



2026-2029

« La véritable éducation consiste à tirer le meilleur de soi-même. Quel meilleur livre peut-il exister que le livre de l'humanité ? »



Gandhi

Homme politique, Philosophe, Révolutionnaire (1869 - 1948)

SOMMAIRE

Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION	4
1ère PARTIE - DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE D'INTERVENTION	7
1.1. Territoire d'intervention	7
1.2. Démarche de diagnostic et d'élaboration du nouveau Projet Social	9
1.3. Population	10
1.3.1 Caractéristiques démographiques	10
1.3.2 Caractéristiques socio-économiques, culturelles	13
1.4. Habitat et cadre de vie (zone HLM, pavillonnaire, habitat dispersé, etc.)	17
1.5. Equipements, services, vie associative, dispositifs et réseau (écoles, équipements sportifs, culturels et de santé)	18
1.5.1 Services publics : établissements scolaires, services administratifs et sociaux	18
1.5.2 Equipements et services petite enfance et enfance/jeunesse	20
1.5.3 Structures culturelles, sportives et de loisirs	21
1.5.4 Dispositifs, réseaux, conventions et contrats spécifiques	22
1.6. Vie économique et emploi (Commerces, zones artisanales, etc.)	27
1.7. Proximité et accessibilité (transports, voies de communication, télécommunication)	27
1.8. Perspectives de développement sur le territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange	28
1.8.1 Habitat	28
1.8.2 Intégration	28
1.8.3 Emploi - Insertion	29
1.8.4 Éducation	29
1.8.5 Parentalité	29
1.9. Parole aux habitants	30
1.9.1 Point de vue des parents (adhérents et non adhérents)	30
1.9.2 Point de vue des jeunes du QPV Justice - Saut le Cerf	30
1.9.3 Point de vue des jeunes collégiens du département des Vosges	31
1.10 Résumé - Constats partagés	32
2ème PARTIE – BILAN DU PROJET SOCIAL 2022-2025	35
2.1. Rappel des objectifs du Projet Social 2022-2025 :	35
2.2. Méthodologie employée :	35
2.3. Evaluation des orientations et des objectifs prévus pour la période 2022-2025	36
2.3.1 Maison « Enfance – Jeunesse » : Evaluation	36
2.3.2 Maison « Enfance – Jeunesse » : Tableau de synthèse	41
2.3.3 Maison « Famille » : Evaluation	42
2.3.4 Maison « Famille » : Tableau de synthèse	47
2.3.5 Maison « Vivre Ensemble » : Evaluation	48

2.3.6	Maison « vivre-Ensemble » : Tableau de synthèse.....	56
3ème PARTIE – RESSOURCES INTERNES DU CENTRE.....		58
3.1.	Les ressources humaines	58
3.1.1	Salariés et intervenants	58
3.1.2	Bénévoles.....	60
3.1.3	Volontaires et stagiaires.....	60
3.2.	Modalité de pilotage du projet.....	60
3.2.1	Fonctionnement des instances	60
3.2.2	Rôle du président et des autres membres dirigeants	62
3.2.3	Autres modalités de gestion.....	62
3.3.	Dimension économique	63
3.3.1	Zoom sur le compte de résultat N-1	63
3.3.2	Zoom sur le bilan N-1	69
3.3.3	Evolution du budget global au cours des 4 dernières années	70
3.3.4	Budget N+1 et les perspectives	71
3.4.	Moyens matériel et logistique	73
3.5.	Communication.....	75
4ème PARTIE – NOUVEAU PROJET		77
4.1.	Démarche d'élaboration du projet.....	77
4.2.	Axes prioritaires, constats, objectifs, actions et indicateurs d'évaluation.....	78
CONCLUSION.....		88
BIBLIOGRAPHIE.....		89
LISTE DES ABREVIATIONS		90
ANNEXES		91

INTRODUCTION

Créé en mars 1981, le Centre Léo Lagrange est une Maison des Jeunes et de la Culture qui œuvre sur le quartier Justice - Saut le Cerf, à Épinal. Il accompagne la vie des habitants de ce territoire classé Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et partage avec l'ensemble des MJC de France l'ambition « d'offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante ».¹

Depuis 1987, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges reconnaît l'investissement du Centre Léo Lagrange par un agrément d'Animation Globale et Coordination.

En sa qualité de Centre Social, l'association est ouverte à l'ensemble de la population à qui elle offre un accueil, des activités et des services. « C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux ».² C'est également « un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets »³

Intéressés par les projets proposés par le Centre Léo Lagrange, les habitants du centre-ville d'Épinal, ainsi que des communes environnantes, ont également franchi les portes de notre association. L'implication des habitants issus des différents territoires permet une mixité importante et développe le vivre-ensemble au quotidien.

Au fil des années, le Centre Léo Lagrange a poursuivi le développement de son projet. Pour confirmer son expertise dans plusieurs domaines d'intervention, il obtient et renouvelle les agréments suivants :

- ✓ « Jeunesse et Éducation Populaire » - Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative ;
- ✓ « Animation Collective Famille » - CAF des Vosges ;
- ✓ « Accueil Collectif de Mineurs » - Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Vosges ;
- ✓ « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » dit « agrément ESUS » délivré par la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;
- ✓ Label « Éducation Populaire pour la Culture Grand Est » - délivré par la Préfecture de la Région Grand Est.

Dans le cadre de son adhésion à la Fédération des MJC de Lorraine, le Centre Léo Lagrange bénéficie des conventions et agréments suivants :

- ✓ « Service Civique » ;
- ✓ « Association d'Éducation Complémentaire de l'Enseignement Public de l'Académie Nancy-Metz »⁴ ;
- ✓ Convention SACEM et SACD.

La double dimension MJC et Centre Social est une spécificité que le Centre Léo Lagrange partage avec environ 200 MJC françaises. Il s'agit d'un atout permettant d'accompagner les populations rencontrant des difficultés sociales vers des projets culturels et

¹ Article 2 des statuts du Centre Léo Lagrange. Cet article est commun à toutes les MJC de France

² Circulaire CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale

³ Circulaire CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale

⁴ Cet agrément permet au Centre de participer à titre complémentaire aux activités proposées aux élèves dans le cadre des projets d'école et d'établissement. Ces activités peuvent se dérouler en dehors du temps scolaire, comme notamment les actions d'accompagnement scolaire.

citoyens, de leur faire rencontrer des personnes d'horizons différents, de s'épanouir et de progresser dans leur autonomie. Cette double approche est également le fondement d'une mixité sociale importante.

Grâce à ses deux expertises complémentaires, celles des MJC et des Centres Sociaux, le Centre Léo Lagrange a positionné son action sur plusieurs secteurs d'intervention :

Pour les enfants et les jeunes :

- ✓ Ateliers socio-éducatifs et culturels réguliers ;
- ✓ Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Éducatif ;
- ✓ Accueil et accompagnement des adolescents vers la création de projets.

Pour les familles :

- ✓ Actions de soutien à la parentalité ;
- ✓ Accompagnement à la scolarité ;
- ✓ Actions d'intégration par l'apprentissage de la langue française ;
- ✓ Projets favorisant la participation, l'autonomie, la prise d'initiative et de responsabilité.

Pour tous les usagers du Centre et les habitants de son territoire d'intervention :

- ✓ Animation collective de la vie du quartier avec des actions au pied des immeubles et l'organisation de diverses manifestations ;
- ✓ Organisation des activités régulières et de projets visant la démocratisation culturelle et le développement de pratiques artistiques en amateur ;
- ✓ Accueil et accompagnement des associations locales ;
- ✓ Actions transversales visant à promouvoir des liens de solidarité entre les différents groupes d'individus : liens intergénérationnels, passerelles avec les personnes en situation de handicap, ainsi que des actions visant la mixité sous ses divers aspects : mixité F/H, culturelle, d'origine sociale...

Les années 2022-2025, couvertes par le Projet Social précédent, ont permis de renouer le lien avec nos adhérents après la période de la pandémie COVID 19. Le renforcement des actions hors les murs, ainsi qu'une politique tarifaire souple ont permis de contrecarrer le repli sur soi et la dégradation des liens sociaux. Ainsi, 1656 adhérents ont été enregistrés durant la saison 2023- 2024.

Durant ces 4 années, la création d'une adhésion familiale, puis son développement ont facilité l'accès aux activités du Centre pour les familles aux revenus modestes et celles ayant plusieurs enfants à charge.

Pour envisager son Projet Social 2026-2029 le Centre Léo Lagrange doit également prendre en compte l'évolution du contexte national et local, en analysant les risques et opportunités.

Concernant les fragilités :

- ✓ Comme toutes les associations d'Education Populaire, le Centre Léo Lagrange fait face aux incertitudes financières qui assombrissent son avenir. Toutefois, nous espérons retrouver nos deux conventions Adulte Relais, perdues en 2024 et en 2025, pour reprendre nos actions au pied d'immeubles et au plus proche des habitants qui n'ont pas encore franchi les portes de notre association.

Concernant les opportunités :

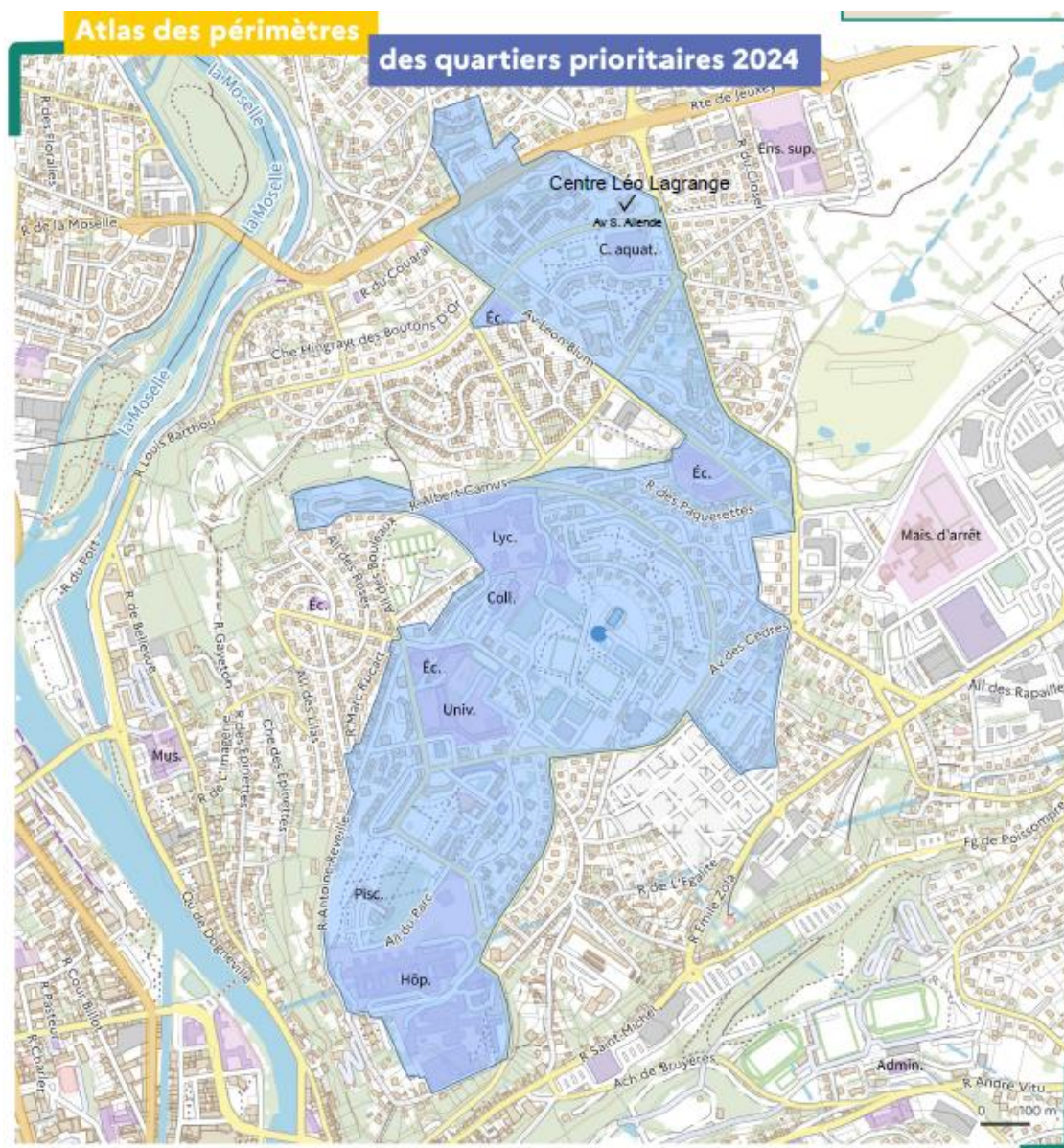
- ✓ Impulsée par la disparition de la Fédération Française des MJC à laquelle le Centre Léo Lagrange a été affilié dès sa création, une réorganisation des réseaux s'est opérée à tous les niveaux. La création de l'association des MJC de France a vu le jour au niveau national, redynamisant les rencontres des acteurs, pour partager les expériences, se former et se ressourcer. Des transformations se poursuivent au niveau régional. Quant au niveau du département des Vosges, une coordination tournante fondée sur l'entraide et les projets mutualisés, est désormais en place. Le Centre Léo Lagrange en assurera le portage en 2026 et 2027.
- ✓ En 2024, la Ville d'Épinal a signé le nouveau Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) pour favoriser l'intégration des personnes primo-arrivantes en situation régulière. Un soutien pluriannuel est apporté au Centre Léo Lagrange dans ce cadre pour accompagner ces personnes via l'apprentissage de la langue française.
- ✓ En automne 2024, la candidature du Centre Léo Lagrange a été retenue pour assurer la coordination du Réseau Parentalité du bassin de vie 4 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Ce travail de coordination a débuté dès janvier 2025.
- ✓ Dans la continuité de l'attention portée à l'accompagnement des familles, inscrite dans la Convention Territoriale Globale (CTG), la création d'une Maison de la Parentalité est également en préparation sur le bassin de vie 4 de la CAE.

Certaines difficultés traversées par le Centre durant ces 4 dernières années ont également démontré l'engagement et le soutien de ses partenaires institutionnels, dont les principaux sont la Ville d'Épinal, la CAF des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges et l'État. Attentifs aux difficultés et aux réussites, à l'écoute des propositions, ces partenaires institutionnels sont devenus de véritables partenaires de projets.

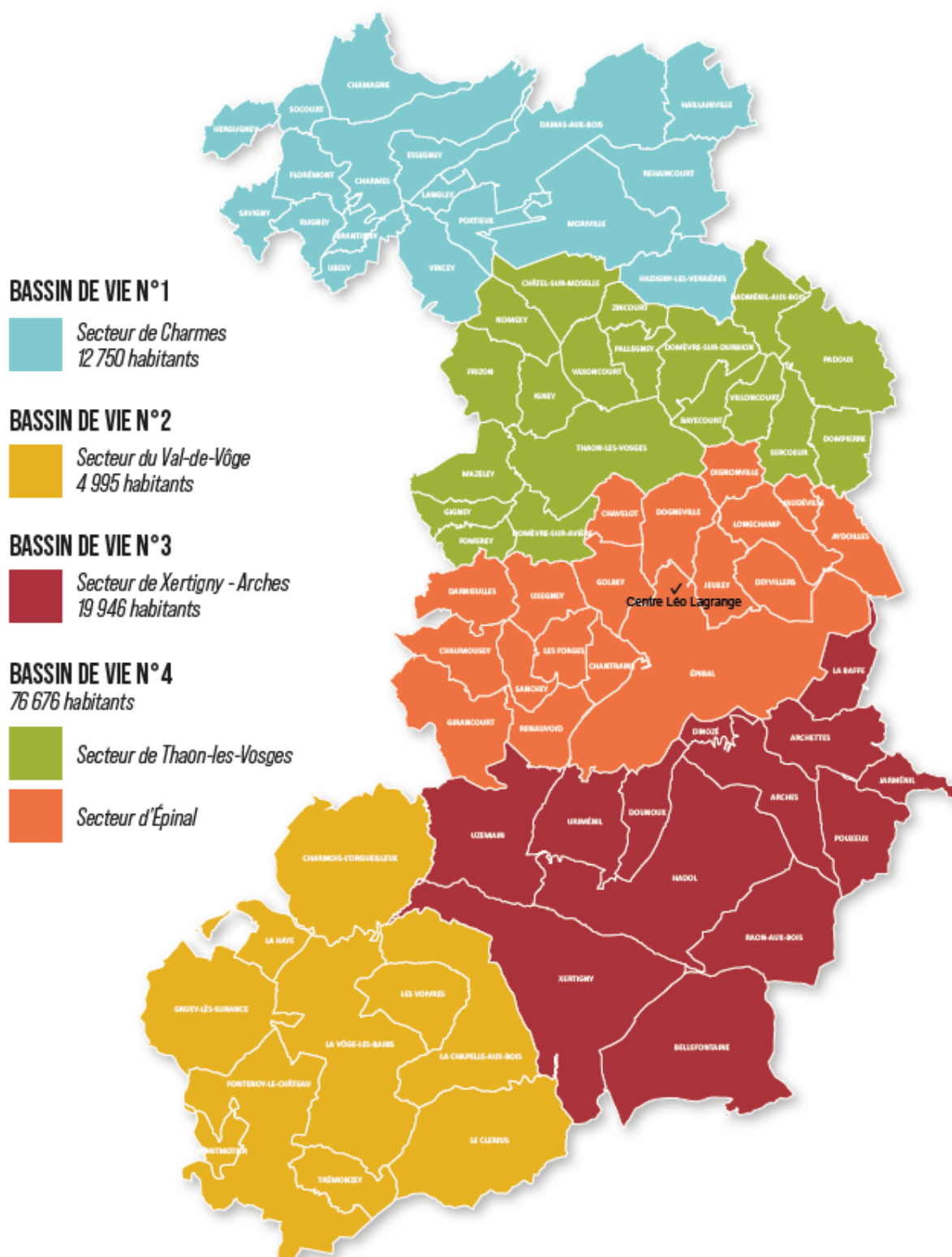
L'expertise de coordination du Centre Léo Lagrange, reconnue et confirmée au sein du réseau des partenaires spécialisés dans l'accompagnement à la parentalité, ainsi que sur la thématique de la jeunesse, permet à notre association d'élargir son horizon d'actions pour débiter cette nouvelle période de 4 ans. Au cœur de son quartier, au plus près des habitants, en lien avec les partenaires d'un territoire élargi, le Centre Léo Lagrange s'engage à poursuivre sa mission d'Éducation Populaire.

1.1.Territoire d'intervention

Depuis la mise en œuvre du Contrat de Ville 2024-2030, signé par la Communauté d'Agglomération d'Épinal, le quartier Saut le Cerf est de nouveau classé Quartier Prioritaire, aux côtés du quartier Plateau de la Justice. Ces deux quartiers font partie du même périmètre QPV Justice-Saut le Cerf.



Situé au Nord-Est de la Ville d'Épinal, le quartier Justice – Saut le Cerf fait partie du bassin de vie 4 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE). Il se trouve dans la proximité géographique avec les communes de Golbey, de Dogneville et de Jouxey dans lesquelles il est possible de se rendre à pied depuis le Centre Léo Lagrange.



1.2. Démarche de diagnostic et d'élaboration du nouveau Projet Social

Pour élaborer le Nouveau Projet Social 2026-2029, nous avons opté pour une méthode ludique et visuelle. Nous avons décidé de reconstruire nos 3 maisons – projets, à partir de 3 thématiques majeures : Jeunesse, Famille et Vivre-Ensemble. Il s'agit de « bâtir » à l'image des « castors », dont le mouvement de constructions collectives qu'a connu notre quartier dans son passé, nous émeut encore aujourd'hui.

Nous avons inscrit dans les fondations de chacune des 3 maisons les conclusions et les éléments importants issus de :

1. L'évaluation des objectifs opérationnels fixés dans le Projet Social 2022-2025. Cette étape a été lancée le 18 février 2025, en présence de Madame Christelle MATH, représentante de la CAF des Vosges et chargée du suivi de l'élaboration de notre Projet Social. Trois groupes de travail, en fonction des 3 thématiques majeures, Jeunesse, Famille et Vivre-Ensemble ont été formés à cette occasion avec des administrateurs, salariés et bénévoles présents.

Les questionnaires dispensés auprès des parents, au Centre et à l'extérieur, ont permis de compléter ce bilan en fonction des questionnements des groupes d'évaluateurs. 2 à 3 réunions ont été nécessaires à chaque groupe pour finaliser cette étape.

Ces évaluations réalisées en 2025 ont été enrichies avec des comptes-rendus des évaluations annuelles organisées en 2022, 2023 et 2024.

2. Diagnostic réalisé sur le territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange, comprenant l'étude des :

- Réponses aux enquêtes administrées auprès des parents à la sortie des écoles, ainsi qu'auprès des parents dont les enfants fréquentent le Centre ;
- Expressions de 20 jeunes recueillies à l'occasion de la réunion « Que veulent les jeunes ? » ;
- Données statistiques disponibles concernant le territoire d'intervention du Centre ;
- Actualités des partenaires ;
- Conventions cadres précisant les politiques de développement envisagées sur le territoire d'intervention du Centre ;
- Comptes-rendus des réunions impliquant les adhérents, les bénévoles, les administrateurs, les salariés, les intervenants, organisées le 9 septembre 2025, afin de partager, d'appréhender et d'interpréter ces données, puis de proposer des pistes d'actions.

3. Recueil des ressources (humaines, matérielles et financières) et des compétences disponibles au Centre, ainsi que sur son territoire d'intervention.

Par la suite, 3 réunions spécifiques ont suivi, une pour chaque maison-projet, afin de rédiger ensemble les objectifs généraux, opérationnels et décliner les actions à mettre en place en 2026-2029. Ces réunions ont été alimentées par la participation des adhérents du Centre.

Plusieurs « étages » d'objectifs et d'actions ont ainsi permis de finaliser la construction de nos 3 maisons-projet.

1.3. Population

1.3.1 Caractéristiques démographiques

a. Population totale, population d'allocataires CAF et leur évolution

Le périmètre du QPV Justice – Saut le Cerf comptabilise 5 237 habitants. Il s'agit ici du nombre d'habitants sur un espace délimité par l'État selon les critères de la Politique de la Ville. Malheureusement, les sources ne précisent pas le nombre total d'habitants résidant dans ces quartiers qui est bien supérieur à celui du QPV.

Nous constatons que le nombre d'habitants à Épinal, enregistré en 2022, est en augmentation de 1,75% par rapport aux données INSEE 2017. En revanche, la population continue de baisser sur le bassin de vie 4, au sein de la CA d'Épinal et dans les Vosges.

TABLEAU 1

Démographie - Population totale									
Territoire	Saut le Cerf	Justice	QPV Justice - Saut le Cerf	Epinal	Bassin de vie 4	CA d'Epinal	Vosges	Grand Est	France métropolitaine
Nbre	nd	nd	5 237	32 296	76 213	110 325	358 700	5 560 079	66 192 959
Source			SIG Ville 2024	INSEE 2022	CTG 2025-2029		INSEE 2022	INSEE 2021	INSEE 2024
Nbre	nd	3 712	nd	31 558	76 676	111 370	369 641	5 555 190	64 468 720
Source		INSEE 2016		INSEE 2016	CTG 2020-2024		INSEE 2016	INSEE 2016	INSEE 2016

Le taux de couverture de la population par les allocations de la CAF est différent en fonction de l'échelle des territoires étudiés. Ce taux est plus important à Épinal que dans la CAE et dans le département des Vosges. Le taux de couverture dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 77,3 %, ce qui est de 25 points plus importants qu'à Épinal dans sa globalité.

TABLEAU 2

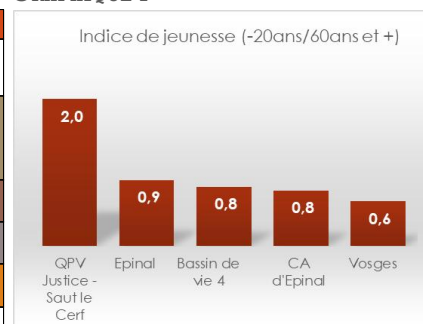
Population Allocataires CAF des Vosges						
Territoire	Saut le Cerf	Justice	QPV Justice - Saut le Cerf	Epinal	CA d'Epinal	Vosges
Population Allocataires	1 647	1 811	1 843	8 550	22 299	66 262
Population couverte	3 674	4 170	4 047	16 844	50 362	151 252
Taux de couverture	nd	nd	77,3%	52,2%	45,6%	41,9%
Source	CAF 2024	CAF 2023	SIG Ville 2024	CAF 2024	CAF 2024	CAF 2024

b. Répartition par âge, sexe et nationalité

TABLEAU 3

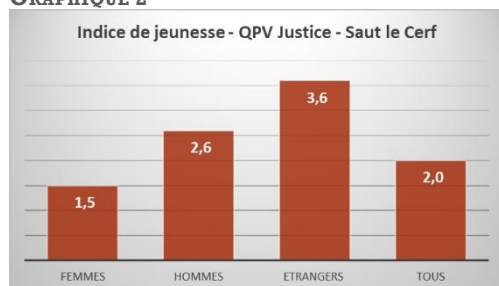
Répartition de la population totale par catégorie d'âge					
Territoire	QPV Justice - Saut le Cerf	Epinal	Bassin de vie 4	CA d'Epinal	Vosges
Indice de jeunesse (-20ans/60ans et +)	2,0	0,9	0,8	0,8	0,6
Part des 0-24 ans (%)	41,5	30,2	28,6	23,9	25,2
Part des 25-59 ans (%)	40,7	42,7	43,3	46,5	40,6
Part des plus de 60 ans (%)	17,8	27,1	28,1	29,6	32,9
Source	INSEE 2024	INSEE sept. 2025	CTG 2025-2029	INSEE sept. 2025	INSEE sept. 2025

GRAPHIQUE 1



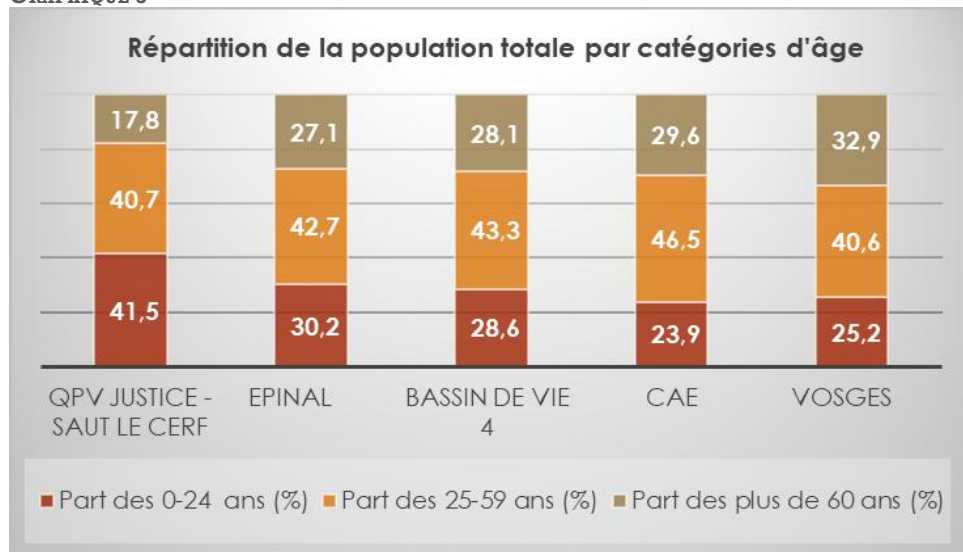
Dans le QPV Justice-Saut le Cerf la population est relativement jeune. Son indice de jeunesse est 2 fois plus élevé que sur la commune d'Épinal et les autres territoires. (Tableau 3 et Graphique 1).

GRAPHIQUE 2



Concernant le QPV Justice-Saut le Cerf, il est à noter que la population des hommes est plus jeune que celle des femmes. La population étrangère est globalement plus jeune que l'ensemble de la population. (Graphique 2)

GRAPHIQUE 3



La part d'habitants âgés de 60 ans et plus est 2 fois moins importante dans le QPV Justice-Saut le Cerf par rapport à celle dans le département. (Graphique 3)

La part de la population étrangère⁵ représente 25% des habitants du QPV Justice-Saut le Cerf.⁶

⁵ Population étrangère = qui n'est pas de nationalité française

⁶ <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08802M>

Parmi les allocataires CAF la répartition par âge, sexe et nationalité est la suivante :

TABLEAU 4

Répartition population allocataires par catégorie d'âge, sexe, et nationalité						
Age	Saut le Cerf		La Justice		Epinal	
Moins de 25 ans	157	9,53%	180	9,94%	1447	16,92%
25-34 ans	338	20,52%	339	18,72%	1953	22,84%
35-49 ans	556	33,76%	625	34,51%	2655	31,05%
50-59 ans	320	19,43%	350	19,33%	1365	15,96%
60 ans et plus	276	16,76%	317	17,50%	1130	13,22%
Sexe						
Masculin	709	43,05%	783	43,24%	3669	42,91%
Féminin	938	56,95%	1028	56,76%	4881	57,09%
Nationalité						
Français	1285	78,02%	1322	73,00%	7410	86,67%
Etranger	362	21,98%	489	27,00%	1140	13,33%
Total	1647	100,00%	1811	100,00%	8550	100,00%
Source	CAF 2024		CAF 2023		CAF 2024	

Nous remarquons que la part des allocataires de moins de 25 ans est beaucoup moins importante dans les quartiers Justice et Saut le Cerf par rapport à Épinal, alors que l'indice de jeunesse est 2 fois plus important dans ces quartiers. L'hypothèse à vérifier serait que les jeunes des quartiers restent plus de temps dans le foyer familial et accèdent moins bien à l'autonomie. (Tableau 4)

Les femmes sont plus nombreuses à bénéficier des allocations que les hommes, dans les quartiers comme à Épinal. Ces données confirment le fait que les femmes sont plus nombreuses à être concernées par la précarité. (Tableau 4)

La part de la population étrangère parmi les allocataires est plus importante dans les quartiers, notamment à la Justice (27%), par rapport à Épinal (13,33%). La part des allocataires n'ayant pas la nationalité française est en augmentation de 8% à Saut-le-Cerf, de 11% à la Justice et de 6% à Épinal par rapport à 2016, confirmant ainsi le renforcement de la dynamique de migration des populations. (Tableau 4)

c. La composition des ménages

A Epinal, le nombre des familles monoparentales est en légère augmentation (+49) par rapport à 2016, pour autant le nombre de monoparents allocataires est en diminution durant cette même période (-127). Deux hypothèses se posent. Soit leur situation respective s'est améliorée, soit cette situation relève d'une difficulté d'accès aux droits. (Tableau 5)

A Epinal, le nombre de personnes vivant seules est en augmentation (+608). 59% des ménages de cette catégorie sont soutenus par les allocations CAF en 2024 (+371). En 2022, plus de 50% des ménages sont composés d'une seule personne. (Tableau 5)

Le nombre de couples sans enfant progresse (+51), et le nombre de couples avec enfants est en diminution (-114). (Tableau 5)

TABLEAU 5

La composition des ménages / ménages allocataires à Epinal								
	Tous les ménages				Ménages allocataires			
	2016		2022		2016		2024	
Familles monoparentales	1761	11,33%	1810	11,17%	1463	17,34%	1336	15,63%
Ménages d'une personne	7591	48,82%	8199	50,60%	4667	55,31%	5038	58,92%
Couples sans enfants	3284	21,12%	3335	20,58%	504	5,97%	488	5,71%
Couples avec enfants	2587	16,64%	2473	15,26%	1804	21,38%	1688	19,74%
Autres ménages	326	2,10%	386	2,38%	0	0,00%	0	0,00%
Total	15549	100,00%	16203	100,00%	8438	100,00%	8550	100,00%
Source	INSEE 2016		INSEE 2022		CAF 2016		CAF 2024	

Dans le QPV Justice - Saut le Cerf, la part des familles monoparentales (33.1%) est 3 fois plus importantes qu'à Épinal dans son ensemble (11,2%). (Tableaux 5 et 6)

Le phénomène de l'isolement social progresse et concerne 42% des ménages sur ce QPV et 50.6% à Épinal. (Tableaux 5 et 6)

Les allocataires hommes vivant seuls sont plus nombreux que les allocataires femmes seules, tant dans ces quartiers que sur l'ensemble de la commune⁷.

Sur le QPV Justice - Saut le Cerf, la part des femmes parmi les ménages d'une personne de 60 à 74 ans est de 70% (de 75 ans et plus 74.5%)⁸.

Dans le quartier Saut le Cerf, le nombre et la part d'allocataires sont relativement stables dans toutes les catégories de ménages. (Tableau 6)

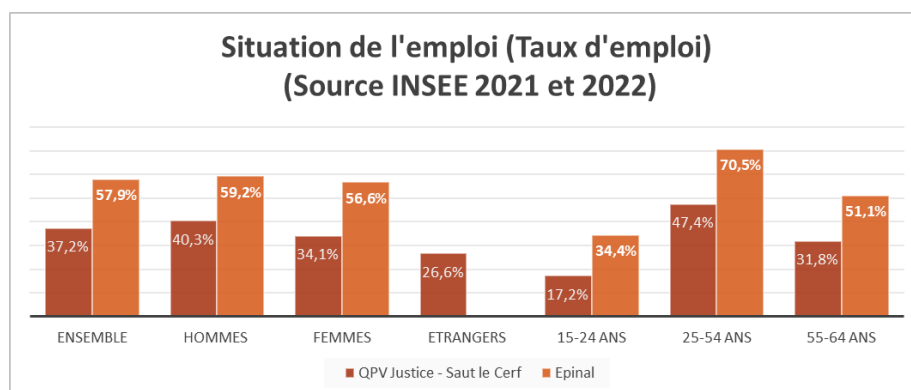
TABLEAU 6

La composition des ménages /ménages allocataires dans les quarties								
	Saut le Cerf				QPV Justice - Saut le Cerf			
	Ménages allocataires (2016)		Ménages allocataires (2024)		Ménages allocataires (2023)		Tous les ménages (2021)	
Familles monoparentales	292	18,11%	306	18,58%	360	19,58%	nd	33,10%
Ménages d'une personne	832	51,61%	840	51,00%	967	52,58%		42,00%
Couples sans enfants	114	7,07%	119	7,23%	138	7,50%		24,90%
Couples avec enfants	374	23,20%	382	23,19%	374	20,34%		
Total	1612	100,00%	1647	100,00%	1839	100,00%		100,00%
Source	CAF 2016		CAF 2024		SIG Ville 2024/CAF 2023		SIG Ville 2024/INSEE 2021	

1.3.2 Caractéristiques socio-économiques, culturelles...

a. Emploi, activité et chômage

GRAPHIQUE 4



⁷ CAF des Vosges, données statistiques quartier La Justice 2023 et quartier Saut le Cerf 2024

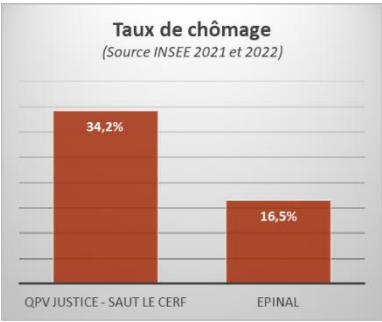
⁸ <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08802M>

Le taux d'emploi⁹ sur le QPV Justice – Saut le Cerf est de 37.2%, soit 20 points plus bas que sur l'ensemble de la ville d'Épinal. (Graphique 4)

Le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 17,2% dans ce QPV, soit 2 fois moins élevé qu'à Épinal. (Graphique 4)

Le taux d'emploi des femmes (34,1%) et le taux d'emploi des étrangers (26.6%) sont également préoccupants sur le périmètre du QPV Justice – Saut le Cerf. (Graphique 4)

GRAPHIQUE 5



Le taux de chômage¹⁰ est de 34.2% dans le QPV Justice – Saut le Cerf, soit de 17,7 points plus élevés qu'à Épinal. (Graphique 5)

La suite des 4 tableaux illustre le rapport entre les situations professionnelles et les structures familiales des allocataires CAF sur le quartier Saut le Cerf, ainsi que sur tout le territoire d'Épinal. Ces données sont mises en perspective par rapport à la situation en 2016.

TABLEAU 7

Situation Professionnelle des allocataires CAF												
Quartier Saut-le-Cerf (Source CAF 2016 et 2024)												
	Personnes isolées		Familles monoparentales		Couples sans enfants		Couples avec enfant(s)		Total			
	2016	2024	2016	2024	2016	2024	2016	2024	2016		2024	
Salarié/en activité	196	288	103	122	34	25	193	202	526	32,6%	637	38,7%
Chômage	128	107	62	67	8	18	61	53	259	16,1%	245	14,9%
Etudiant	101	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	101	6,3%	nd	nd
Retraité	129	134	nd	nd	42	41	16	5	187	11,6%	180	10,9%
Sans activité	116	106	88	99	11	nd	73	105	288	17,9%	310	18,8%
Handicap/Maladie/Autres	127	127	29	nd	11	nd	32	11	199	12,3%	138	8,4%
nd									52	3,2%	137	8,3%
Total	832	840	292	306	114	119	374	382	1612	100,0%	1647	100,0%

TABLEAU 8

Situation Professionnelle des allocataires CAF								
Quartier Saut-le-Cerf (Source CAF 2016 et 2024)								
	Personnes isolées		Familles monoparentales		Couples sans enfants		Couples avec enfant(s)	
	2016	2024	2016	2024	2016	2024	2016	2024
Salarié/en activité	23,6%	34,3%	35,3%	39,9%	29,8%	21,0%	51,6%	52,9%
Chômage	15,4%	12,7%	21,2%	21,9%	7,0%	15,1%	16,3%	13,9%
Etudiant	12,1%	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Retraité	15,5%	16,0%	nd	nd	36,8%	34,5%	4,3%	1,3%
Sans activité	13,9%	12,6%	30,1%	32,4%	9,6%	nd	19,5%	27,5%
Handicap/Maladie/Autres	15,3%	15,1%	9,9%	nd	9,6%	nd	8,6%	2,9%
nd								
Total	832	840	292	306	114	119	374	382

En 2024, sur le quartier Saut le Cerf, le recours aux allocations CAF est globalement en augmentation pour la catégorie des ménages salariés ou en activité par rapport à 2016 :

⁹ Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans)

¹⁰ Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs)

+92/+10,7 points parmi les ménages d'une personne, +19/4,6 points au sein des familles monoparentales et +9/+1,3 points chez les couples avec enfant(s). (Tableaux 7 et 8)

TABLEAU 9

Situation Professionnelle des allocataires CAF												
Epinal (Source CAF 2016 et 2024)												
	Personnes isolées		Familles monoparentales		Couples sans enfants		Couples avec enfant(s)		Total			
	2016	2024	2016	2024	2016	2024	2016	2024	2016		2024	
Salarié/en activité	1301	1971	645	678	185	185	1117	1102	3248	38,5%	3936	46,0%
Chômage	745	621	259	254	67	52	197	180	1268	15,0%	1107	12,9%
Etudiant	750	638	8	nd	17	nd	nd	7	775	9,2%	645	7,5%
Retraité	695	632	15	nd	112	98	37	15	859	10,2%	745	8,7%
Sans activité	710	626	396	322	74	74	305	329	1485	17,6%	1351	15,8%
Handicap/Maladie/Autres	466	250	135	72	46	51	143	55	790	9,4%	428	5,0%
nd									803	9,5%	983	11,5%
Total	4667	5038	1463	1336	504	488	1804	1688	8438	100,0%	8550	100,0%

TABLEAU 10

Situation Professionnelle des allocataires CAF								
Epinal (Source CAF 2016 et 2024)								
	Personnes isolées		Familles monoparentales		Couples sans enfants		Couples avec enfant(s)	
	2016	2024	2016	2024	2016	2024	2016	2024
Salarié/en activité	27,9%	39,1%	44,1%	50,7%	36,7%	37,9%	61,9%	65,3%
Chômage	16,0%	12,3%	17,7%	19,0%	13,3%	10,7%	10,9%	10,7%
Etudiant	16,1%	12,7%	0,5%	nd	3,4%	nd	nd	0,4%
Retraité	14,9%	12,5%	1,0%	nd	22,2%	20,1%	2,1%	0,9%
Sans activité	15,2%	12,4%	27,1%	27,1%	14,7%	15,2%	16,9%	19,5%
Handicap/Maladie/Autres	10,0%	5,0%	9,2%	5,4%	9,1%	10,5%	7,9%	3,3%

La même tendance se confirme à Épinal, les ménages avec le statut professionnel « salarié ou en activité » sont davantage soutenus par la CAF en 2024 par rapport à 2016 : +670/+11,2 points concernant les ménages d'une personne, + 33/6,6 points chez les familles monoparentales. (Tableau 9 et 10).

b. Education

Sur le QPV Justice – Saut le Cerf, 33,9% des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi. Ce constat est fortement différencié selon le sexe, puisqu'il concerne 42,2% des femmes alors que seuls 29,9% des hommes sont dans cette situation.

59,4% des 15 – 24 ans sont scolarisés, avec toutefois de fortes disparités en fonction du profil, puisque c'est le cas de 66,7% des hommes, alors que seuls 50,7% des femmes et 56,5% des étrangers sont inscrits dans un parcours étudiant.

43,6% de la population du QPV Justice – Saut le Cerf est sans diplôme. Cet indicateur concerne 46,4% des femmes, ainsi que 53,7% des étrangers.

c. Ressources et précarité

TABLEAU 11

Bénéficiaires de minima sociaux et prime d'activité										
	Saut le Cerf (Source CAF 2016 et 2024)				Epinal (Source CAF 2016 et 2024)				QPV Justice - Saut le Cerf (Source SIG Ville 2023)	
	2016		2024		2016		2024		2023	
Bénéficiaires du RSA	368	22,8%	393	23,9%	1899	22,5%	1773	20,7%	554	30,1%
Bénéficiaires de l'AAH	268	16,6%	300	18,2%	972	11,5%	1086	12,7%	266	14,4%
Bénéficiaires de la PPA	380	23,6%	574	34,9%	1857	22,0%	3261	38,1%	653	35,4%
Avec an QF <621€/< 751€	1201	74,5%	1130	68,6%	5947	70,5%	5146	60,2%	nd	
Sous le seuil de bas revenus	777	48,2%	829	50,3%	3783	44,8%	3320	38,8%	nd	
Nombre total allocataires	1612		1647		8438		8550		1843	

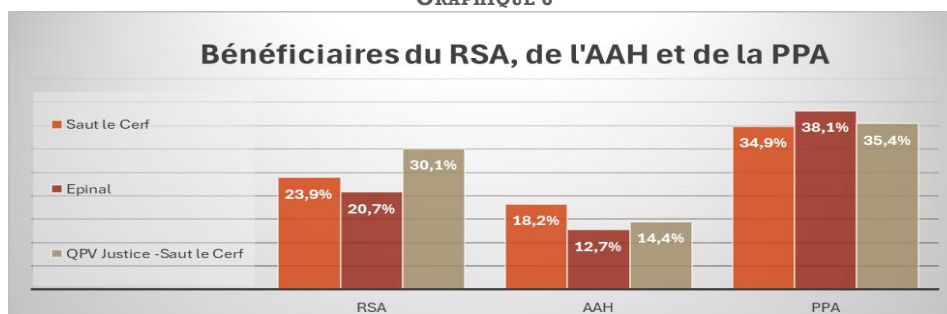
Parmi les allocataires CAF, nous constatons une précarité plus importante sur les quartiers par rapport à l'ensemble du territoire spinalien.

Par rapport à 2016, la situation semble s'améliorer à Épinal en 2024 avec -463 (-6 points) personnes sous le seuil de bas revenus, mais reste préoccupante au Saut le Cerf avec +52 personnes (+2,1 points).

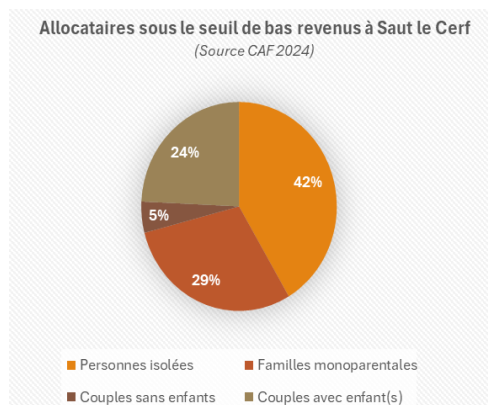
Le taux de pauvreté¹¹ dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%. (SIG Ville 2024)

En 2024, le nombre de bénéficiaire de l'AAH sur le quartier du Saut le Cerf est en augmentation par rapport à 2016 (+32/+1,6 points). Le quartier du Saut-le Cerf accueille le plus de personnes en situation de handicap en pourcentage comparativement au périmètre QPV Justice – Saut le Cerf et avec la ville d'Épinal dans sa globalité. (Tableau 11 et Graphique 6)

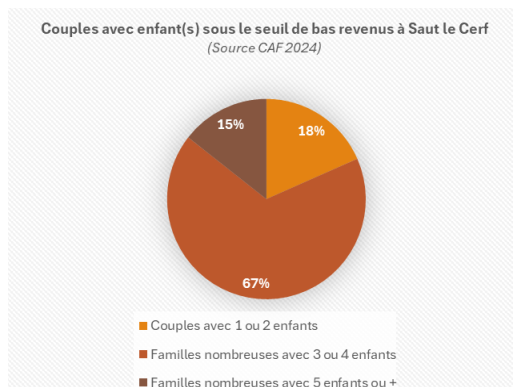
GRAPHIQUE 6



GRAPHIQUE 7



GRAPHIQUE 8



¹¹ Taux de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. (INSEE 2023)

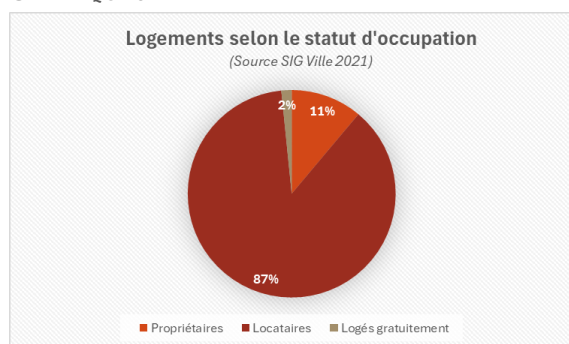
Sur le quartier du Saut le Cerf, parmi les ménages vivant sous le seuil de bas revenus, 344 sont les ménages d'une personne, soit 42%. Les hommes sont davantage concernés par cette situation que les femmes. 244 familles monoparentales (29%) et 201 couples avec enfant(s) (24%), dont 164 familles nombreuses (avec 3 enfants et plus), sont également dans cette situation.

1.4. Habitat et cadre de vie (zone HLM, pavillonnaire, habitat dispersé, etc.)

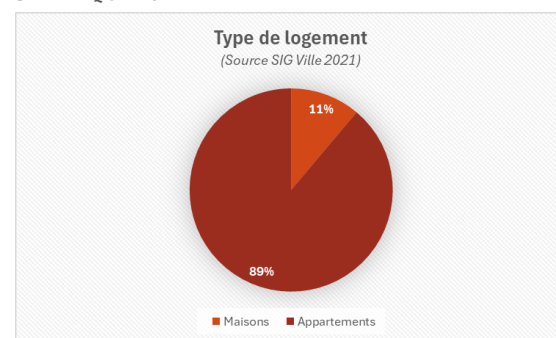
En 2021, parmi les habitants du périmètre QPV Justice-Saut le Cerf, il y avait 87% de locataires et 11% de propriétaires. (Graphique 9)

Les familles habitent principalement en appartement (89%). (Graphique 10)

GRAPHIQUE 9



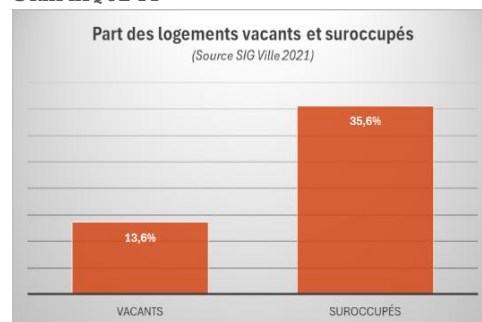
GRAPHIQUE 10



La part des logements vacants représentent 13,6%.

La part des résidences principales suroccupées représente 35,6% Il s'agit principalement des appartements T1, T2 et T3. (Graphique 11)

GRAPHIQUE 11



Depuis 2015, 532 logements ont été rénovés dans les secteurs de la Baudenotte, rue Léo Blum, ainsi que Avenue Salvador Allende et Rue Tambour Major.

Sur le quartier Saut le Cerf, l'habitat pavillonnaire et plusieurs habitats collectifs sont organisés en micro-quartiers en forme « d'escargot » autour de petites placettes. Il s'agit d'un potentiel intéressant pour les animations de rue.

Situé dans l'immédiate proximité avec le Centre Léo Lagrange, le Terrain de Convivialité est un lieu de promenade, d'activités sportives et de jeux pour enfants. Très fréquenté, ce lieu constitue également un potentiel pour les animations de rue proposées par le Centre.

1.5. Equipements, services, vie associative, dispositifs et réseau (écoles, équipements sportifs, culturels et de santé)

1.5.1 Services publics : établissements scolaires, services administratifs et sociaux

a. Écoles maternelles

TABLEAU 12

Effectifs des écoles maternelles							
Saison	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Louis Pergaud	144	142	139	151	144	124	ND
Eugène Rossignol	104	94	105	111	98	85	67
Epinettes-Jean Macé	143	142	119	106	113	106	115
Total	391	378	363	368	355	315	ND

Globalement, l'effectif d'enfants scolarisés au sein des écoles maternelles des quartiers Justice et Saut le Cerf est en baisse.

b. Écoles élémentaires

TABLEAU 13

Effectifs des écoles élémentaires							
Saison	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Louis Pergaud	205	179	202	215	197	184	203
Saut le Cerf	141	141	138	148	152	139	131
Jean Macé	222	196	201	187	192	207	194
Total	568	516	541	550	541	530	528

Nous constatons également une diminution du nombre total d'élèves du niveau élémentaire sur les quartiers Justice et Saut le Cerf.

c. Collège St-Exupéry

TABLEAU 14

Effectifs du Collège St-Exupéry							
Saison	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre d'élèves	332	333	343	357	365	ND	ND

Le nombre de collégiens scolarisés sur le quartier continue d'augmenter.

d. Autres établissements éducatifs

- L'E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) accueille (avec internat si besoin) des collégiens de la 5ème à la 3ème en S.E.G.P.A. (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et propose également des formations qualifiantes de C.A.P.

- Le Lycée Technique Pierre Mendès France est un établissement polyvalent tourné vers les sciences, les techniques et l'industrie.

- L'E.N.S.T.I.B. (Ecole Nationale Supérieure des Technologies du Bois) compte environ 400 étudiants issus de toute la France et de l'étranger. Elle propose de nombreux diplômes de la Licence Professionnelle au Doctorat de la filière forêt-bois. Les étudiants et élèves ingénieurs formés à l'ENSTIB sont destinés aux métiers de la construction bois, des biomatériaux, de l'énergie, de l'environnement et de la production et logistique pour les industries du bois.

- La Faculté du Sport (antenne spinalienne de la faculté du Sport de Nancy) regroupe une centaine d'étudiants.

- L'E.S.P.É. (École Supérieure du Professorat et de l'Education) forme les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur de collège et lycée ainsi que de conseiller principal d'éducation.

- L'I.F.S.I. (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

- Le Centre Médico-Scolaire.

e. Structures sociales et médico-sociales

- L'I.M.E. Clair Matin (Institut Médicoéducatif).

- APF FRANCE HANDICAP accompagne les personnes en situation de handicap moteur et agit pour la défense de leurs droits, dont :

- La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « BOULV'ART » qui accueille des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée.¹²

- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de la Voivre. Ce Foyer a pour mission d'accueillir des personnes en situation de handicap physique, mental ou atteintes de handicaps associés.

- Le Foyer d'Hébergement pour personnes souffrant de déficiences visuelles, « la tuilerie », attaché administrativement à l'ESAT/AVSEA (atelier les Tilleuls). Sa mission est d'offrir un logement aux ouvriers de cet établissement qui bénéficient d'une orientation en ESAT avec hébergement. Il dispose de 19 chambres.

- L'Association Tutélaire des Vosges (ATV). Il s'agit d'une association qui accompagne les personnes majeures pour lesquelles les mesures de protection juridiques ont été décidées par le juge des tutelles. Environ 1400 personnes sont ainsi accompagnées.

- Défi LOGEMENT géré par la FMS, accueillant les demandeurs d'asile. L'établissement accueille à titre temporaire des personnes ou des familles défavorisées, qui se trouvent sans domicile ou nécessitent un accueil temporaire dans un appartement qu'il a mobilisé. Il dispose de 45 studios pouvant accueillir des couples, des couples avec bébé, ainsi que des personnes seules avec 1 ou 2 enfants.

- AVSEA : un service d'accompagnement pour les majeurs protégés. La mission principale du Service d'Accompagnement et de Protection Juridique - SAPJ est de permettre aux personnes accompagnées d'aller vers l'autonomie sur le plan tant social que financier. Environ 1.200 personnes bénéficient de ce service.

- Les Services Territoriaux Éducatifs de Milieu Ouvert (STEMO) de la PJJ. Ces services assurent une permanence éducative auprès du tribunal pour enfants (PEAT); l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire ; la mise en œuvre des mesures

¹² <https://annuaire.action-sociale.org/>

d'investigation, des mesures éducatives, des sanctions éducatives et des mesures de sûreté ; la préparation des peines et des aménagements de peines ainsi que leur exécution ; les interventions éducatives dans les quartiers spéciaux pour mineurs des établissements pénitentiaires ; l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ; la coordination des interventions des professionnels de la PJJ dans les politiques publiques de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance.

- Les STEMO sont constitués d'au moins une unité éducative de milieu ouvert (UEMO) exerçant les missions dévolues à ces services.

f. Services publics et assimilés

- L'ouverture du nouveau Centre Hospitalier « Emile Durkheim » en mars 2021.
- Une antenne de proximité de l'Office de l'Habitat.
- Services de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale du Conseil Départemental des Vosges.
- Maison de service au public.
- France Travail.

1.5.2 Equipements et services petite enfance et enfance/jeunesse

a. Petite Enfance

- Le Pôle Petite Enfance. L'établissement accueille, conseille, informe et propose des services de garde en fonction des besoins des parents et des enfants : en crèche familiale (de manière individuelle) ou en accueil collectif. D'une capacité d'accueil de 120 enfants, le Pôle reçoit les enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans révolus.¹³

- Halte-garderie de la Maison du Parc au Centre Social Denise Louis. D'une capacité d'accueil de 20 places, la halte-garderie propose un accueil occasionnel aux enfants âgés de 10 semaines à 6 ans. Le projet éducatif est essentiellement basé sur l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité.

b. Enfance

- Le Centre Social Denise LOUIS accueille les enfants de 6 à 12 ans durant les périodes scolaires en organisant un accueil périscolaire, les ateliers d'accompagnement à la scolarité, ainsi que les mercredis récréatifs. Les enfants de 3 à 14 ans sont accueillis pendant les vacances scolaires autour des activités, sorties et autres projets.

- AVSEA (Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence) agit au quotidien afin d'apporter le soutien et la protection à des jeunes dont l'histoire personnelle et sociale affecte le bien-être physique, psychique et social. Elle milite et mobilise des compétences, des réseaux pour accompagner et compenser les fragilités.

c. Jeunesse

¹³ <https://www.agglo-epinal.fr/>

Plusieurs acteurs associatifs et institutionnels, œuvrant sur les quartiers Plateau de la Justice - Saut-le-Cerf, accompagnent et proposent au quotidien des actions à destination d'adolescents et de jeunes adultes :

- Centre Social « Denise Louis » organise des activités, chantiers, séjours, projets visant l'apprentissage de la citoyenneté tels que « Je kiffe mon quartier », participe au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, etc. Un groupe de parole permet aux parents d'adolescents d'aborder ensemble des difficultés rencontrées ainsi que d'envisager les pistes de solutions.
- Service de Prévention Spécialisée et d'Insertion Sociale et Professionnelle, l'association « Jeunesse et Culture » s'adresse aux jeunes par le biais des chantiers éducatifs, des actions d'insertion, d'accompagnement à la scolarité, ainsi que des actions éducatives de prévention spécialisée ;
- Bureau information jeunesse (BIJ) de la Maison des Sports et de la Jeunesse de la Ville d'Epinal apporte aux jeunes des réponses à leurs demandes d'informations, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne. Des professionnels sont à leur écoute pour les conseiller et les aider à préciser leurs besoins et leurs projets.
- Mission Locale, implantée dans le Parc Economique du Saut-le-Cerf, aborde avec les jeunes de 16 à 25 ans les questions relatives à l'emploi, la formation, le logement, la santé, etc.
- Association ADALI, dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions, met à la disposition de personnes démunies, en exclusion (sans domicile fixe, personnes isolées...), des lieux d'accueil et d'écoute.
- Le CCAS et les médiateurs de la Ville d'Epinal s'impliquent auprès de la jeunesse en organisant les « quartiers d'été », ainsi que les Ateliers Manuels Pédagogiques d'été.

1.5.3 Structures culturelles, sportives et de loisirs

Plusieurs structures, associations et équipements sportifs, culturels et de loisirs se trouvent sur le territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange et constituent des supports d'animation supplémentaires :

a. Equipements sportifs

- 2 piscines : Iris et bassin Olympique Roger Goujon.
- 3 gymnases : Perrault, Provinces et Saint-Exupéry.
- le golf.
- le stade de foot de la Voivre.
- le Dojo départemental.
- le terrain de tennis.
- Une multitude d'associations sportives œuvre sur le territoire spinalien dont l'action bénéficie également aux habitants des quartiers Saut le Cerf, ZAC et Plateau de la Justice.

b. Structures intervenantes de la Culture

Concerné par l'action culturelle, le Centre Léo Lagrange s'investit aux côtés des associations telles que la « Compagnie des Joli(e)s Mômes », « Pl'asso Jeux », « Radio Zwazo », « Zinc Grenadine », « Voleurs de poules prod », le « Théâtre de l'imprévu », etc.

Les programmations artistiques et culturelles des structures telles que Scène Vosges, la Souris Verte, le Conservatoire Gautier, le Centre Culturel, ainsi que le Service Culturel de la Ville d'Epinal sont d'une grande qualité et de plus en plus attractives. Toutefois, la démocratisation de cette importante offre culturelle nécessite la mobilisation des acteurs comme le Centre Léo Lagrange afin de « construire des chemins » d'accès à la culture pour les populations non initiées ou empêchées.

c. Structures d'innovation sociale et de loisirs

- « Môôônn » est une nouvelle structure, implantée sur le quartier, visant à promouvoir la revalorisation de divers matériaux : palettes, tissus, prises d'escalade, copeaux de bois, ... Outre sa recyclerie, « Môôônn » est aussi amatrice d'escalade et s'est lancée dans l'auto-construction d'une salle de bloc dans les locaux de sa recyclerie. Souhaitant ainsi transmettre sa passion de l'escalade au plus grand nombre, cette structure s'inscrit dans une démarche écologique et responsable.

- Le Xylolab est un espace de fabrication collaboratif et coworking ouvert aux particuliers et aux professionnels, un lieu partagé permettant de créer, fabriquer et expérimenter autour du matériau bois, et pensé comme un lieu de partage des connaissances, de transmission des savoir-faire et d'éducation populaire.

d. Parcs et jardins

Arboretum, Bois de la Voivre, Terrain de convivialité, Jardins partagés.

1.5.4 Dispositifs, réseaux, conventions et contrats spécifiques

a. Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative repose sur une approche globale des problèmes des enfants et adolescents les plus en difficultés, repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire (2 à 16 ans). Ces jeunes se voient proposer un suivi spécifique et personnalisé co-construit avec eux et leurs familles.

Cette approche donne une place prépondérante au parcours individuel avec une intervention de professionnels aux compétences et univers professionnels variés constitués en réseau au sein d'équipes pluridisciplinaires. Le PRE s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale.

Ce n'est donc ni un projet scolaire, ni un projet destiné à l'ensemble des enfants scolarisés ou vivant dans un quartier, mais un éventail de réponses individualisées et dédiées aux enfants et adolescents les plus fragilisés, ainsi qu'à leurs familles, vivant sur les territoires prioritaires relevant de la Politique de la Ville.

Le PRE se décline en un programme d'actions bénéficiant à trois tranches d'âge avec des objectifs communs : favoriser la réussite scolaire et les liens parents-école.

- Pour les 2-6 ans : lutte contre la pédiculose, accompagnement scolaire et sanitaire, ateliers d'éveil au langage.

- Pour les 6-12 ans : tutorat périscolaire.

- Pour les 12-16 ans : prévention et lutte contre le décrochage scolaire. Des éducateurs sont mis à disposition dans le collège pour accompagner les élèves. (CTG, p. 65)

b. Réseau Éducation Prioritaire +

La politique d'éducation prioritaire repose sur six principes :

- Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.
- Conforter une école bienveillante et exigeante.
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Le REP+ à Épinal est déployé sur le quartier Politique de la Ville de la Justice-Saut le Cerf, avec le collège saint Exupéry et les écoles Louis Pergaud et Jean Macé.

Depuis 2019, l'ensemble des classes de CP et de CE1 en Rep et Rep+ a été dédoublé. Les élèves concernés bénéficient de meilleures conditions d'apprentissage.

Les dédoublements ont été étendus aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2020. Toutes les autres classes de grande section, de CP et de CE1 verront progressivement leurs effectifs limités à 24 élèves.

c. Aménagement du Temps de l'Enfant

L'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE), mis en place en 1989, a permis à tous les élèves des écoles publiques spinaliennes de pratiquer, un après-midi par semaine, en dehors du temps scolaire, des activités sportives, culturelles, citoyennes et environnementales favorisant l'éveil et l'éducation.

Les réformes successives des rythmes scolaires ont fait perdre peu à peu l'âme du dispositif. En 2023, la Ville a ainsi engagé, en collaboration avec l'Éducation nationale, une réflexion active et concertée sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire. Il s'agissait également de mieux prendre en compte le rythme de l'enfant à l'occasion de ces temps d'accueil. Une étude interne a été lancée et 14 groupes de travail, composés de délégués de parents et d'enseignants, se sont réunis pour travailler sur les 3 thématiques suivantes : temps scolaire, Aménagement du Temps de l'Enfant, organisation de la vie de famille autour de l'enfant.

Après cette consultation, les écoles de notre quartier ont choisi de poursuivre leur implication dans ce dispositif réorganisé. Les coordinateurs de la Ville d'Épinal continuent d'associer les acteurs sportifs et culturels, en leur confiant l'encadrement de groupes d'enfants issus des différentes écoles.

Le Centre Léo Lagrange qui intervenait dans le dispositif ATE depuis sa création, est toujours sollicité, bien qu'à moindre échelle, pour animer des activités sportives, artistiques, numériques et éducatives. Ainsi, il contribue par délégation, à ce service supplémentaire proposé par la commune en complément des temps d'accueil périscolaires, restauration et transports déjà existants. Ces activités sont prises en charge par la Ville d'Épinal et ouvertes à tous les enfants des écoles partenaires.

d. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Selon la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité de juin 2001, l'aide à la scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école.

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école. Il se propose, par des stratégies diversifiées de :

- Aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Dans ce cadre, le Centre Léo Lagrange œuvre pour la réussite à l'école des enfants et des jeunes aux côtés de la Caf des Vosges et de la Ville d'Epinal depuis plus de 20 ans.

e. Action Sociale de la CAF des Vosges

La Direction de l'Action Sociale de la CAF des Vosges aide les familles à financer l'éducation et les loisirs de leurs enfants via les prestations, les aides aux temps libres ainsi que le soutien qu'elle apporte aux structures d'accueil. Elle développe également les dispositifs de soutien à la fonction parentale.¹⁴

Nombreuses familles fréquentant le Centre bénéficient de ces aides proposées par la CAF et viennent les utiliser pour inscrire leurs enfants à des semaines de vacances, de séjours et à de multiples activités culturelles, artistiques et ludiques.

f. Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2025-2029¹⁵

La CTG clarifie et articule les champs de compétences et d'interventions de la CA d'Epinal, du Conseil Départemental et de la CAF des Vosges, et de la MSA de Lorraine et garantit la complémentarité avec les autres acteurs, tels que le Centre Léo Lagrange, intervenant sur le champ des politiques sociales.

La CTG identifie les champs d'interventions et objectifs partagés suivants :

Territoire

- Constituer une équipe de chargés de coopération en répondant aux spécificités du bassin de vie.

¹⁴ <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-vosges/accueil>

¹⁵ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES Communauté d'Agglomération d'Epinal – 1^{er} renouvellement 2025-2029

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire.

Logement

- Projet d'hébergement temporaire pour les jeunes en mobilité.
- Permis de louer.

Parentalité

- Développer des lieux d'accueil enfants-parents.
- Consolider le réseau parentalité - Bassin de vie 2 et 3.
- Structurer et animer le réseau parentalité - Bassin de vie 4.
- Créer une maison de la parentalité - Bassin de vie 4.

Petite Enfance- Enfance- Jeunesse

- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

Petite Enfance

- Développer le label AVIP.
- Observatoire Petite Enfance et cellule de veille Petite Enfance.
- Renforcer les missions du RPE dans le cadre du SPPE.
- Veiller à maintenir un équilibre entre l'accueil individuel et collectif et aux besoins en horaires atypiques.

Enfance- Jeunesse

- Formation et recrutement de personnel qualifié en ALSH.
- Développer un réseau d'acteurs jeunesse.

Animation de la vie sociale

- Développer un espace de vie sociale- bassin de vie 2 et 3.
- Soutenir le Centre Social itinérant et multisites- Bassin de vie 1.

Accès aux droits

- Soutenir l'engagement citoyen et le bénévolat.
- Faciliter l'accès aux droits et aux offres de services.

g. Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026

Le Schéma Départemental des Services aux familles est co-défini entre l'Etat, la CAF des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité sociale agricole Lorraine et le représentant des maires et des Présidents d'Etablissements publics de Coopération Intercommunale afin de lutter plus efficacement contre les inégalités sociales et territoriales

Dans ce Schéma Départemental, 4 orientations stratégiques ont été définies suivant lesquelles le Centre Léo Lagrange inscrit une partie de ses actions. Ces orientations sont :

- Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires ;
- Développer et soutenir une offre de qualité aux familles ;
- Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires ;
- Impulser une dynamique départementale de mobilisation et d'implication des familles.

h. Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal 2015-2023

Le Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal¹⁶, ainsi que ses avenants¹⁷ qui ont prolongé sa portée jusqu'en 2023, avaient pour objectif de réduire les inégalités sur des territoires fragilisés et favoriser l'émergence d'actions nouvelles ou renouvelées notamment en direction des jeunes.

L'évaluation des Contrats de Ville, mise en œuvre sur la période 2015-2023 dans le quartier de la Justice a mis en évidence les constats suivants¹⁸ :

Le contrat de ville : une plus-value

Sur la base de nombreux acteurs associatifs, le contrat de ville a permis le renforcement des partenariats et des moyens renforcés, mais également des expérimentations, notamment dans le domaine de l'emploi : la plateforme d'insertion et la fabrique à entreprendre.

Une persistance des situations de pauvreté

Pour autant les situations de précarité et de pauvreté persistent. Le quartier est marqué par une présence importante de familles monoparentales et l'arrivée de populations immigrées.

Une dimension éducative à renforcer

Les carences éducatives s'aggravent, les enseignants font état d'une baisse du niveau scolaire.

Les demandes d'accompagnement aux devoirs augmentent fortement pour autant la participation n'est pas toujours au rendez-vous et les acteurs rencontrent des difficultés de recrutement.

i. Les 5 enjeux du nouveau Contrat de Ville 2024-2030

A compter de 2024, au sein des quartiers du Saut le Cerf et du Plateau de la Justice, un périmètre commun a été identifié et inscrit sur la liste des quartiers prioritaires. Ce nouveau périmètre porte de nom de « Justice - Saut le Cerf ». Il est précisé, dans le chapitre 1.1 « Territoire d'intervention » de la première partie du présent document.

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 identifie les priorités suivantes¹⁹ :

Soutenir la parentalité et accompagner l'éducation des jeunes

- Adapter l'offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles
- Renforcer le soutien à la parentalité
- Accompagner les élèves et les parents dans la scolarité de l'enfant
- Améliorer le fonctionnement partenarial entre les acteurs du territoire

Agir pour l'insertion professionnelle et l'emploi des habitants

- Favoriser l'accès à l'emploi pour tous en levant les obstacles
- Faciliter l'insertion professionnelle et les parcours vers l'emploi
- Créer des dynamiques économiques pérennes au sein des quartiers prioritaires

Encourager la vie de quartier et les dynamiques sociales

- Soutenir l'accès à la vie locale et aux activités
- Favoriser le vivre ensemble au sein des quartiers
- Garantir aux habitants un réel accès à leurs droits

¹⁶ Contrat de Ville, Communauté d'Agglomération d'Épinal, 2015-2020

¹⁷ Avenant au Contrat de Ville, Communauté d'Agglomération d'Épinal, 2021-2022

¹⁸ Evaluation finale du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, ORIV, Réunion 13.12.22

¹⁹ Quartiers 2030 - Contrat de Ville, Communauté d'Agglomération d'Épinal, juin 2024

Réussir les transitions dans les quartiers

- Adapter les logements aux transitions démographiques et climatiques
- Améliorer le cadre de vie des quartiers
- Accroître les actions pédagogiques et encourager les évolutions de modes de vie
- Répondre aux besoins des habitants en matière de santé
- Accompagner les habitants dans l'appropriation des outils numériques

Répondre aux besoins de prévention, de tranquillité, de sécurité

- Renforcer la prévention, mais aussi l'accompagnement des victimes
- Lutter contre les incivilités et la délinquance
- Coordonner et améliorer la transversalité entre acteurs et mieux communiquer

1.6. Vie économique et emploi (Commerces, zones artisanales, etc.)

La Communauté d'Agglomération d'Épinal, dont le territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange fait partie, est une intercommunalité reconnue « territoire à énergie positive et à croissance verte » qui affiche une politique énergétique forte et volontariste. C'est un territoire avec de nombreux atouts valorisés, dont une identité territoriale associée au patrimoine architectural et environnemental (label pays d'Art et d'Histoire), à la culture industrielle (textile, papetière et métallurgique), à la tradition agricole et forestière, à l'imagerie et aux possibilités offertes par le matériau bois. Elle possède également des potentialités touristiques importantes centrées sur le public familial.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal s'inscrit dans la dynamique du commerce extérieur du département des Vosges, dont la balance commerciale est positive avec les exportations de machines et équipements, pâte à papier, papier et carton, bois et articles en bois, produits chimiques, produits laitiers et glaces, etc.

Au Saut-le-Cerf, le développement économique a été marqué par l'émergence de nouvelles zones d'activités (zone de la Voivre et parc économique du Saut-le-Cerf) favorisé par la création d'une nouvelle voie de contournement à l'Est de l'agglomération (RN57).

Ce développement a permis de constituer la plus grande zone de chalandise, en population et superficie, de la circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Épinal. Le quartier du Saut-le-Cerf est devenu ainsi un pôle d'attraction pour l'extérieur. Le développement du secteur commercial s'est accompagné du développement de services.

1.7. Proximité et accessibilité (transports, voies de communication, télécommunication)

- Le quartier Justice - Saut-le-Cerf bénéficie d'un accès direct depuis la voie rapide (RN57) qui relie NANCY – MULHOUSE.

- Les travaux réalisés sur l'échangeur du Saut le Cerf situé sur la RD46 et RN57 ont permis de fluidifier le trafic et la circulation de quelques 12 000 automobilistes qui l'empruntent quotidiennement.

- La route de Jeuxy (RD 46) constitue un obstacle empêchant la circulation piétonne entre les parties nord et sud du quartier Saut le Cerf. Ne répondant plus aux normes de sécurité, la passerelle en bois qui surplombait la route de Jeuxy depuis l'ENSTIB a été démolie en 2015. Pour le moment, il n'y a pas d'infrastructure de remplacement prévue. « Les habitants témoignent du danger de traverser à pied la route de Jeuxy depuis la suppression de la passerelle. On peut également citer l'absence de trottoir et de passage piéton pour se

rendre à la zone mixte du Saut le Cerf. Certains piétons s'y aventurent malgré le danger dû à la proximité de la N57. »

- Le quartier de la Justice est traversant et traversé par de nombreux flux automobiles. Deux lignes de bus desservent le quartier : Ligne n°2 : Belle étoile <> Cimetière parc Ligne n°4 : Gare <> Rose Poirier Des sentiers pédestres aménagés dans le cadre du PRU relient le quartier avec son environnement urbain : Itinéraire n°3 : Place des Vosges > Place d'Avrinsart Itinéraire n°4 : Place d'Avrinsart > Jardins familiaux Itinéraire n°5 : Place d'Avrinsart > Piscine Olympique.

- Trois lignes de bus de ville circulent sur le quartier Saut-le-Cerf / ZAC pour le relier avec le centre-ville et les autres quartiers. Les pistes cyclables aménagées le long des rives de la Moselle, qui bordent ce quartier à l'ouest, permettent aux habitants d'accéder au Centre-Ville d'Épinal à pied et à vélo.

- En 2024 et en 2025, durant la période des travaux réalisés sur le carrefour reliant l'avenue Léon Blum avec la route de Jeuxy, la modification de la circulation a eu pour effet l'augmentation du trafic sur l'avenue Salvador Allende, juste devant le Centre Léo Lagrange. Pendant cette période, un arrêt de bus a été installé à proximité de l'entrée du Centre Léo Lagrange.

1.8. Perspectives de développement sur le territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange

1.8.1 Habitat

- Réflexions en cours sur un projet de FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) sur la CAE (un site principal à Épinal avec des logements diffus sur le territoire).

- Création en 2024 de l'ADIL 88 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

- Quelques nouveaux éléments de la plateforme Loj'toit jeunes, portée par ADALI HABITAT. Cette structure rayonne au-delà de la CAE.²⁰

1.8.2 Intégration

- AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés) assuré par l'association COALLIA depuis 2 ans.

Ce nouveau programme AGIR propose un accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture. Cet accompagnement est proposé pendant 24 mois maximum et permet un accès facilité aux droits pour chacun.

- Signature, en 2024 et pour 3 ans, du CTAI (Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration) à Épinal « pour favoriser l'intégration des étrangers admis pour la première fois au séjour en France en situation régulière et les réfugiés résidant sur leur territoire. »²¹

²⁰ Convention Territoriale Globale de Services aux Familles, CAE, 1er renouvellement, 2025-2029, p.50

²¹ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-Contrats-territoriaux-d-accueil-et-d-integration>

1.8.3 Emploi - Insertion

- Accompagnement renouvelé des bénéficiaires RSA

- Extension de la crèche de Golbey avec le label AVIP²²

Ce label est attribué aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAGE) qui réservent au moins 20 % de leurs places aux parents en recherche d'emploi. Ses objectifs sont les suivants :

- lever les freins à l'emploi des parents en proposant une place d'accueil ;
- favoriser le bien-être des enfants.

1.8.4 Éducation

Création en 2025 d'une Cité Educative à Epinal.

1.8.5 Parentalité

- Mise en place, à compter de janvier 2025, d'une coordination du Réseau Parentalité sur le bassin de vie 4. Par suite d'un appel à candidature, cette coordination a été confiée au Centre Léo Lagrange.

- Création en août 2025, d'une Maison de la Famille sur le bassin de vie 4, dont le portage a également été confié au Centre Léo Lagrange. Recrutement d'une référente de cette nouvelle entité, dont les missions sont les suivantes :

- Accueil, écoute, information et orientation des parents.
 - Permettre la diffusion et la mise à disposition des parents d'informations sur les questions spécifiques de parentalité ;
 - Assurer un accueil « inconditionnel » auprès des parents, leur apporter une écoute et un soutien bienveillant et en fonction de leurs questions/préoccupations ;
 - Orienter les parents, le cas échéant, vers l'interlocuteur expert.
- Animation d'actions adaptées aux besoins des parents, en concertation avec les ressources du territoire, et accompagnement des initiatives et projets de parents.
 - Favoriser la mise en place d'actions visant à l'autonomisation des parents et à la construction de projets avec d'autres parents ;
 - Assurer la mise à disposition aux parents de services et dispositifs dédiés au soutien à la parentalité.
- Coordination des actions, concertation et mise en réseau des acteurs du champ de la parentalité.
 - Mettre en place, en lien avec le réseau parentalité du bassin de vie 4, un lieu de rencontres entre acteurs et professionnels du territoire sur des sujets communs autour du soutien à la parentalité ;
 - Organiser des temps de formation ponctuels à l'attention des professionnels et des parents ;
 - Contribuer aux démarches d'analyse de besoins et de diagnostic auprès des collectivités ou des associations qui développeraient de nouveaux projets locaux ;
 - Apporter un appui méthodologique à la construction d'initiatives auprès de porteurs en émergence.

²² Convention Territoriale Globale de Services aux Familles, CAE, 1er renouvellement, 2025-2029, p.6

1.9. Parole aux habitants

1.9.1 Point de vue des parents (adhérents et non adhérents) ²³

32 enquêtes ont été réalisées auprès des parents pour comprendre la problématique de la baisse des inscriptions chez les enfants de moins de 11 ans, et plus particulièrement chez les enfants de 3 à 6 ans.

Parmi les parents rencontrés à la sortie des écoles maternelles les plus proches :

- 92% connaissent notre structure ;
- 86% ont déjà inscrit leurs enfants au Centre, dont 29% - régulièrement et 57% occasionnellement.

Parmi les parents qui n'inscrivent pas leurs enfants au Centre (14%) :

- 7% pensent que les tarifs des activités sont trop chers ;
- 7% ne sont pas intéressés par l'offre du Centre.

Les activités qui intéressent les enfants et les familles (plusieurs réponses possibles) :

- 79% Activités sportives
- 50% Activités culturelles
- 7% Accueil de loisirs

Ce qu'il faut améliorer pour faire venir les familles (expressions libres) :

- Tarifs plus accessibles
- Meilleure communication
- Nouvelles activités
- Réduire l'attente durant les inscriptions
- Améliorer l'accueil téléphonique

De nombreux commentaires expriment la satisfaction des familles qui fréquentent le Centre.

1.9.2 Point de vue des jeunes du QPV Justice - Saut le Cerf ²⁴

20 jeunes se sont exprimés à l'occasion d'une réunion « Que veulent les jeunes ? » organisée par le secteur jeunesse du Centre en partenariat avec l'association « Jeunesse et Culture ».

Les jeunes réunis se sont exprimés concernant plusieurs sujets :

a. A l'école :

- Ambiance, relations et échanges entre les jeunes sont appréciés.
- Certaines matières, par exemple, le sport, le français et autres matières bien transmises, sont appréciées par les jeunes.
- Difficultés scolaires dans les matières fondamentales et en langues étrangères.
- Manque d'intérêt et de motivation à l'école, mais pas de rejet massif.
- Cas de violence à l'école sont une source de souffrance pour les jeunes.

²³ Annexe1 – Point de vue des parents – résultats des enquêtes réalisées auprès des parents adhérents et non adhérents du Centre Léo Lagrange

²⁴ Annexe2 – Que veulent les jeunes ? – expressions des jeunes adhérents et non adhérents du Centre Léo Lagrange

b. A la maison :

- Lieu de confort, de liberté, temps en famille et d'activités numériques.
- Obligations d'aider à la maison sont perçues comme négatives.
- Parfois les fratries sont aussi sources de tensions.
- Parfois la maison est perçue comme étouffante, en raison de conflits familiaux ou du manque d'intention. Besoin d'espaces de respiration hors du cadre familial.

c. A l'extérieur :

- Activités sportives (foot, basket)
- Lieux pour rencontrer d'autres jeunes : foyer, Jeunesse & Culture, Léo Lagrange.
- Manque d'encadrement dans l'espace public.
- Une partie de l'espace public est perçue comme hostile ou insécurisée (critiques, racisme, bagarres). Il y a un vrai besoin de sécurisation et de bienveillance dans les espaces partagés extérieurs.

d. Les idées :

Pour leur quartier - Equipements sportifs extérieurs plus modernes (un vrai city-stade) et des lieux de loisirs accessibles gratuitement - Bancs supplémentaires - Jeux vidéo mobiles (Cerf qui Roule) - goûters.

Autour du numérique - Ils sont très réceptifs aux équipements numériques présents dans des lieux qu'ils fréquentent. Le numérique est pour eux un levier d'attractivité et d'engagement.

Réseaux – Ils sont sur TikTok, Instagram, Snapchat, Telegram, Reddit, WhatsApp, Discord.

Projets collectifs - Forte envie de vivre des expériences collectives, souvent hors du cadre habituel. Les jeunes aspirent à découvrir, à s'évader, se challenger. Les séjours et événements ponctuels sont très demandés.

1.9.3 Point de vue des jeunes collégiens du département des Vosges²⁵

a. Les loisirs des collégiens - Activités encadrées

Globalement, 68,4 % des collégiens déclarent pratiquer une activité sportive ou culturelle en club ou en association. Ce pourcentage diminue avec l'âge (de 73 % en 6ème à 64,9 % en 3ème).

Les garçons pratiquent plus que les filles (72,75 % des garçons, contre 64,25% des filles), ce qui reste vrai de la 6ème à la 3ème. Il s'agit essentiellement d'activités sportives. Seulement 200 collégiens mentionnent une activité culturelle ou artistique, dont 75 % de filles.

Sur les 655 qui n'ont pas d'activité encadrée (en club ou en association), 620 expriment une raison :

- 40 % ne sont pas intéressés par les activités proposées (n'ont pas envie, préfèrent rester à la maison, ont des activités hors structures),
- 25 % manquent de temps (ou leurs parents),
- 9 % font état de difficultés de transport,
- Pour 8 %, l'activité souhaitée n'existe pas à proximité, ou l'offre existante n'est pas adaptée.

²⁵ Diagnostic Jeunesse, LE PLAN VOSGES AMBITIONS 2027, Conseil Départemental des Vosges, février 2022, p12

b. Loisirs des collégiens - Activités non encadrés

En dehors des clubs et associations, les collégiens ayant répondu sont essentiellement adeptes de jeux vidéo (14 %), de vélo (12 %), de lecture (10 %), de dessin et coloriage (9 %) et de jeux de société (7,2 %). À noter que “bavarder, chatter” est considéré comme une activité à part entière.

130 collégiens déclarent n’avoir aucune activité en club ou association et ne mentionnent aucune autre activité en dehors.

1.10 Résumé - Constats partagés

Population

Présence, sur le QPV Justice-Saut le Cerf, d’un nombre important de jeunes, avec l’indice de jeunesse égale à 2. Cette valeur est 2 fois plus élevée par rapport à Épinal et 3 fois plus importante comparée au département des Vosges.

L’indice de jeunesse de la population étrangère (3,6) est plus important comparé à l’indice de jeunesse de toute la population du quartier (2).

Toutefois, durant les 2 dernières années scolaires, le nombre d’élèves inscrits aux écoles maternelles et élémentaires du quartier est en baisse.

La part de la population étrangère représente 25% dans le QPV Justice-Saut le Cerf.

La part d’habitants âgés de 60 ans et plus est 2 fois moins importante dans le QPV Justice-Saut le Cerf par rapport à celle dans le département des Vosges.

Ménages

Dans le QPV Justice - Saut le Cerf, la part des familles monoparentales (33.1%) est 3 fois plus importante qu’à Épinal dans son ensemble (11,2%)

Le phénomène de l’isolement social progresse et concerne 42% des ménages sur ce QPV et 50.6% à Épinal.

Sur le QPV Justice - Saut le Cerf, 70% des ménages d’une personne de 60 à 74 ans sont composés de femmes (Elles représentent 74,5% des ménages d’une personne de 75 ans et plus).

Emploi

Le taux d’emploi sur le QPV Justice – Saut le Cerf est de 37.2%, soit 20 points plus bas que dans l’ensemble de la Ville d’Épinal.

Le taux d’emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 17,2% dans ce QPV, soit 2 fois moins élevé qu’à Épinal.

Le taux de chômage est de 34.2% dans le QPV Justice – Saut le Cerf, soit de 17,7 points plus élevés qu’à Épinal.

Accès aux droits

Dans le QPV Justice-Saut le Cerf, le taux de couverture de la population par les allocations CAF est de 77,3 %, ce qui est de 25 points plus importants qu’à Épinal dans sa globalité.

Les jeunes des quartiers accèdent plus difficilement à l’autonomie. La part des allocataires de moins de 25 ans est moins importante dans les quartiers Justice et Saut le Cerf par rapport à Épinal, alors que l’indice de jeunesse y est 2 fois plus élevé.

La part des allocataires n'ayant pas la nationalité française est en augmentation de 8% à Saut-le-Cerf, de 11% à la Justice et de 6% à Épinal par rapport à 2016, confirmant ainsi la dynamique de migration des populations.

A Épinal, le nombre de familles monoparentales est en légère augmentation (+49) par rapport à 2016, pour autant le nombre de monoparents allocataires est en diminution durant ce même période (-127).

En 2024, comparativement avec 2016, sur le quartier Saut le Cerf, le recours aux allocations CAF est globalement en augmentation pour des ménages en activité : +10,7 points parmi les ménages d'une personne, +4,6 points au sein des familles monoparentales et +1,3 points chez les couples avec enfant(s).

En 2024, le nombre de bénéficiaire de l'AAH sur le quartier Saut le Cerf est en augmentation par rapport au 2016 (+32/+1.6 points). Le quartier Saut-le Cerf accueille plus de personnes en situation de handicap en pourcentage comparativement avec le périmètre QPV Justice – Saut le Cerf et avec la Ville d'Épinal dans sa globalité.

Précarité

Parmi les allocataires CAF, nous constatons une précarité plus importante dans ces quartiers que sur l'ensemble du territoire spinalien.

Par rapport à 2016, la situation semble s'améliorer à Épinal en 2024, avec -463/-6% de personnes sous le seuil de bas revenus, mais reste préoccupante à Saut le Cerf avec +52 /+2.1%.

Sur le quartier Saut le Cerf, parmi les ménages vivant sous le seuil de bas revenus, 344 sont les ménages d'une personne, soit 42%. Les hommes sont davantage concernés par cette situation que les femmes. 244 familles monoparentales (29%) et 201 couples avec enfant(s) (24%), dont 164 familles nombreuses, sont également dans une situation précaire.

Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%.

Logement

En 2021, parmi les habitants du périmètre QPV Justice-Saut le Cerf, il y avait 87% de locataires et 11% de propriétaires. Les familles habitent en appartement dans 89% de cas.

La part des logements vacants représentent 13.6%. La part des résidences principales suroccupées représente 35.6% Il s'agit principalement des appartements T1, T2 et T3.

Éducation

Sur le QPV Justice – Saut le Cerf, 33,9% des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi (à hauteur de 42.2% pour les femmes et de 29,9% pour les hommes).

59,4% des 15 -24 ans sont scolarisés (dont 50,7% des femmes, 66,7% des hommes et 56,5% des étrangers).

43,6% de la population n'est pas diplômée, ce qui représente, 46,4% des femmes et 53,7% des étrangers.

Territoire et politiques publiques

Être à proximité des zones commerciales et des services, ainsi que proche des voies routières et des voies de mobilité douce rénovées, est un atout pour le développement économique et de l'attractivité des quartiers Justice et Saut-le Cerf.

La présence de nombreux établissements scolaires, d'enseignement professionnel et supérieur, socio-éducatifs et médico-sociaux, permet aux familles de disposer de nombreuses solutions pour assurer l'éducation et l'accompagnement de leurs enfants.

De nombreux services publics et assimilés, présents sur le quartier, apportent les réponses dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi et des solidarités.

Les structures associatives et les différents équipements offrent de nombreuses possibilités pour les loisirs, les pratiques sportives, culturelles et numériques.

De nombreuses politiques publiques déployées sur ces quartiers permettent d'apporter des réponses complémentaires aux besoins rencontrés par les habitants, ainsi que d'animer ce territoire en favorisant les partenariats, les mutualisations et les solutions innovantes.

2ème PARTIE – BILAN DU PROJET SOCIAL 2022-2025

2.1. Rappel des objectifs du Projet Social 2022-2025 :

1. Permettre aux enfants et aux jeunes de se découvrir, de faire grandir leur autonomie et de s'épanouir individuellement et en groupe.

- 1.1 S'adresser aux jeunes qui ne fréquentent pas encore le Centre.
- 1.2 Eduquer à l'information, aux médias et au numérique.
- 1.3 Permettre aux jeunes de s'investir dans les projets collectifs et de développer la cohésion de groupe.
- 1.4 Permettre aux jeunes de développer les différents savoirs et apprentissages.
- 1.5 Placer le rythme de l'enfant au centre de l'accueil.

2. Favoriser l'équilibre familial et les liens intrafamiliaux.

- 2.1 Soutenir les parents dans leur fonction parentale.
- 2.2 Aider les familles dans leurs démarches administratives et faciliter leur accès aux services.
- 2.3 Faire famille dans la société et faire société dans la famille.

3. Aider les personnes à s'ouvrir et à s'intéresser aux autres, ainsi que de trouver les dénominateurs communs entre les générations, les cultures et les différences.

- 3.1 Affirmer les valeurs républicaines et celle de l'éducation populaire.
- 3.2 Renforcer la mixité culturelle et générationnelle.
- 3.3 Développer les partenariats.

2.2. Méthodologie employée :

Chacun des 3 Axes Stratégiques du Projet Social 2022-2025 a comporté plusieurs orientations. Ainsi, 11 fiches projets correspondant au nombre d'orientations, avait été réalisées. Chaque fiche comportait plusieurs objectifs opérationnels, les critères et les outils d'évaluation, les actions à mettre en place, ainsi que les moyens pour y parvenir.

Comme évoqué dans le chapitre 1.2 « Démarche de diagnostic et d'élaboration du Nouveau Projet Social », pour évaluer ces 3 Axes Stratégiques du précédent Projet Social, 3 groupes d'évaluation ont été formés. Trois mots clés, Enfance-Jeunesse, Famille et Vivre-Ensemble ont été attribués à chaque groupe d'évaluation. Ces derniers étaient composés d'administrateurs, de salariés et de bénévoles du Centre, choisis au hasard. Une représentante de la CAF des Vosges a participé à ces travaux. Chaque équipe a eu pour objectif d'évaluer l'un des 3 Axes.

Les évaluateurs ont attribué une note à la réalisation de chaque objectif opérationnel en utilisant les codes-couleurs et ont argumenté leur choix par une ou plusieurs phrases.

Signification des codes-couleurs			
Non atteint	Initié - Partiellement atteint	Réalisé	Dépassé

Les codes-couleurs ont eu pour vocation de permettre une appréciation visuelle et rapide, ne nécessitant pas de lecture, concernant la réalisation des objectifs fixés pour 2022-2025.

Deux réunions ont été nécessaires à chaque équipe d'évaluateurs pour réaliser ce travail, exposé dès février 2025 dans la cafétéria du Centre et à l'occasion des différentes réunions de travail. Ces évaluations, réalisées de février à avril 2025, ont été enrichies avec des comptes rendus des évaluations annuelles organisées en 2022, 2023 et 2024.

A l'issu de ce travail, un tableau de synthèse a identifié les points forts et les points de vigilance pour chacun des 3 Axes Stratégiques.

2.3. Evaluation des orientations et des objectifs prévus pour la période 2022-2025

2.3.1 Maison « Enfance – Jeunesse » : Evaluation

Axe 1. Permettre aux enfants et aux jeunes de se découvrir, de faire grandir leur autonomie et de s'épanouir individuellement et en groupe.	
Orientation 1.1 S'adresser aux jeunes qui ne fréquentent pas encore le Centre.	
1.1.1 Développer les actions hors les murs.	- En 2022, 2023 et 2024, les animations bi-hebdomadaires ont été réalisées au pied des immeubles dans les 4 points principaux du quartier (Route de Jeuxy, Avenue des Villes de France, au Parc des Vues et à côté du Dojo d'Épinal) à l'aide du camion Gaming Truck. Des jeux vidéo ou de société, le bricolage, le jardinage et le sport en extérieur ont mobilisé en moyenne 10 à 15 jeunes (25 à 30 au maximum). - Pendant les périodes froides, des sorties à la BMI et au Musée de l'Image ont été proposées aux habitués rencontrés au pied des immeubles. - En 2025, les animateurs se sont rendus au collège St-Exupéry pour proposer des activités aux jeunes pendant la pause du midi. Pour rencontrer de nouveaux jeunes, des activités ont été proposées à la sortie du cinéma et au sein de la BMI. - En 2024 et 2025, une nouvelle action « Connectons les générations » a permis d'organiser des temps d'animations intergénérationnelles au sein des EHPADs et des Résidences Autonomie grâce à la mobilisation de 8 jeunes volontaires. Une vingtaine d'animations a été organisée tous les ans pour les seniors de 3 établissements d'Épinal. De plus, les participants ont bénéficié des événements Silver Geek à Épinal et à Mulhouse. - La perte d'un poste de médiateur jeunesse, à la suite de l'arrêt du financement de l'Etat en octobre 2025, rend difficile la poursuite d'activités hors les murs à l'attention des jeunes.
1.1.2 Permettre aux jeunes, qui n'accèdent pas à l'offre existante d'activités sur le quartier, d'en bénéficier.	- 4 éditions du Festival Jeunesse ont permis aux jeunes d'accéder aux activités culturelles de qualité gratuitement. Plusieurs artistes et compagnies sont intervenus pour accompagner les créations des jeunes dans les disciplines : RAP, théâtre, danse, hip-hop, graphe, photo, arts numériques, etc., puis, pour réaliser la mise en scène. Les parents et les amis ont apprécié des temps de spectacle valorisant l'investissement d'une trentaine de jeunes tous les ans. - Plusieurs nouvelles activités à l'attention des jeunes ont été créées : BD, impression 3D, vidéastes, création de jeux vidéo, e-sport, bar ados, etc., accessibles gratuitement. Une centaine de jeunes a fréquenté ces activités de façon régulière. - Plusieurs réseaux sociaux, dont Discord, ont été utilisés pour communiquer avec les jeunes et les informer concernant les activités et projets accessibles au Centre Léo Lagrange. - Le partenariat avec Jeunesse et Culture a également permis de s'adresser aux jeunes qui ne fréquent pas habituellement le Centre. - Les activités au pied des immeubles ont constitué un canal de communication supplémentaire pour faire connaître les activités gratuites du Centre.

1.1.3 Impliquer les jeunes afin de créer de nouveaux projets qui leur correspondent.	- Tout au long des 4 années passées, au rythme de 5 à 7 chantiers par an, l'action Chantier Jeunes a permis aux ados d'organiser et de financer les projets collectifs de leurs choix, tels que les sorties ludiques. A compter de septembre 2023, un créneau régulier dédié à la préparation et à la réalisation des différents chantiers a été mis en place. A titre d'exemple, en 2023, une vingtaine de jeunes et un papa se sont investis dans la construction des bacs en bois et la mise en place d'un jardin au pied d'immeuble à la ZAC. - Entre 20 et 35 jeunes se sont mobilisés chaque année autour de ce projet. - Les animateurs ont également accompagné les jeunes dans la préparation de leurs séjours d'été. Il s'agissait pour les jeunes de participer à la réparation des vélos, à la préparation du matériel de camping, etc. Ponctuellement, certains jeunes ont fait des propositions de destinations et de projets à réaliser à l'occasion des séjours. - Un projet de création d'un conseil de jeunes de Léo est en cours.
1.1.4 Développer les projets avec les partenaires du quartier, de la Ville d'Epinal et de la CAE.	- Plusieurs projets à l'attention des jeunes ont été enrichis grâce aux partenariats. Par exemple, nos séjours itinérants à vélos ont été coorganisés avec Jeunesse et Culture et ont mobilisé 15 jeunes chaque année. En 2023, le séjour de découverte de Paris a été coorganisé avec le Centre Social Denise Louis et a bénéficié à 12 jeunes. - Tous les ans, un séjour a été coorganisé avec les MJC des Vosges. En été 2025, ce projet a permis à 35 jeunes vosgiens de partir en vacances ensemble. - Le nouveau projet « Connectons les Générations » a été réalisé en partenariat avec l'EHPAD « les Bruyères », les Résidences Autonomie « Bon Repos » et « Sans Soucis », ainsi qu'avec l'association « Silver Geek ». - L'atelier de création de jeux vidéo a bénéficié, durant 2 saisons, de l'intervention d'un professionnel du BIJ d'Epinal. - Les chantiers de jeunes se sont renforcés grâce à l'implication de nombreux partenaires : l'OPHAE, MJC St Laurent, Jeunesse et Culture, Foyer d'Accueil Médicalisé de la Voivre, etc.
Orientation 1.2 Eduquer à l'information, aux médias et au numérique.	
1.2.1 Accompagner les adolescents vers une utilisation raisonnée et positive des outils numériques et des réseaux sociaux.	Tout au long des 4 années, le secteur jeunesse du Centre a mobilisé plus d'une centaine de jeunes autour des ateliers et projets en lien avec le numérique, accessibles gratuitement : - Le numérique pour créer du collectif, avec les ateliers e-sport et vidéastes ; - Le numérique au service de l'expression artistique, avec les clubs BD, création de dessins animés, impression en 3D ; - De la consommation du numérique à la conception du numérique, avec les ateliers de création de jeux vidéo ; - Pour aller à la rencontre de nouveaux jeunes, avec des jeux vidéo au pied d'immeuble ; - Le numérique en famille, avec des ateliers ponctuels ouverts aux jeunes et à leurs parents ; - Temps de sensibilisation à l'utilisation raisonnée des écrans pour toute la famille. - Une salle de gaming a été créée, tous les équipements informatiques et numériques ont été mis à niveau ou remplacés par du matériel neuf.
1.2.2 Développer l'éducation aux médias.	Les outils numériques ont également permis d'impliquer plusieurs jeunes dans l'exercice du journalisme avec les expérimentations suivantes : - L'atelier « La Gazette » a permis aux 5 jeunes de découvrir les diverses étapes de la création : réflexion sur les sujets, rédaction d'articles et d'interviews, mise en page et diffusion. - La Webradio a été ponctuellement utilisée dans le cadre de différents projets tels que des découvertes, des interviews ou des temps d'expressions des enfants à l'occasion des vacances scolaires. Les parents ont été destinataires des podcasts réalisés.

1.2.3 Permettre aux adolescents de développer leur esprit critique.	- Cet objectif a été abordé au quotidien, au fil des discussions avec les jeunes et plus ponctuellement, au travers des projets mis en place. Par exemple, en juillet 2023, un groupe de jeunes a été amené à réaliser une exposition sur les aspects positifs et négatifs de l'utilisation des écrans. Cette exposition a été présentée aux parents. - Les animateurs du secteurs jeunesse ont poursuivi leur investissement au sein du réseau Promeneurs du Net.
Orientation 1.3 Permettre aux jeunes de s'investir dans les projets collectifs et de développer la cohésion de groupe.	
1.3.1 Permettre aux adolescents de proposer, de s'investir dans la réalisation de projets et de vivre des « expériences fortes » ensemble.	Durant les 4 dernières années, le Centre Léo Lagrange a proposé aux jeunes plusieurs projets et ateliers leurs permettant de s'investir et de vivre des temps forts ensemble : - 3 ateliers de théâtre et une dizaine de créneaux de danse à destination des enfants et des ados avec des spectacles en fin de saison ; - Des ateliers de percussion, de guitare et de ukulélé, ainsi que des projets artistiques des collectifs du CLAS ont également eu leur temps de valorisation ; - Des chantiers, des sorties, ainsi que 3 à 5 séjours réalisés tous les ans ; L'organisation de 2 nuitées réussies à l'attention des enfants en 2025 ; - Semaines de création suivies de spectacles à l'occasion des différentes éditions du Festival Jeunesse. - Compétitions intergénérationnelles dans le cadre du partenariat avec « Silver Geek ».
1.3.2 Permettre aux jeunes de s'investir dans des réalisations concrètes.	En plus des projets visant les réalisations collectives mentionnés dans le paragraphe précédent, les enfants et les jeunes ont eu la possibilité de créer individuellement et en petits groupes : - à l'occasion des projets à thèmes proposés pendant les vacances scolaires. Toutefois, durant certaines périodes de petites vacances scolaires, nous avons constaté un nombre d'inscriptions insuffisant chez les enfants de 7 à 11 ans. - à l'occasion des ateliers, tels que « les histoires illustrées » ou les ateliers culinaires de l'accueil périscolaires ; la BD ou l'impression en 3D de l'accueil des ados ; les collectifs de CLAS, les ATE, etc. Les expos, les temps de dégustation avec les parents, les publications sur les réseaux sociaux du Centre ont permis de valoriser ces réalisations concrètes.
Orientation 1.4 Permettre aux jeunes de développer les différents savoirs et apprentissage.	
1.4.1 Favoriser les apprentissages en différentes disciplines à l'occasion des ateliers et projets	Plusieurs temps d'apprentissage en différentes disciplines ont été proposés aux enfants et aux jeunes durant les 4 dernières années : - à l'occasion des ateliers d'accompagnement à la scolarité ayant bénéficié à plus de 100 enfants et jeunes tous les ans. Toutefois, nous constatons une baisse de motivation et parfois d'assiduité au sein des ateliers d'accompagnement à la scolarité des ados, durant la dernière saison 2024-2025. Ce fait peut être mis en lien avec le départ d'un bénévole qualifié en mathématiques et autres changements dans l'encadrement. - à l'occasion de l'accueil périscolaire permettant un large choix d'activités et de disciplines à découvrir, tels que les ateliers d'anglais, de dessin, de théâtre, de sport, etc. Malgré une offre d'activités variées, nous constatons une baisse des inscriptions des enfants de 3 à 6 ans dans l'accueil périscolaire des mercredis constatée à l'occasion des 2 dernières saisons d'activité. Nous mettons cette diminution des inscriptions en lien avec un turnovers des RH impliqués dans cet accueil les mercredis matin. (Plusieurs arrêts maladie de long durée, un aménagement de temps partiel pour des raisons de santé et un congé de maternité ont nécessité de nombreux remplacements en 2024). D'autres pistes de compréhension de cette baisse sont explorées dans la partie diagnostic. - à l'occasion de l'accueil des ados des mercredis, vendredis et samedis. La participation des ados a augmenté durant les 3 premières années, puis s'est stabilisée durant la 4^{ème} année autour d'une centaine de participants. Les moyens internes mobilisés autour de cet accueil sont limités, ne permettant

	qu'une réponse partielle à l'objectif de développement des différents savoirs et compétences des jeunes. En effet, du point de vue des animateurs, il aurait été intéressant de proposer aux jeunes des ateliers autour des différents métiers ou de l'artisanat. - À l'occasion des ATE, dont le nombre de créneaux confiés au Centre Léo Lagrange est en diminution depuis 4 ans.
1.4.2 Valoriser les compétences des enfants et des jeunes avec l'approche des échanges de savoirs.	- Les jeunes sont valorisés à l'occasion des ateliers intergénérationnels de e-bowling et de Just danse qu'ils ont partagé avec les aînés. - Tous les ans, à l'occasion des ateliers d'accompagnement à la scolarité et des samedis en familles, les enfants et les jeunes ont été impliqués pour mettre en valeur leurs savoirs et compétences au travers des temps d'échanges de savoirs. Pour certains jeunes participants, il s'agit d'un levier permettant d'identifier leurs points forts, puis, de trouver des approches pour les aider à dépasser leurs lacunes. - Valorisation des compétences des enfants à l'occasion de l'apprentissage de la langue française. Par exemple, l'apprentissage d'un jeu au Centre, puis la possibilité de l'emprunter à la maison pour jouer avec les parents et la fratrie.
1.4.3 Respecter le rythme de chaque enfant et jeune à l'occasion de ces apprentissages.	- Participation de toute l'équipe du Centre Léo Lagrange à la conférence sur les rythmes biologiques des enfants organisée par la Ville d'Epinal en lien avec la réforme des ATE. - Plusieurs adaptations organisationnelles réalisées au sein des accueils périscolaires et extrascolaires permettant une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant. - Adaptation aux changements d'horaires des écoles élémentaires en décalant ceux des ateliers d'accompagnement à la scolarité pour permettre aux enfants de partir à la maison plus tôt.
1.4.4 Développer les partenariats et les actions de valorisation commune.	- Temps de restitution et de valorisation des jeunes à la fin de chaque séjour organisé en partenariat avec les MJC Vosgiennes, comme par exemple, l'exposition tournante d'objets d'artisanat réalisés par les jeunes, ou le spectacle de théâtre des jeunes présenté dans le cadre de la programmation « un été au bord du lac » de Gérardmer. - Réalisation de l'édition 2025 de la Fête à Léo le jour de la fête de la musique. A l'issue de cette fête, les groupes d'enfants et de jeunes, dont le collectif du CLAS « Batu'kids », se sont produits à la fête de la musique au centre-ville d'Epinal. - Participation des jeunes et des seniors spinaliens aux compétitions de « Silver Geek » à l'issue de la préparation réalisée dans le cadre du projet intergénérationnel « Connectons les Générations » porté par le Centre Léo Lagrange. - Réalisation et inauguration d'une sculpture participative symbolisant le « Vivre Ensemble » par les jeunes apprenants de la langue française. - Actions de valorisation réalisées dans le cadre de la semaine de l'intégration, comme « le café éphémère des apprenants », visité le temps d'une semaine par de nombreux partenaires.
Orientation 1.5 Placer le rythme de l'enfant au centre de l'accueil.	
1.5.1 Mettre à jour le projet éducatif appliqué dans le cadre de l'accueil de loisirs.	- Le socle des projets éducatifs des accueils d'adolescents, extrascolaires et périscolaires est inscrit dans l'Axe 1 de chaque Projet Social du Centre Léo Lagrange. - Les projets pédagogiques des accueils d'adolescents, périscolaires et extrascolaires « des samedis » sont annuels et sont mis à jour en début de toutes les saisons scolaires. - Les projets pédagogiques des accueils extrascolaires « des vacances » ont été réalisés avant chaque période de vacances scolaires.
1.5.2 Etudier et expérimenter les pistes d'une meilleure prise en compte du rythme de l'enfant à l'occasion	Suite à l'étude des données présentées à la conférence sur les rythmes de l'enfant, l'équipe d'animation du Centre a expérimenté les adaptations au sein de l'accueil périscolaire des mercredis. Ainsi, les améliorations suivantes ont été apportées : - Possibilité pour les familles d'apporter le petit déjeuner au Centre, afin de permettre à l'enfant de dormir d'avantage le matin et profiter pleinement de ce

des accueil les mercredis.	temps de repas au Centre. - Temps calme obligatoire après le repas du midi, avec un temps de sieste pour les 3-6 ans et un temps de relaxation ou des activités calmes pour les 7-11 ans. - Temps de goûter identifié et accompagné de 16h10 à 16h30 pour tous les enfants. - 3 créneaux d'activités les après-midis au lieu de 4 créneaux, avec la mise en place des pauses de 10 minutes identifiées et accompagnées.
1.5.3 Améliorer la qualité d'accueil des enfants et des jeunes dans les bâtiments du Centre.	- Un travail conséquent de planification de travaux a été réalisé avec la Ville d'Epinal et un cabinet d'architecte. Une première tranche aurait dû avoir lieu en 2025 pour déplacer les espaces de stockage de la salle de spectacle et restituer la surface ainsi libérée à l'animation. Toutefois, les travaux n'ont pu être commencés en raison du manque de fonds disponibles. La deuxième tranche de travaux devait concerner l'extension et la modernisation de la salle dédiée à la petite enfance. - Plusieurs chantiers de jeunes ont été organisés pour mettre en peinture, ranger et réaménager les salles du sous-sol dédiées à la jeunesse. - Un nouvel espace gaming a été aménagé dans une salle des jeunes grâce au soutien financier de la CAF.

2.3.2 Maison « Enfance – Jeunesse » : Tableau de synthèse

Les points forts	Les points de vigilance
Accueil des enfants de 3 à 6 ans	
- Progrès réalisés dans la prise en compte du rythme de l'enfant dans l'organisation des accueils de loisirs : temps de sieste après le repas de midi, petits temps récréatifs entre les activités, pause de goûter bien identifiée, etc. - Développement des temps ouverts aux parents (goûters, après-midi jeux...) et des temps de valorisation à l'occasion de nos accueils de loisirs. - Qualité pédagogique au quotidien.	- Baisse des inscriptions des enfants de 3 à 6 ans dans l'accueil périscolaire des mercredis du Centre constatée à l'occasion des 2 dernières saisons d'activité. - Instabilité des ressources humaines impliqués dans l'accueil des enfants les mercredis matin. (Plusieurs arrêts maladie de long durée, un aménagement de temps partiel pour des raisons de santé et un congé de maternité ont nécessité de nombreux remplacements en 2024).
Accueil des enfants de 7 à 11 ans	
- Participation des enfants et assiduité importante au sein des ateliers d'accompagnement à la scolarité. - Organisation réussie des nuitées à l'occasion des vacances d'été. - Expérimentation des temps d'évaluation avec la webradio permettant aux enfants de s'exprimer, ainsi que d'associer les parents. - Qualité pédagogique au quotidien.	- Nombre d'inscriptions insuffisant durant certaines périodes de petites vacances scolaires. - Instabilité des ressources humaines impliqués dans l'accueil des enfants durant certaines périodes de vacances scolaires. (Plusieurs arrêts maladie de long durée, un aménagement de temps partiel pour des raisons de santé et un congé de maternité ont nécessité de nombreux remplacements en 2024).
Accueil des ados	
- Expérimentation réussie de plusieurs nouveaux projets visant l'apprentissage de l'autonomie, du sens civique et de la citoyenneté : chantiers, séjours, connectons les générations, etc. - Renforcements d'actions éducatives avec les différentes utilisations du numérique. - Création des temps d'accueil libre dédiés aux jeunes, comme « bar ados ». - Mise en place des actions hors les murs a permis de faire connaissance avec des nouveaux jeunes. - Temps annuel de création artistique et de valorisation collective avec les jeunes (Festival Jeunesse). Ce projet est particulièrement apprécié par les parents. - Qualité pédagogique au quotidien. - Importante participation des adolescents durant la période 2022-2025. - Maintien de la gratuité concernant une grande partie de l'offre d'activité à l'attention des ados. - Dynamique partenariale renforcée au sein du secteur jeunesse. - Mise en place de la PS Jeunes pour 1 poste d'animateur en 2022, et pour 2 postes en 2023 et 2024. - Recrutement et accompagnement de 2 apprenties CPJEPS et BPJEPS. - Formation DEJEPS du responsable du secteur jeunesse et Formation BAFD de l'animateur jeunesse multimédia sont en cours.	- Perte d'un poste de médiateur jeunesse, à la suite de l'arrêt de financement de l'Etat en octobre 2025, empêchant la poursuite d'activités hors les murs à l'attention des jeunes. - Arrêt de soutien PS Jeunes sur l'un des 2 postes d'animateurs jeunesse à compter de 2025. - Départ d'un bénévole qualifié en mathématiques des ateliers CLAS ados. - Une baisse de motivation et parfois d'assiduité au sein des ateliers d'accompagnement à la scolarité des ados, durant la dernière saison 2024-2025. - Moyens internes limités ne permettant qu'une réponse partielle à l'objectif 1.4 de développement des différents savoirs et compétences des jeunes. En effet, du point de vue des animateurs, il aurait été intéressant de proposer aux jeunes des ateliers autour des différents métiers ou de l'artisanat.

2.3.3 Maison « Famille » : Evaluation

Axe 2. Favoriser l'équilibre familial et les liens intrafamiliaux.	
Orientation 2.1 Soutenir les parents dans leur fonction parentale.	
2.1.1 Accompagner les familles dans toutes les dimensions du quotidien.	L'accompagnement des familles a été réalisé au travers des actions et dispositifs suivants : - Mise en place et développement de l'adhésion familiale, permettant à tous les membres d'une famille (enfants et leurs parents) d'accéder aux activités du secteur Famille. Cette adhésion a notamment permis aux papas et aux fratries d'accéder gratuitement à plusieurs ateliers, actions et projets du Centre. - Poursuite de l'action « Bon temps en famille » comprenant : Les temps d'accueil des familles autour des activités parents-enfants les samedis après-midi et pendant les vacances scolaires ; Les temps d'accueil des enfants des écoles maternelles accompagnés par leur parents et instituteurs autour de la lecture à voix haute et des jeux ; Les sorties en famille et les spectacles-débats ou autres événements concernant les sujets de soutien à la parentalité. - Nouvelle action « Vacances en famille » a permis d'accompagner 9 familles dans la préparation et la réalisation de leur projet de séjour. - Nouvelle action « Les Pères'fects » a remplacé la « Bulle des émotions » à compter de 2024, afin d'organiser des temps privilégiés pour les papas et leurs enfants autour du sport, de la cuisine, du bricolage et des spectacles comme le « Garage à papas » en 2024. - Les collectifs des parents de l'accompagnement à la scolarité ont été mis en place, cependant, nous constatons la nécessité de renforcer l'implication des parents dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants et de leurs ados. - Poursuite des actions « Savoirs partagés », « Bouillon de Culture » et « Défi Numérique ». Différentes expérimentations réussies dans le cadre de ces actions, par exemple : les « Repaires Cafés », la « Semaine du numérique » ou encore l'initiative « Au cœur de Lagrange ». - Développement des ateliers FLE permettant aux familles d'origine étrangère d'apprendre le français, de fréquenter notre Centre Social et de bénéficier des différents accompagnements de son secteur famille. - Une meilleure coopération avec les professionnels du Conseil Départemental au bénéfice des familles du territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange : interconnaissance, communication, orientations, mise en place d'une permanence en 2025 encadrée par une convention, etc. - Un rendez-vous mensuel permettant aux Assistantes Maternelles d'utiliser une salle d'activité et des jeux au Centre. - Organisation des accueils périscolaires et extrascolaires permettant aux parents de bénéficier des modes de garde de qualité.
2.1.2 Valoriser les compétences des parents	Dans le cadre de l'action « Savoirs Partagés », tout au long des 4 années passées, plusieurs temps d'échanges de savoirs ont été organisés : - à l'occasion des samedis d'échange de savoirs ouverts à toutes les familles adhérentes du Centre ; - à l'occasion des ateliers hebdomadaires d'échanges culinaires, de travaux d'aiguilles et des randonnées, animés à tour de rôle par les participants ; - à l'occasion des manifestations et événements ponctuels, comme la réalisation d'un pot d'amitié par les parents du CLAS à l'occasion du festival Bouillon de Culture, ou encore, l'accompagnement d'un groupe d'apprenants FLE dans la réalisation d'un défilé de mode par les bénévoles du club « couture et travaux d'aiguilles » ; - à l'occasion des actions d'autofinancement réalisés par les parents préparant leurs projets de départ en vacances.
2.1.3 Adapter l'offre	- Des échanges informels ont permis de recueillir les suggestions des

d'activités parents-enfants à la demande des parents.	parents pour organiser les animations parents-enfants, ainsi que les fêtes et des ateliers des Echanges de Savoirs. Cette pratique de concertation et de co-organisation avec les parents est devenue habituelle.
2.1.4 Permettre aux parents de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants.	Pour impliquer les parents dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants, plusieurs supports ont été expérimentés et mis en place : - Signature d'une charte d'engagement du CLAS en début de la saison scolaire par chaque famille à l'occasion d'un entretien individuel avec la coordinatrice. - Lien quotidien avec les parents et échanges individuels avec les animateurs à l'issue des ateliers d'accompagnement à la scolarité concernant les progrès et les difficultés des enfants. - Orientation de certains parents issus de l'immigration vers les ateliers de FLE et de certains enfants vers les ateliers LudiFLE et coup de pouce en français. - Implication de certains parents pour préparer et réaliser les temps forts du CLAS au sein des collectifs, comme par exemple, accompagner une sortie au spectacle, réaliser les costumes (collectifs batu'kids), apprendre une chanson et la chanter aux côtés des enfants à la fête de la musique. Et en dehors des temps forts, il s'agissait pour certains parents de se former à l'utilisation des espaces numériques scolaires, ou encore se former dans le cadre de l'intervention d'une diététicienne, puis préparer des gouters équilibrés, etc. - Plusieurs formations du Conseil Départemental ont été suivies par les animateurs d'accompagnement à la scolarité du Centre pour s'approprier différentes techniques d'animations utilisant les supports numériques dans le soutien à la parentalité. Expérimentations réussies des outils « La fresque des écrans » et « LiliCOOL » dans les 4 collectifs des parents en 2024 et 2025. - Des Padlets ont été créés pour chaque collectif du CLAS élémentaire, afin de communiquer avec les parents (notamment avec les absents) en publiant des photos et des petites vidéos commentées, prises pendant les ateliers d'accompagnement à la scolarité. L'idée était de tenir informés les parents concernant l'actualité et les temps forts du CLAS et leur donner l'envie de s'impliquer. - Les bonus de la CAF ont été mobilisés pour soutenir et valoriser les collectifs des parents. Toutefois, nous constatons que beaucoup reste à faire pour permettre aux parents de s'impliquer davantage dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.
2.1.5 Accompagner les familles dans la préparation et la réalisation de leur projet de départ en vacances.	La nouvelle action « Vacances en famille », développée à compter de l'été 2022, a permis d'accompagner 9 familles, dont 12 parents et 38 enfants, dans la préparation et la réalisation de leur projet de séjour de vacances. Parmi les familles accompagnées, toutes rencontraient des difficultés de ressources financières et n'avaient jamais amené leurs enfants en vacances. Il s'agissait de familles monoparentales et de familles nombreuses. Plusieurs temps d'accompagnement individuels et collectifs ont été nécessaires pour : - Choisir les destinations en fonction de l'autonomie et des envies de chaque famille. Les familles accompagnées ont pu partir vers des destinations dans les Vosges, dans la Meuse, en Alsace et dans le Rhône. - Choisir l'hébergement et anticiper l'organisation des repas et les loisirs. - Prévoir les moyens de transport : véhicules personnels, Flex Bus et train. 3 familles ont été accompagnées en minibus du Centre pour la totalité ou une partie du trajet. - Préparation et réalisation d'actions d'autofinancement ; Constitution d'une épargne. Chaque famille a effectué 2 actions d'autofinancement ou plus.

Orientation 2.2 Aider les familles dans leurs démarches administratives et faciliter leurs accès aux services.	
2.2.1 Faire du Centre un lieu de ressources dans le domaine du soutien à la réalisation des démarches administratives.	Au-delà d'une simple mise à disposition des ordinateurs, des tablettes numériques et d'une imprimante, le Centre a développé, depuis 4 années, des actions complémentaires visant à accompagner les personnes et les familles dans leurs démarches : - Les mercredis et sur rdv, la référente famille aide à la rédaction de différents courriers aux administrations, CV, lettre de motivation, inscription sur parcours sup, préparation de dossiers MDPH, création d'espace client sur les applications, la réalisation de paiements en ligne, etc. Les familles issues de l'immigration s'adressent principalement à la référente d'intégration qui maîtrise l'anglais et l'arabe ce qui facilite les accompagnements. Les familles russophones s'adressent à la directrice. Il s'agit de 20 à 30 accompagnements/orientations par an. Le secteur famille a qualifié cette fréquentation de « Faible » au regard des temps dédiés à l'accompagnement administratif mis en place pour les personnes en difficulté. Ces dernières s'adressent souvent en urgence aux différents professionnels qu'elles ont repérés au Centre. - Les permanences administratives au pied des immeubles ont été expérimentées dans le secteur de la Baudenotte. Cette expérimentation n'a pas abouti comme prévu, mais a permis à la référente famille de créer des liens avec les habitants de ce secteur.
2.2.2 Rendre les familles et autres personnes autonomes dans leurs démarches administratives	- Dans le cadre de l'action « Défi Numérique », les ateliers collectifs d'informatique ont permis d'initier 10 à 12 débutants tous les ans à l'utilisation du clavier, des bases du système d'exploitation (fichiers, dossiers...), du courrier électronique, de la navigation sur internet... - 6 adhérents du Centre ont bénéficié d'une aide individuelle dans la configuration de leurs appareils numériques et pour le dépannage. - Le Centre a également expérimenté des ateliers d'entraide en informatique qui ont fonctionné en autonomie en 2023 et 2024, avec 6 participants réguliers. - A compter de la rentrée 2024, le Centre a donné un créneau dans ses locaux à l'association ATD Quart Monde qui accompagne régulièrement 5 personnes en difficulté d'illettrisme numérique.
Orientation 2.3 Faire famille dans la société et faire société dans la famille	
2.3.1 Faire vivre des lieux d'expression, d'échange, de mutualisation de savoirs et de solidarité.	- En 2022, suite aux visites en porte à porte réalisées dans le quartier de la Baudenotte, des temps de rencontres et d'échanges pour les habitants ont vu le jour. Dans un premier temps, ces rencontres ont eu lieu en extérieur, près du camion d'animation Cerf qui Roule et ont mobilisé 4 participants réguliers. Puis, un temps hebdomadaire de convivialité appelé « Café Léo » a été installé dans le local de la Baudenotte. 17 habitants ont participé à ce temps d'animation en 2023 et 14 en 2024. Suite au non-renouvellement de la convention Adulte Relais et le départ en automne 2024 de la Médiatrice Famille, chargée de ce temps d'animation, le « Café Léo » a été repris par la Référente Famille depuis 2025. L'atelier compte actuellement 10 participants. - Ce groupe d'habitants a impulsé l'organisation de la fête des voisins qui se déroule depuis 3 ans sur le terrain de convivialité près du Centre, en partenariat avec les médiateurs de la Ville d'Épinal. - Dans le cadre de l'action « Savoirs Partagés », deux salariées et 4 bénévoles réguliers du Secteur Famille animent plusieurs ateliers hebdomadaires et événements ponctuels pour échanger et mutualiser les savoirs et développer les liens de solidarité : - L'atelier d'échanges culinaires a mobilisé entre 10 et 27 passionnés toutes les semaines qui ont animé à tour de rôle la

	préparation des recettes ; - L'atelier hebdomadaire de couture et de travaux d'aiguilles a mobilisé entre 16 et 32 participants partageant des techniques et astuces utiles pour les projets individuels et collectifs. Un défilé de mode a été organisé à l'occasion de l'édition 2024 de la Fête à Léo, grâce à l'accompagnement proposé aux 4 jeunes filles issues de l'immigration par les participantes passionnées de cet atelier. - L'atelier « Randonnées », a mobilisé entre 31 et 33 participants toutes les semaines avec les départs en covoiturage à la découverte des sentiers vosgiens. - Les samedis d'échange de savoirs ont mobilisé 20 familles (79 personnes) en 2022, 7 familles (24 personnes) en 2023, 20 familles (72 personnes) en 2024 et 18 familles (51 personnes) en 2025. - 2 événements d'échange de savoirs ont été organisés à l'attention des enfants et ont mobilisé environ 20 enfants en 2022 et 80 en 2023) - 2 Repaires Cafés ont été expérimentés en 2025 avec 32 réparations d'électroménager réalisées et environ 20 réparations en couture.
2.3.2 Eviter la perte de la place parentale par la barrière de la langue.	- Durant les 4 années passées, le Centre Léo Lagrange a poursuivi et a développé les ateliers d'apprentissage de la langue française. Entre 100 et 110 apprenants adultes répartis en 9 groupes organisés par niveaux, ont suivi les cours de français tous les ans. Chaque apprenant a ainsi bénéficié de 3h de français par semaine, durant 30 à 32 semaines par saison. Tous les ans, 10 à 15 parents d'enfants inscrits à l'accompagnement à la scolarité du Centre ont été orientés vers les ateliers FLE. Plusieurs orientations vers les accompagnements professionnalisants, mis en place par les partenaires, ont également été réalisées. - Le Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue (PIAL) a permis d'accompagner 12 jeunes adultes tous les ans, afin de leur permettre d'accéder à une formation professionnelle ou trouver du travail. Plusieurs jeunes parents ont bénéficié de cet accompagnement. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la Mission Locale. - Annuellement, de 2022 à 2025, 12 apprenants ont pu bénéficier de l'accompagnement pour apprendre le vocabulaire du code de la route et le mettre en pratique au sein de l'atelier « Intégracode ». Ce projet a bénéficié de nombreux partenariats : Mob'In Grand Est, association « Wi Moov », MAIF prévention et auto-écoles de notre territoire. Ces dernières ont assuré une partie de l'accompagnement des apprenants. En 2025, l'atelier « Intégracode » n'a pas été financé, le Conseil d'Administration du Centre a décidé du maintien de cette action sur ses fonds propres. - Deux actions visant l'apprentissage de la langue française « Coup de pouce en français » et « LudiFLE » sont destinées aux enfants et aux adolescents. Leurs parents ont été associés à travers des temps collectifs de valorisation, ainsi qu'à travers des chansons apprises en français, des jeux prêtés pour jouer en français à la maison, etc.
2.3.3 Permettre aux familles de devenir actrices de leurs loisirs et de leurs vacances.	Pour développer les compétences, les ressources (créatives) et l'autonomie des parents dans l'organisation de loisirs avec leurs enfants, la référente famille utilise les actions de soutien à la parentalité comme levier : - Dans le cadre de l'action « Vacances en Famille », les familles sont accompagnées et impliquées dans chaque étape d'élaboration de leur projet de départ en vacances : le choix de la destination, des moyens de transport, du type de l'hébergement, des loisirs, de l'organisation des repas, etc. Les notions du budget, de l'épargne et de l'autofinancement

	sont abordées. - Dans le cadre des actions « Bon temps en famille » et les « Pères'fects », les souhaits des parents ont systématiquement été pris en compte pour développer leurs compétences créatives en lien avec leurs centres d'intérêt. Les activités accessibles et à moindre coût ont été privilégiées, afin qu'elles puissent être reproduites à la maison.
2.3.4 Développer des liens sociaux, extrafamiliaux et d'entraide.	Toutes les actions du secteur famille constituent d'excellents supports pour développer et enrichir les liens sociaux et extrafamiliaux. Durant la période évaluée, les nouvelles familles ont découvert le Centre Léo Lagrange grâce aux actions CLAS, FLE ou les activités réalisées hors les murs. Puis les professionnels et les bénévoles du secteur famille ont accompagné les personnes vers d'autres actions utiles. Les liens de solidarité et d'entraide entre des personnes se sont enrichis et renforcés.

2.3.4 Maison « Famille » : Tableau de synthèse

Les points forts	Les points de vigilance
- Mise en place et développement de l'adhésion familiale, permettant à tous les membres d'une famille (enfants et leurs parents) d'accéder aux activités du secteur Famille. - Renforcement des actions « Bon temps en Famille », « Savoirs partagés », « Bouillon de Culture » et « Défi Numérique ». Différentes expérimentations réussies dans le cadre de ces actions, par exemple : les « Spectacles de soutien à la parentalité », les « Repaires Cafés », la « Semaine du numérique » ou encore l'initiative « Au cœur de Lagrange ». - 2 nouvelles actions de soutien à la parentalité (Pères'Fects et Vacances en Famille) expérimentées et consolidées durant la période 2022-2025. - Importante participation des familles durant la période 2022-2025. - Une meilleure coopération avec les professionnels du Conseil Départemental au bénéfice des familles du territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange : interconnaissance, communication, mise en place d'une permanence, orientations, etc. - Un rendez-vous mensuel permettant aux Assistantes Maternelles d'utiliser une salle d'activité et des jeux au Centre. - Obtention du DE CESF par la Référente Famille et son recrutement en CDI. - Développement du nombre d'actions visant l'intégration par l'apprentissage de la langue, ainsi que du nombre d'apprenants. - Recrutement en CDI d'une Référente d'Intégration. - Création et portage de la Maison de la parentalité sur le bassin de vie 4 depuis août 2025, avec le recrutement de la référente de cette nouvelle entité en CDD d'un an. Cette création fut possible grâce au soutien financier du CD pour le fonctionnement et de la CAF pour l'investissement, en 2025. Concernant cette création, un accompagnement de qualité nous a été apporté par nos partenaires locaux : la CAF, le CD, et la CAE.	- Nécessité de renforcer l'implication des parents dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants et de leurs ados. - Perte de la convention Adulte Relais, encadrant le poste de Médiateur Famille, en automne 2024, mettant en difficulté la poursuite des activités hors les murs à l'attention des familles. - Perte de financement de l'atelier « Intégracode » et maintien de cette action sur les fonds propres en 2025. - Faible fréquentation des temps dédiés à l'accompagnement administratif mis en place pour les personnes en difficulté. Ces dernières s'adressent souvent en urgence aux différents professionnels qu'elles ont repérées au Centre.

2.3.5 Maison « Vivre Ensemble » : Evaluation

Axe 3. Aider les personnes à s'ouvrir et à s'intéresser aux autres, ainsi que de trouver les dénominateurs communs entre les générations, les cultures et les différences.

Orientation 3.1 Affirmer les valeurs républicaines et celles d'éducation populaire.

3.1.1 Affirmer un fonctionnement permettant le vivre-ensemble au Centre Léo Lagrange

- Les Valeurs Républicaines et celles d'Education Populaires ont été affirmées dans tous les documents cadres du Centre permettant la sensibilisation des adhérents au quotidien. Ces documents sont publiés sur le site internet du Centre : statuts de l'association, Projet Social, rapports d'AG, plaquette annuelle d'activité, fiches d'adhésion, etc.
- Les fiches d'adhésion ont été signées à l'occasion des temps d'inscription par tous les adhérents du Centre.
- La charte de la laïcité, proposée par la CAF, a été affichée dans les locaux du Centre.
- Les valeurs du vivre-ensemble ont été affirmées au quotidien, à travers les ateliers et les manifestations organisées par le Centre, comme Bouillon de Cultures, La journée de la femme, Fête à Léo, Fête des Voisins, Festival Jeunesse, l'action « Connectons les Générations », les ateliers de Savoirs Partagés, etc. Le Centre a également soutenu les initiatives des partenaires, tels que « la Fête de la Diversité », « Je Kiffe mon Quartier », etc.
- En 2023, guidés par Francis CUNY, artiste sculpteur vosgien, 13 apprenants de la langue française du Centre se sont impliqués dans la réalisation de la sculpture du Vivre Ensemble. Leur œuvre collective décore désormais l'une des salles du Centre.
- Les valeurs du vivre-ensemble ont également été affirmées à travers les échanges informels avec les adhérents et usagers présents au Centre.
- Les formations « Valeurs de la République et Laïcité » proposées par la MJC « Savouret » ont été suivies par plusieurs salariés du Centre. Tous les volontaires en Service Civique du Centre ont été formés à ce sujet par la Ligue de l'Enseignement.
- Les administrateurs et les salariés impliqués dans le pilotage de notre association sont garants du respect et de la mise en œuvre des Valeurs Républicaines, ainsi que du principe de Laïcité. Certaines situations ponctuelles, nécessitant un positionnement politique, ont été étudiées à l'occasions des instances de notre association.

3.1.2 Poursuivre l'éducation au développement durable et à la protection de l'environnement.

- Toutes les salles d'activités, les espaces partagés et les bureaux ont été équipées d'une poubelle de tri. Ces équipements ont été vérifiés et complétés en 2024.
- Un espace de collecte de bouchons en plastique a été installé en 2023. Les bouchons ainsi récupérés serviront à la fabrication des fauteuils roulants.
- En 2025, l'espace des composteurs à proximité du Centre a été rénové. Tous les salariés, les volontaires en Service Civique et les stagiaires présents ont suivi une formation sur les bonnes pratiques du compostage. Deux maitres de compostage, choisis parmi les salariés permanents, ont bénéficié d'une formation supplémentaire.

	- Le projet de Jardin Partagé a fonctionné de 2022 à 2024 dans le jardin mis à disposition par APF France Handicap : - En 2022, les parcelles individuelles ont été cultivées par 3 familles, un jeune adulte et 4 résidents des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) Plusieurs enfants et jeunes (PIAL, CLSH et CLAS) se sont rendus régulièrement au jardin pour entretenir une parcelle commune. - En 2023, les 10 parcelles individuelles disponibles ont toutes trouvé leurs jardiniers. Ainsi, 15 habitants et les résidents d'ACT se sont croisés dans les allées du jardin accompagnés par notre animatrice médiatrice famille et par 3 bénévoles. En cours d'année, tous les jardiniers ont bénéficié de plusieurs temps de sensibilisation sur l'arrosage modéré, le compostage et le fonctionnement de la croissance des végétaux. - En 2024, presque toutes les parcelles disponibles ont été distribuées. Ainsi, 3 familles (5 parents et 11 enfants) et plusieurs adultes accompagnés par ACT. La convention Adulte Relais non renouvelée en automne 2024, puis l'absence de la Médiatrice Famille ont ralenti ce projet. - Un jardin partagé a été mis en place au pied d'immeuble, avenue des Villes de France, en 2023. Ce projet a été élaboré et réalisé en partenariat avec l'OPHAE. Une fois les végétaux plantés, l'espace a subi les dégradations. L'année suivante, les médiateurs du Centre ont accompagné les jeunes pour renouveler les plantations, qui ont perduré. - Un à deux séjours itinérants à vélo ont été organisés chaque année à l'attention des adolescents pour les sensibiliser à la mobilité douce, au goût de l'effort et à l'environnement naturel vosgien. Ces séjours ont mobilisé 10 jeunes en 2022, 12 jeunes en 2023, 15 jeunes en 2024 et 22 jeunes en 2025 (2 séjours). - Deux éditions de « Repaire Café » ont été expérimentées. - Plusieurs temps éducatifs de sensibilisation à l'écologie ont bénéficié aux enfants des accueils de loisirs et de l'accompagnement à la scolarité, en partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards ». - Plusieurs chantiers de jeunes ont été organisés sur le thème de la protection de l'environnement, comme le nettoyage de la forêt, la construction des bacs à fleurs, la réparation des vélos, etc. - Les locaux du Centre nécessitent une rénovation qui permettrait à notre bâtiment de consommer moins d'énergie, d'électricité et d'eau. Un travail a été mené dans ce sens avec le CA du Centre, la Ville d'Epinal et un bureau d'architecte, afin d'amorcer les travaux en plusieurs étapes. La première tranche de travaux est espérée en 2025.
Orientation 3.2 Renforcer la mixité sociale, culturelle et générationnelle.	
3.2.1 Promouvoir les événements fédérateurs.	- La Fête a Léo a été recréée et compte 4 éditions annuelles organisées depuis l'été 2022. Les animations à l'intérieur et à l'extérieur du Centre ont été expérimentées, telles que les grands jeux, les ateliers participatifs, les animations itinérantes (la batucada, la brigade théâtrale des nurses anglaises...), les défilés de costumes traditionnels, les dégustations des spécialités culinaires des différents pays, les démonstrations des activités, les spectacles, la petite ferme, les promenades à dos de poney, etc. Au fil des 4 années passées, la participation des habitants s'est progressivement développée. - Les 4 éditions du festival « Bouillon de Culture » ont permis aux habitants de toute origine et de tout âge, de se rencontrer et d'échanger à l'occasion des ateliers participatifs, des temps de créations collectifs à thèmes, des repas partagés, des spectacles valorisant les différentes cultures, etc. En 2022, nous avons comptabilisé 452 festivaliers, en 2023 308 participants

	et en 2024 il y a eu 280 personnes. - Tous les événements culturels créés avant 2022 ont été poursuivis et renforcés : le Festival de films de patrimoine « R'Embobinage », la journée de la Femme, le Festival Jeunesse, la Fête du sapin, la Fête de la musique, les galas et les spectacles de fin d'année, etc. - Depuis 2024, le nouveau projet « Connectons les générations » est également l'occasion pour les jeunes et les aînés de participer aux événements fédérateurs dans le cadre des compétitions « Silver Geek ». - La Fête des troupes est la nouvelle manifestation du Centre expérimentée depuis 2025, pour permettre aux adhérents qui pratiquent une activité culturelle de se rencontrer et d'échanger leurs arts et pratiques en toute convivialité. La première édition a réuni 70 participants. - Afin de permettre aux publics, qui ne fréquentent pas spontanément l'offre culturelle, d'y prendre part, des passerelles ont été expérimentées entre les activités sociales et les projets à vocation artistique ou culturelle. Par exemple, la participation de l'atelier d'échanges culinaire au festival du Film « R'Embobinage », participation du collectif « Batu'Kids » du CLAS, avec le soutien des musiciens adultes du Centre, au carnaval, etc. - Les ateliers hebdomadaires ont également permis aux habitants de tout âge, de se retrouver et de créer des liens autour des disciplines et activités de leur choix. Toutefois, nous constatons les difficultés à mobiliser certains groupes d'adultes, fréquentant les activités régulières MJC, autour des projets communs. - De façon générale, le Centre Léo Lagrange a maintenu une offre d'activités et de projets variés à l'attention des adhérents de tout âge, de 0 à 99ans. (Accueil des 0-3 ans avec leurs parents à l'occasion des projets de soutien à la parentalité et à partir de 3 ans dans le cadre de notre accueil de loisirs). - Après la crise sanitaire, le nombre d'adhérents a progressivement augmenté, de 1212 adhérents en 2021 à 1656 adhérents en 2024, nous permettant d'approcher le niveau 2019 (1672 adhérents). Toutefois, en 2025, nous avons enregistré 1588 adhérents, soit une diminution de 68 adhérents. Cette baisse concerne essentiellement les enfants de moins de 6 ans (-68 enfants) et des enfants de 7 à 11 ans (-27 enfants). Cette baisse du nombre d'enfants est partiellement compensée par les adhésions des personnes de plus de 60 ans. Cette diminution du nombre d'inscription des enfants, s'est poursuivie sur les 2 dernières saisons 2023-2024 et 2024-2025. Notre accueil périscolaire des mercredis est principalement concerné. Ce fait nous interroge, car il ne peut s'expliquer seulement par une baisse des naissances. - Durant les 4 années passées, plus de 60 bénévoles ont aidé ponctuellement à la réalisation des événements festifs et autres manifestations fédératrices. Il s'agit principalement des adhérents inscrits aux activités du Centre qui ont contribué, au côté de leur animateur, à ces organisations. Toutefois, il est difficile de mobiliser certains groupes d'adultes, fréquentant les activités régulières MJC, autour de projets communs.
--	---

3.2.2 Expérimenter l'organisation des événements participatifs et culturels hors les murs.

- En 2022, de mars à septembre, le grand projet itinérant « Léomni'Bus TransCulture » a été réalisé au pied d'immeubles et dans plusieurs lieux des quartiers Saut-le-Cerf et la Justice. Tout d'abord, un train pédestre a été fabriqué à l'occasion des ateliers de fabrication et de mise en peinture au Centre, mais aussi aux pieds des immeubles au sein des quartiers, en utilisant notre véhicule « Le Cerf qui roule ». Ils étaient animés par une artiste plasticienne, Marie Failla Mulone. Avant chaque événement, les adhérents impliqués dans la brigade de théâtre de rue du Centre, se sont déplacées à la rencontre des habitants, en leur proposant de s'investir dans l'organisation d'un événement participatif, festif et culturel en bas de chez eux. Ces sorties en médiation culturelle de la brigade théâtrale ont permis la préparation d'événements tels que spectacles, visites guidées humoristiques, karaoké et temps festifs, dans 4 lieux différents du quartier. Ce projet a mobilisé **720 participants**.

- Toujours en 2022, une partie du Festival Jeunesse s'est déroulée hors les murs auprès des jeunes qui ne se sont pas inscrits. **36 jeunes** ont profité des interventions d'un coach en sports et danses urbains. L'édition 2023, a offert aux jeunes une expérience unique d'un nouveau sport urbain « Parkour » permettant la découverte de leur ville sous un nouvel angle, en utilisant l'environnement urbain comme un terrain de jeu. De plus, toutes les 4 éditions du Festival jeunesse ont permis d'organiser des temps de valorisation à l'extérieur du Centre Léo Lagrange, dans les salles de spectacles et gymnase du Plateau de la Justice, du centre-ville ou à l'extérieur en pleine rue.

- Depuis 2023, à l'initiative de participants de l'atelier « Café Léo », 3 éditions de la Fête des Voisins ont été organisées dans le quartier de la Baudenotte.

- À la suite d'une longue période impactée par l'épidémie Covid-19, les habitants ont été heureux de participer aux animations itinérantes organisées les mercredis et samedis après-midi à l'aide du camion d'animations « Cerf qui Roule ». L'Animatrice Médiatrice Famille a proposé aux habitants des ateliers culinaires, de fabrication de la poterie, des jeux de société et tout simplement des rencontres autour d'un café et de discussions. Ce fut l'occasion d'aborder leur quotidien dans le quartier, ainsi que de promouvoir les différentes activités, animations et événements organisés au pied des immeubles et au Centre Léo Lagrange. Notre référente famille a également animé les pieds des immeubles pendant les vacances scolaires d'été et d'automne.

Véritable succès, ces temps d'animation ont pu profiter à **une douzaine de personnes en moyenne à chaque séance** et à **32 participants au maximum sur une même séance**.

Les lieux d'animations itinérantes ont été les suivants :

- ZAC (Avenue Léon Blum) ;
- Route de Jeuxy ;
- Plateau de la Justice (parking de la piscine Iris, rue Charles Perrault) ;
- Saut le Cerf (skate parc aux abords du Centre Léo Lagrange).

- En 2024, pendant la période froide, les Médiatrices chargées des animations hors les murs auprès des familles et des jeunes, ont mobilisé des familles autour des sorties hebdomadaires à la BMI et au Musée de l'Image autour des animations gratuites tout public, avec **10 à 15 participants** à chaque sortie.

- Depuis 4 années, le Centre Léo Lagrange a été reconnu par la DRAC dans sa qualité d'acteur culturel dans le cadre des « Projets Fédérateurs » impliquant l'Éducation Nationale. Ainsi, chaque année, le Centre Léo Lagrange a pu accompagner 6 à 10 classes des écoles élémentaires du

	réseau REP+ dans la création de spectacles de théâtre ou de cirque, en lien avec leur projet de classe. Les répétitions et la mise en scène ont été réalisées dans les écoles, par un salarié du Centre. Pour valoriser l'implication des enfants, les spectacles se sont déroulés dans la salle du Centre Léo Lagrange prévue à cet effet, en présence des parents et des instituteurs. - Depuis 2024, avec l'expérimentation du nouveau projet « Connectons les générations », un groupe de jeunes se déplace vers les établissements accueillant les personnes âgées pour partager avec eux des temps de jeux vidéo basés sur le mouvement. - Malheureusement, nos 2 conventions Adulte Relais n'ont pas été renouvelées, nous empêchant de poursuivre une partie de ces actions.
3.2.3 Se resourcer grâce aux partenariats innovants et aux résidences d'artistes.	- Plusieurs résidences d'artistes ont eu lieu durant les 4 années passées offrant de nouvelles facettes aux projets du Centre Léo Lagrange : - En 2022, la résidence de la compagnie « Tempor'Air » a abouti à une création de spectacle de Hip-Hip, dont la petite forme a été présentée dans la conclusion du Festival Jeunesse. Puis, tout au long de l'année, plusieurs sorties ont été organisées avec les jeunes et les familles pour découvrir cette pièce dansée intitulée « Des hauts et des bas » en totalité. - Les enfants du CLAS et des accueils de loisirs, ainsi que les familles, 139 personnes au total, ont bénéficié des temps d'animation autour de l'Art Brut, à la façon de Jean Bordes, dans le cadre du projet « Fabul'Ose Festival » organisé en 2023. Une grande exposition a été organisée au Centre à l'issue de cette résidence pour valoriser l'investissement des participants. 3 spectacles de la compagnie « Matiloun » sur la vie de Jean Bordes ont mobilisé 150 spectateurs. - Toujours dans le cadre du « Fabul'Ose Festival », la résidence de la compagnie « Rêve Général » a permis d'aborder avec les enfants et leurs familles le thème de l'immigration à l'occasion des ateliers animés par des artistes marionnettistes. A l'issue de ces temps de sensibilisation, le spectacle « Dans ta valise » a rempli la salle du Centre Léo Lagrange à 3 reprises, avec 169 spectateurs au total. - Dans le cadre du Festival « Bouillon de Cultures » plusieurs résidences d'artistes ont eu lieu, dont la plus marquante a permis des enregistrements sonores des mots et des textes prononcés par les participants. Ces captations sonores ont été ensuite intégrées dans le spectacle « Simone » de la compagnie « Alambic ». Une expérience enrichissante pour tous, mêlant le travail corporel et l'expression en différentes langues au service de la création commune. - Notre partenariat avec la Compagnie des Jolies Mômes s'est prolongé tout au long de ces 4 années, avec la création de 4 spectacles réalisés grâce à la mise en scène dirigée par un salarié du Centre. Ces spectacles ont tourné dans les différents lieux culturels vosgiens et ont rencontré un vif succès. - Une convention de partenariat a été signée avec le Musée de l'Image nous permettant l'accès aux ressources pédagogiques de ce partenaire. Ainsi, les publics du Centre ont bénéficié des animations issues des malles pédagogiques du Musée. Plusieurs groupes d'apprenants de la langue française ont participé aux temps de création de cartes postales, de gravures et autres en utilisant les techniques d'artisanat disponibles au Musée de l'Image d'Épinal.

Orientation 3.3.1 Développer les partenariats	
3.3.1 Renforcer le partenariat de projets avec les associations d'Éducation Populaire, les Établissements Scolaires, les structures Médicosociales et autres acteurs du territoire.	- Depuis 2022, chaque été, les MJC vosgiennes coorganisent un séjour dans les Vosges, en assurant la coordination tournante de ce projet par tranches de 2 ans. A l'occasion de ce projet, les équipes éducatives et les moyens matériels ont été mutualisés. Des conventions précisant cette coopération ont été signées. - Dans le cadre de ce partenariat, depuis les 4 années écoulées, le Centre Léo Lagrange a parrainé la MLC de Rupt sur Moselle. Par exemple, l'animateur jeunesse de Léo a aidé à mobiliser les adolescents de cette commune, en organisant des temps d'animation et de communication en amont des séjours aux abords du collège et à la MLC de Rupt sur Moselle. L'association « Jeunesse et Culture » a également été associée à ce partenariat. - Durant les 4 années écoulées, plusieurs partenariats réussis ont eu lieu avec les Centre Sociaux : avec celui de Thaon-les-Vosges à l'occasion des éditions 2022 et 2023 du Festival Jeunesse ; avec le celui du Plateau de la Justice à l'occasion du séjour à Paris coorganisé en 2023 et avec plusieurs Centre Sociaux durant le Forum des ados à Épinal et la soirée festive à Thaon. - Depuis 2023, le Centre Léo Lagrange a participé à l'animation de la nouvelle manifestation « Nuit de la lecture » sur l'invitation du collège St-Exupéry. - Depuis le printemps 2025, les animateurs jeunesse du Centre proposent des animations durant la pose méridienne au sein du collège St-Exupéry. - Les partenariats existants avec les établissements scolaires se sont poursuivis autour de plusieurs projets, tels que l'accompagnement à la scolarité et l'accueil au Centre des enfants des écoles maternelles avec leurs parents et enseignants autour des temps de jeux et de la lecture à voix haute.
3.3.2 Solliciter les nouveaux partenaires pour développer et amplifier les projets du Centre.	- Le partenariat avec l'association Jeunesse et Culture s'est renforcé autour des séjours itinérants à vélo organisés par le Centre à l'attention des jeunes, avec la mise à disposition d'une éducatrice pour participer à leur encadrement. Ce partenariat a permis de développer la participation des jeunes issus du quartier de la Justice et renforcer ainsi la mixité des publics accompagnés. - Les nouveaux partenariats avec plusieurs établissements accueillant les personnes âgées (l'EHPAD les Bruyères et les Résidences Autonomie « Sans Soucis » et « Bon Repos »), ainsi qu'avec l'association « Silver Geek », ont permis de développer la nouvelle action intergénérationnelle « Connectons les générations ».
3.3.3 Rechercher une complémentarité d'actions avec les partenaires et une lisibilité pour les habitants.	- Tous les ans, le premier week-end de septembre, le Centre Léo Lagrange a animé son stand à la journée des « associations en Fête » de la Ville d'Épinal pour informer les visiteurs des activités et projets programmés sur la saison à venir. - Toute l'équipe du Centre Léo Lagrange, dont les salariés chargés de la mission « Accueil », ont grandement contribué à l'objectif de lisibilité de l'offre d'activités sur le territoire d'intervention de notre association : - Les usagers ont été accueillis et orientés vers les activités régulières, les dispositifs, les événements et les projets ponctuels du Centre. - Les renseignements et les orientations ont été effectués vers les activités régulières, les réunions et les manifestations ponctuelles des partenaires associatifs hébergés dans nos locaux. En effet, plusieurs

	associations locales adhèrent au Centre Léo Lagrange pour bénéficier de la mise à disposition des locaux, d'une adresse, d'un accompagnement, etc. En 2022 19 associations ont pris leur adhésion au Centre Léo Lagrange, 27 en 2023 et 32 en 2024 et 2025. - Les usagers ont également été orientés vers les partenaires extérieurs concernant les activités et les accompagnements que le Centre Léo Lagrange ne propose pas. En 2024, l'espace dédié à l'accueil du Centre a été déménagé dans un nouveau lieu permettant de répondre aux exigences RGPD, ainsi que d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil. Toutefois, ce lieu nécessite des aménagements supplémentaires pour améliorer la qualité d'accueil physique des adhérents. Sont concernés : l'aménagement de l'espace d'attente des usagers, l'éclairage, l'espace d'affichage, la signalétique, etc. Durant la période des 4 années passées, un turnover important a eu lieu sur le poste d'agent d'accueil mis à disposition par la Ville d'Épinal en complément du poste porté par le Centre. De plus, la panne de la téléphonie fixe durant la saison 2023-2024 a impacté la qualité d'accueil téléphonique du Centre. - Une complémentarité d'actions avec les partenaires de notre territoire a été renforcée autour des actions d'intégration par l'apprentissage de la langue française : - Il s'agit notamment des orientations vers les ateliers FLE du Centre Léo Lagrange provenant des associations chargées de l'accompagnement des migrants. A son tour, le Centre oriente les apprenants ayant des niveaux en français suffisants vers les parcours professionnalisant des partenaires. Depuis 2024, le Centre Léo Lagrange est partenaire du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) porté par la Ville d'Épinal, visant d'une part une meilleure coordination entre les partenaires, et d'autre part, une meilleure lisibilité pour les publics accompagnés. - L'association « Mission Locale » oriente les jeunes adultes issus de l'immigration vers l'atelier PIAL du Centre Léo Lagrange et assure la rémunération des jeunes durant les 6 mois de leur apprentissage. - Les partenaires de l'Éducation Nationale assurent les orientations des enfants vers les ateliers « LudiFLE » et « Coup de pouce en français » du Centre. - L'action « Intégracode » a été réalisée en partenariat avec : l'association Mob'In Grand Est, l'association « Wi Moov », la MAIF prévention et les auto-écoles de notre territoire. - Depuis 2023, à la suite de l'invitation de Scènes Vosges, le Centre Léo Lagrange est devenu partenaire d'une nouvelle manifestation « Les journées du patrimoine humain ». A toutes les éditions, le contenu proposé par le Centre Léo Lagrange en partenariat avec l'association locale « Radio Zwazo » a été présenté dans la plaquette de Scène Vosges. Les personnes repérées et accompagnées par le Centre et les « Zwazos », ont partagé leurs histoires personnelles, leurs passions et leurs réflexions avec les visiteurs. Dans cette bibliothèque vivante où les personnes sont des livres, les rencontres et les découvertes sont comme les pages qui se tournent. En 2023, la bibliothèque du Centre a accompagné 15 livres et a accueilli 43 lecteurs, en 2024 10 livres et 64 lecteurs et en 2025 8 livres et 76 lecteurs. - Depuis 2025, le Centre Léo Lagrange assure la coordination du réseau des acteurs de la parentalité sur le territoire du bassin de vie 4 de la CAE.
--	--

	Cette mission de coordination est réalisée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et en partenariat avec les partenaires institutionnels : la Caf et le Conseil Départemental des Vosges, la CAE et la MSA. Durant les 10 premiers mois de cette nouvelle mission, 2 réunions plénières et 4 réunions pour chacune des 2 groupes de travail « Communication » et « Maison de la Parentalité » ont eu lieu. Près de 80 participants se sont impliqués dans ces temps d'interconnaissance et d'élaboration collective.
3.3.4 Construire les passerelles avec les manifestations de la Ville d'Épinal et de la CAE.	- En 2022, les jeunes de l'atelier BD du Centre ont tenu un stand à la manifestation « Les Imaginales » de la Ville d'Épinal. - En 2023, plusieurs apprenants FLE du Centre ont été orientés pour participer à la création d'une exposition artistique organisée par la CAE. Cette exposition a été inaugurée dans les locaux de la CAE au centre-ville d'Épinal, en présence des apprenants, puis au Centre Léo Lagrange à l'occasion du festival Bouillon de Cultures. - Toujours en 2023, le Centre Léo Lagrange s'est impliqué dans l'organisation du Forum « La e-parentalité, être parent à l'ère du numérique » de la CAE. - En 2025, le Centre Léo Lagrange a accueilli la manifestation « Les Cybériades » dans ses locaux et a contribué à la participation des publics issus du quartier à cet événement. - Durant les vacances d'automne 2025, le Centre Léo Lagrange a accueilli la réalisation de la fresque participative, mise en place par la Ville d'Épinal dans le cadre de son nouveau label « La Cité Éducative ». Les enfants de l'accueil de loisirs de Léo ont pris part à cette réalisation. - En 2025, les prémices d'un Conseil de Jeunes à Léo, ainsi que des liens qui se sont renforcés avec la Ville d'Épinal autour des projets portés par son Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), nous font espérer l'implication future des jeunes de notre quartier au sein de cette instance municipale.

2.3.6 Maison « vivre-Ensemble » : Tableau de synthèse

Les points forts	Les points de vigilance
Valeurs de la République et de l'Education Populaire	
- Plusieurs formations « Valeurs de la République » réalisées à l'attention des salariés et des volontaires en Service Civique.	- Nécessité de poursuivre ces formations et faire des mises à jour, pour tous les salariés.
Mixité sociale, culturelle et générationnelle – Evènements fédérateurs - Adhérents	
- Maintien d'une offre d'activités et de projets variés à l'attention des adhérents de tout âge, de 0 à 99 ans. (Accueil des 0-3 ans avec leurs parents à l'occasion des projets de soutien à la parentalité et à partir de 3 ans dans le cadre de notre accueil de loisirs). - Maintien et développement des manifestations culturelles avec la mise en place de 3 nouveaux événements : Fête à Léo, Bibliothèque Humaine (en partenariat avec Scènes Vosges) et Fête des troupes. - Expérimentation des passerelles permettant aux publics, qui ne fréquentent pas spontanément l'offre culturelle, d'y prendre part (par exemple, la participation de l'atelier d'échanges culinaire au festival du Film « R'Embobinage », participation du collectif « Batu'Kids » du CLAS, avec le soutien des musiciens adultes du Centre, au carnaval de Vannier, etc.) - Les événements réalisés dans le cadre du Festival « Bouillon de Culture » ont permis de mobiliser les publics fréquentant les ateliers culturels MJC aux côtés des publics Centre Social. Le même constat concerne les Bibliothèques Humaines et la Fête à Léo. - L'expérimentation réussie d'une nouvelle action « connectons les générations » ou un groupe de jeunes se rend toutes les semaines dans les différents établissements accueillant les personnes âgées pour partager avec eux des temps de jeux vidéo, tels que e-bowling ou Just dance en position assise.	- Après la crise sanitaire, le nombre d'adhérents a progressivement augmenté, de 1212 adhérents en 2021 à 1656 adhérents en 2024, nous permettant d'approcher le niveau 2019 (1672 adhérents). Toutefois, en 2025, nous avons enregistré 1588 adhérents, soit une diminution de 68 adhérents. Cette baisse concerne essentiellement les enfants de moins de 6 ans (-68 enfants) et des enfants de 7 à 11 ans (-27 enfants). Cette baisse du nombre d'enfants et partiellement compensée par les adhésions des personnes de plus de 60 ans. Cette diminution du nombre d'inscription des enfants, s'est poursuivie sur les 2 dernières saisons 2023-2024 et 2024-2025. Notre accueil périscolaire des mercredis est principalement concerné. Ce fait nous interroge, car ne peut s'expliquer seulement par une baisse des naissances. - Difficulté de mobiliser certains groupes d'adultes, fréquentant les activités régulières MJC, autour des projets communs.
Accueil	
- Déménagement de l'accueil dans un nouveau lieu permettant de répondre aux exigences RGPD, ainsi que d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil.	- Toutefois, ce lieu nécessite des aménagements pour améliorer la qualité d'accueil des adhérents. - Turnovers sur le poste d'agent d'accueil MAD par la Ville d'Epinal. - Panne de la téléphonie fixe durant la saison 2023-2024
Bénévolat	
- Nombre important de bénévoles d'activités ; - Prise en charge de formations de bénévoles.	- Nécessité de sécuriser les bénévoles administrateurs dans un contexte de développement des exigences réglementaires et de gestion.
Partenariat	
- Développement des partenariats dans tous les secteurs d'activité : Mission Locale, Jeunesse et Culture, Centre Social de Thaon des Vosges, associations chargées de l'accompagnement des migrants, établissements scolaires (grâce à la	

mise en place du Pass'Culture), établissements accueillant les personnes âgées, etc. - Nouvelle mission de coordination du réseau des acteurs de la parentalité sur le bassin de vie 4 de la CAE. - 4 années de parrainage de la MLC du Rupt sur Moselle et de l'investissement au sein du réseau des MJC des Vosges. - Séjours jeunes réalisés tous les ans depuis 2022, grâce à la mise en commun des moyens humains et matériels, en partenariat avec les MJC vosgiennes et Jeunesse et Culture.	
--	--

3ème PARTIE – RESSOURCES INTERNES DU CENTRE

3.1. Les ressources humaines

3.1.1 Salariés et intervenants

Pour mener à bien son projet, le Centre Léo Lagrange s'appuie sur une équipe de 23 salariés, soit environ 16 ETP. De plus, la Ville d'Épinal met à disposition du Centre 3 agents (2 ETP) pour entretenir les locaux au quotidien, 1 agent (0,57 ETP) pour compléter les personnels chargés de l'accueil et 6 agents (1,5 ETP) pour compléter l'équipe du CLAS.

Le Centre Léo Lagrange fait appel aux intervenants et artistes indépendants pour animer une partie de ses activités régulières et pour des interventions ponctuelles.

a. Missions des postes ressources du Projet Social

La Directrice²⁶ assure le fonctionnement du Centre par délégation du Conseil d'Administration et met en action le Projet Associatif. À ce titre, elle est chargée de :

- Réaliser le diagnostic du territoire et participer à la définition des orientations de l'Association.
- Assurer le pilotage stratégique du Projet d'Animation Globale.
- Exercer l'autorité sur le personnel et fixer l'organisation du travail dans les services.
- Veiller à la mise en œuvre économique de l'association, demandes de subventions, bilans financiers, réalisations des dépenses, organisations des investissements, etc.
- Développer et animer le réseau partenarial ainsi que la participation des habitants.
- Organiser et coordonner l'évaluation du Projet Global de l'équipement.

La Référente Famille²⁷ anime le secteur famille du Centre et développe des actions et des services de soutien à la parentalité. Ses principales activités consistent à :

- Assurer un accueil et un accompagnement social des familles.
- Soutenir la parentalité par la mise en œuvre d'actions collectives ou individuelles répondant aux besoins des familles.
- Coordonner et animer les actions du secteur famille.

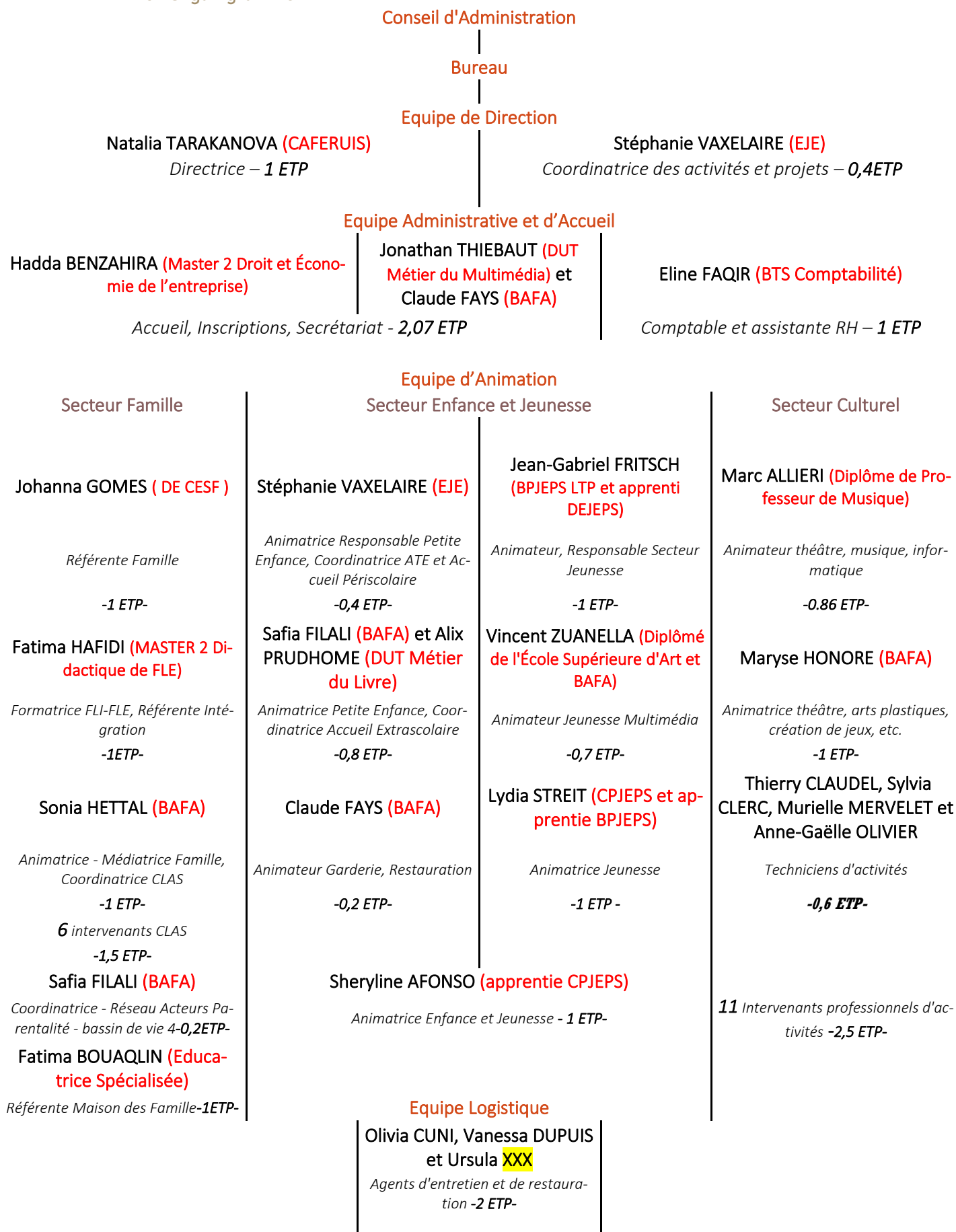
L'Agent d'Accueil²⁸ assure le premier contact avec les habitants en réalisant leur accueil physique et téléphonique au Centre. Il est à l'écoute des habitants du quartier et notamment des publics prioritaires afin de comprendre leurs difficultés et de les orienter vers les différents professionnels du Centre. Il assure la gestion des inscriptions, le suivi des présences et effectue des compilations statistiques à la demande de la Direction.

²⁶ Annexe 3, Fiche de Poste – Directeur(-trice), Centre Léo Lagrange

²⁷ Annexe 4, Fiche de Poste – Référent(e) Famille, Centre Léo Lagrange

²⁸ Annexe 5, Fiche de Poste – Agent d'Accueil, Centre Léo Lagrange

b. Organigramme



3.1.2 Bénévoles

Une soixantaine de bénévoles intervient chaque semaine pour animer ou co-animer des activités du Centre. Ils apportent leurs expertises et savoir-faire, transmettent leurs connaissances et contribuent à véhiculer les valeurs de l'entraide, de solidarité et de l'engagement associatif. Pour soutenir ces engagements et faire grandir les compétences, le Centre Léo Lagrange organise ou finance des formations de bénévoles dans différents domaines.

Environ 70 bénévoles se mobilisent à l'occasion de projets ou d'événements ponctuels. Il s'agit principalement des adhérents du Centre, inscrits aux différentes activités régulières, et qui prêtent main forte à l'organisation d'événements et manifestations ponctuelles.

Certains d'entre eux ont même poussé leur engagement plus loin et se sont inscrits dans nos instances de gouvernance.

3.1.3 Volontaires et stagiaires

Depuis une dizaine d'années, nous accueillons chaque année trois volontaires en service civique sur différentes missions définies selon nos besoins et en lien avec le profil et le projet professionnel du jeune.

Tout au long de l'année, nous accueillons et accompagnons également de nombreux stagiaires et étudiants du secteur de l'animation.

3.2. Modalité de pilotage du projet

3.2.1 Fonctionnement des instances

L'Association Centre Léo Lagrange constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle de son territoire de vie. Le fonctionnement associatif garantit la gestion et le contrôle de la structure. Ainsi, les adhérents se retrouvent une fois par an lors de l'Assemblée Générale, afin d'élire ses représentants qui constitueront le Conseil d'Administration.

A travers ce mandat, le Conseil d'Administration assure la responsabilité de la marche générale de l'association, en particulier au regard de son rôle :

- De garant des valeurs portées et défendues par l'Association et ses engagements,
- Dans la mise en œuvre des orientations votées par l'Assemblée générale,
- De collectif employeur et de la bonne exécution des formalités RH qui le lie aux salariés,
- De représentation auprès des partenaires,
- De garant de la gestion financière de la structure.

Afin de garantir cette gestion, le Conseil d'Administration est une instance qui se réunit au moins quatre fois dans l'année et confie à son bureau la gestion courante de l'Association. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentants (avec voix délibératives). En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Dans un contexte de développement des exigences règlementaires et de gestion, les responsabilités des administrateurs dirigeants de l'association se sont de facto, amplifiées. Pour faire perdurer l'engagement de ces bénévoles au sein de leurs fonctions statutaires, il est nécessaire de les sécuriser par des outils de gestion professionnels

supplémentaires, comme par exemple, la mise en place de l'accompagnement annuel par un cabinet d'expertise comptable.

Membres élus

Membres du Bureau de l'Association

Justin FOURNIER <i>Président</i>	Corinne BURGER <i>Trésorière</i>	Valérie BIANCO <i>Secrétaire</i>
Frédéric FLUSIN <i>Vice-Président</i>	Poste vacant <i>Trésorier Adjoint</i>	Marie-Christine AUBEL <i>Secrétaire Adjointe</i>
Anne LEBRETON Françoise HERMANN Marc MIQUEL	Dominique DELAGE Michelle CHEVRIER	Chantal BOURGEON

Autres membres élus

Membres de droit

Patrick NARDIN <i>Maire d'Epinal</i>	Sandrine GERARD <i>Représentante Titulaire CAF</i>	Luigi CARAFA <i>Représentant Titulaire CAF</i>
Michaël BOSSERR <i>Président du CA de la CAF des Vosges</i>	Marie-Andrée REGAD <i>Représentante FLMJC</i>	Natalia TARAKANOVA <i>Directrice Centre Léo Lagrange</i>

Membres associés

Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE <i>Première adjointe</i>	Julie BEDON <i>Conseillère Municipale</i>	Vanessa GREWIS <i>Conseillère Municipale</i>	Kevin GUELLAFF <i>6ème adjoint</i>
<i>Chargée de la cohésion sociale et des solidarités</i>	<i>Déléguee au Conseil des Jeunes et au BIJ</i>	<i>Déléguee aux affaires scolaires, aux conseils d'écoles et à la restauration scolaire</i>	<i>Chargé des transitions numériques et de la Ville de demain</i>
Stéphane QUELLE <i>Président de Radio ZWAZO</i>	François LUCISANO et Anne-Marie BETARD <i>Co-Présidents du CIQ</i>	Frédéric FLUSIN <i>Représentant de Pl'Asso Jeux</i>	Julien BOEUF <i>Président MJC Savouret</i>
	Jean-Gabriel FRITSCH <i>Représentant du personnel</i>		

3.2.2 Rôle du président et des autres membres dirigeants

Le Conseil d'Administration désigne parmi ces membres élus, les membres du Bureau composé comme suit :

- Un Président
- Un Trésorier
- Un secrétaire
- Un Vice-Président
- Un Trésorier Adjoint
- Un secrétaire Adjoint

Le Président est l'élu qui convoque et préside l'AG, le CA et le Bureau de l'Association. Il la représente dans tous les actes de sa vie civile et en justice. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne relèvent ni de l'AG, ni du CA. Il rend compte au CA des travaux du Bureau.

Le Vice-Président assiste le Président dans ses différentes fonctions. Il peut être chargé de missions particulières soit à titre permanent, soit à titre occasionnel. Il peut être amené à représenter le Président dans certaines de ses fonctions.

Le Trésorier et le Trésorier Adjoint présentent le budget prévisionnel au bureau, au CA et à l'AG. Ils veillent à la cohérence des dépenses par rapport au budget voté à l'Assemblée Générale. Ils sont autorisés à engager des dépenses de fonctionnement.

Le Secrétaire et le Secrétaire Adjoint s'assurent de la tenue des comptes-rendus et de leur transcription dans les registres tenus à cet effet. Ils tiennent la liste des présents et veillent à la validité des délibérations ainsi qu'à l'accomplissement des formalités légales.

3.2.3 Autres modalités de gestion

A compter de janvier 2025, le Centre Léo Lagrange a externalisé la gestion des fiches de paies de ses salariés auprès de la société AIGA spécialisée dans l'accompagnement des Centres Sociaux avec les conventions collectives CCNA et Alisfa.

Pour soutenir l'équipe d'administrateurs et appuyer l'effort d'optimisation organisationnelle et financière entreprise en 2025, le Centre Léo Lagrange a sollicité, l'intervention du Dispositif Local d'Accompagnement des associations (DLA) auprès de la Ligue de l'Enseignement, opérateur local sur notre territoire, et attend sa mise en œuvre durant la saison 2025-2026.

3.3. Dimension économique

3.3.1 Zoom sur le compte de résultat N-1

DEBIT en euros	BP 2025	CR 2024	CR 2023	CREDIT en euros	BP 2025	CR 2024	CR 2023
60 ACHATS	32 700	23 666,96	25 656	70 PRODUITS de Fonctionnement	223 693	244 404,83	242 430
Prestation de service	100	0,00	0	Périscolaire, extrascolaire et accueil ados	20 150	16 629,68	17 894
Carburant	1 700	1 686,84	1 223	CLAS CAF	30 750	30 746,48	29 735
Petit équipement	1 000	2 173,20	555	Animation globale CAF	73 700	73 694,40	70 785
Petit équipement multimédia	1 700	1 158,21	1 043	Animation Collective Famille CAF	24 655	24 655,20	23 682
Fournitures	4 000	2 986,01	2 540	Prestation Jeunes CAF	12 815	27 475,00	25 611
Boissons	1 100	1 036,90	936	Missions complémentaires CAF	12 000	12 000,00	12 000
Alimentation	10 600	7 858,18	10 527	Bonus Territoire CAF	15 523	16 909,18	15 523
Matériel d'activités	12 500	6 767,62	8 832	Bons Vacances CAF	3 200	3 200,00	3 300
61 SERVICES EXTERIEURS	34 595	24 360,70	22 360	Prestations ATE Ville d'Epinal	13 100	13 083,24	15 818
Location lignes d'eau	2 000	1 871,00	1 728	Mob'in Est	0	8 458,00	6 782
Location	8 650	0,00	0	Prestations extérieures	9 600	9 595,00	14 017
Location matériel et photos	1 650	1 607,97	991	Recettes spectacles	6 650	6 648,00	5 423
Entretien réparations	800	612,17	681	Recettes bar et restauration	650	462,80	850
Photocopieur	3 800	3 662,88	3 477	Participations adhérents sorties	900	847,85	1 010
Entretien véhicule	5 200	5 452,55	5 183				
Assurances	11 945	10 877,63	9 942	74 SUBVENTIONS	451 072	457 954,01	423 376
Abonnements	400	276,50	358	FONJEP	21 378	21 378,00	21 319
Documentation	150	0,00	0	Contrat de ville et quartiers d'été - CGET	28 000	25 500,00	25 000
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	206 375	175 911,15	173 636	DRAC et Pass/Culture	10 960	8 480,00	11 500
Entrées spectacles et activités	12 100	12 071,10	6 534	DREETS et DRAJES	1 500	500,00	1 500
Intervenants activités	67 000	64 918,13	65 859	DDETSPP	19 000	19 500,00	18 500
Intervenants projets	17 500	10 856,13	17 948	Adulte relais	18 250	37 822,56	41 155
Honoraires d'artistes	5 000	1 414,20	7 323	MSA	2 750	2 522,05	2 286
Honoraires CAC-CNEA-CEGID-iNoé-Cloé-	27 255	8 997,21	8 708	CAF des Vosges	52 620	47 234,00	38 954
Publicité publications	5 500	1 980,00	1 349	Conseil Départemental des Vosges	56 600	18 400,00	11 000
Pourboires cadeaux divers	770	215,13	340	Conseil Régional Grand Est	0	0,00	0
Déplacements adhérents activités	7 600	7 565,97	4 892	Ville d'Epinal fonctionnement	108 485	108 485,00	108 459
Déplacements intervenants	7 000	6 694,12	11 037	Ville d'Epinal culture et CTAI	13 055	12 889,00	3 015
Hébergements séjours adhérents	5 600	5 508,39	3 561	Ville d'Epinal aide postes Animatrice et Directrice	116 474	129 030,84	125 165
Restauration adhérents	19 800	18 634,28	18 123	Ville d'Epinal Subvention Exceptionnelle	0	22 000,00	15 523
Missions réception salariés	2 200	1 768,87	652	Coordination MJC Vosges et OPHAE	2 000	4 212,56	0
Réception spectacles, réunions et instances	8 800	10 968,73	5 720	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	214 179	215 215,38	200 740
Frais postaux	1 200	869,49	1 304	Donations, dons, et contributions financières	1 500	1 794,28	1 581
Téléphone Internet	3 500	3 482,29	2 690	Adhésions spinaliennes	19 400	19 372,00	9 232
Frais bancaires et ANCV	1 300	1 286,67	1 924	Adhésions extérieures	5 900	5 855,00	13 996
Adhésions de soutien	700	632,66	2 837	Adhésions associations partenaires	1 970	1 968,00	1 190
Cotisations fédérales et autres	5 550	5 528,63	5 070	Cotisations d'activités	188 100	188 361,75	184 287
Formations salariés et autres	8 000	12 519,15	7 766	Produits divers de la gestion courante	0	37,36	0
63 IMPOTS ET TAXES	18 092	28 190,69	19 079	Ristournes sur cotisations	-2 691	-2 173,01	-9 546
Taxe sur les salaires	12 592	21 980,35	13 763				
Uniformation et autres	5 500	6 210,34	5 316	79 TRANSFERT DE CHARGES	35 875	57 100,49	26 066
64 CHARGES DE PERSONNEL	665 953	740 456,84	635 615	Ville Epinal logistique	2 200	2 200,05	2 262
Salaires	469 338	486 871,29	447 361	Indemnités sécurité sociale et prévoyance	5 500	18 246,46	7 584
Charges sociales	131 865	142 735,70	112 595	Remboursement Uniformation	4 600	7 121,25	2 068
Congés payés	54 000	47 576,00	61 419	ASP	10 420	7 499,89	8 000
Médecine du travail	2 300	1 952,68	1 530	Indemnités service civique	4 050	3 926,67	4 053
Fonds sociaux	4 150	3 980,08	3 329	Transition Pro	9 105	0,00	0
Volontaires et stagiaires	4 300	4 292,85	4 079	Transfère des autres charges d'exploitation	0	18 106,17	2 098
Primes et indemnités	0	53 048,24	5 302				
65 AUTRES CHARGES	5 500	5 389,15	20 359	78 REPRISES	55 711	150 807,00	62 105
SACEM, SACD et cinéma	5 500	5 323,13	4 495	Sur congés payés	47 576	61 419,00	42 248
Pertes sur créances irrécouvrables	0	66,02	340	Sur provision retraite	0	83 047,00	0
Bonus Territoire Ville	0	0,00	15 523	Utilisation des fonds dédiés	8 135	7 708,00	19 857
68 DOT. /PROV.	34 805	64 765,70	30 803	Sur les subventions accordées		-1 367,00	
Prov.réglémentées (retraite)	9 000	11 069,00	5 612				
Dotation aux amortissements	20 540	16 685,04	17 483	TOTAL produits d'exploitation	980 530	1 125 481,71	954 718
Report en fonds dédiés sur subvention	5 265	8 135,00	7 708	Résultat d'exploitation déficitaire	0	0,00	0
Provision pour risque	0	28 876,66	0	76 PRODUITS FINANCIERS	4 500	4 573,04	2 875
TOTAL charges d'exploitation	998 020	1 062 741 €	927 509				
Résultat d'exploitation excédentaire	0	62 740,52	27 209	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 990	22 655,70	11 867
66 CHARGES FINANCIERES	0	0,00	0	Quote-part Subvention Investissement	13 490	9 181,48	9 973
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	4 431,52	20 356	Produits sur exercice antérieur	2 500	13 474,22	1 893
Pénalités URSSAF et autres	0	214,00	1 705	Produits cession éléments ACTIF	0	0,00	0
Charges sur exercice antérieur	3 000	4 217,52	18 651	TOTAL DES PRODUITS	1 001 020	1 152 710,45	969 460
TOTAL DES CHARGES	1 001 020	1 067 172,71	947 865	Perte	0	0,00	0
Bénéfice	0	85 537,74	21 595	87 CONTRIBUTION VILLE ET	365 051	347 667,34	353 245
86 CONTRIBUTION VILLE ET	365 051	347 667,34	353 245	Personnels (Financement et Mise à	155 044	147 660,63	149 083
Personnels (Financement et Mise à	155 044	147 660,63	149 083	Bâtiments, consommables et interv. tech.	51 391	48 943,71	55 709
Bâtiments, consommables et interv. tech.	51 391	48 943,71	55 709	Bénévolat	158 616	151 063,00	148 453
Personnel bénévole	158 616	151 063,00	148 453	TOTAUX	1 366 071	1 500 377,79	1 322 705
TOTAUX	1 366 071	1 414 840,05	1 301 110				

a. Le résultat

Les comptes annuels 2024 de notre Association affichent un solde positif de **85 538€**.

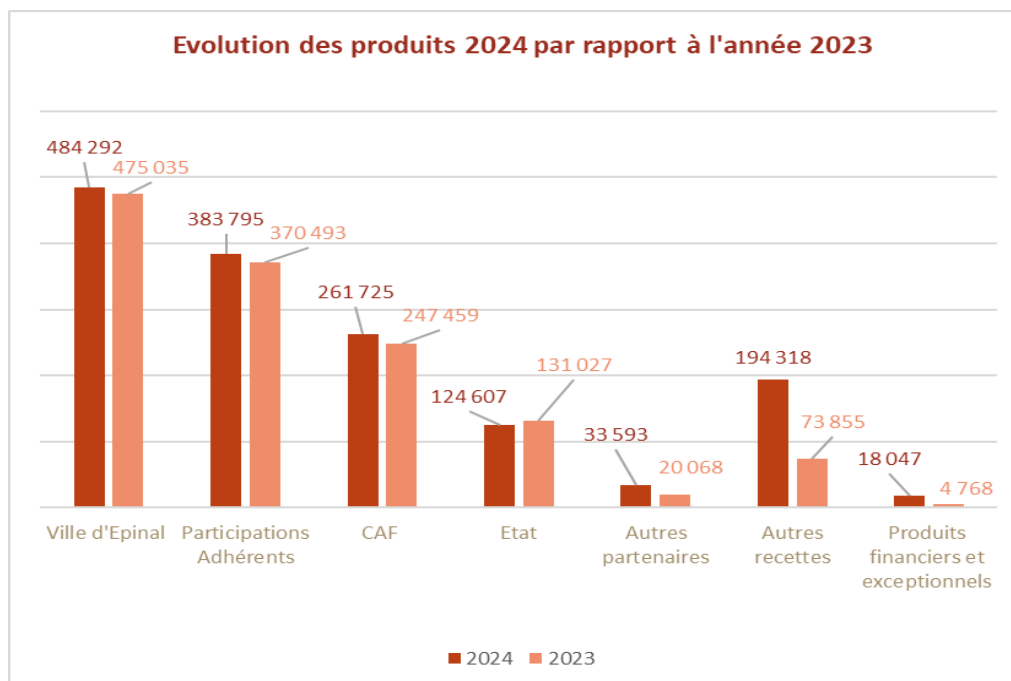
Ce résultat positif est le fruit des efforts réalisés au quotidien par l'ensemble de l'équipe du Centre Léo Lagrange, qui ont notamment permis de maîtriser les dépenses dans un contexte d'inflation. Il s'agit également du soutien renforcé par nos partenaires financiers en lien avec de nouveaux dossiers déposés. Enfin, l'augmentation de tarifs de nos cotisations a également contribué à ce résultat.

b. Les produits

Le total des produits en 2024 s'élève à **1 500 378 €**.

Le tableau et le graphique suivants permettront de constater l'évolution des produits 2024 par rapport à l'année précédente :

Evolution des produits 2024 par rapport à l'année 2023			
Produits	2024	2023	Δ
Ville d'Epinal - Subventions de fonctionnement et d'actions, prestations ATE, aide aux postes et autres contributions	484 292	475 035	9 257
Participation Adhérents (Autofinancement) - dons, Inscriptions, adhésions, participations des usagers et autres productions vendues de services	232 732	222 039	13 302
Participation Adhérents (Bénévolat)	151 063	148 454	
CAF - Prestation de services (dont le Bonus Territoire), Subventions des actions et d'investissement	261 725	247 459	14 267
Etat (FONJEP, Adulte Relais, etc.) - Aides à l'emploi	70 627	74 527	-6 420
Etat (CGET, DRAJES, DDETSPP, DRAC, Pass'Culture) - Subvention des actions	53 980	56 500	
Autres partenaires (Conseil Départemental, OPHAE, MSA, Mob'in, Passeur d'images, Scène Vosges, FRMJC) - Aides aux actions	33 593	20 068	13 525
Autres recettes - remboursements des organismes de formation, de sécurité sociale et de prévoyance, reprises sur congés payés et autres produits.	194 318	73 855	120 463
Produits financiers et exceptionnels (hors quote-part de la subvention d'investissement)	18 047	4 768	13 279
Total Produits	1 500 378	1 322 705	177 673



La Ville d'Epinal

En 2024, la Ville d'Epinal a apporté un soutien global au Centre Léo Lagrange à hauteur de **484 292 €**, comprenant l'aide au fonctionnement, aux postes de Direction, à l'action culturelle, à l'action d'intégration FLE-FLI, aux prestations ATE, ainsi que l'aide correspondante à la mise à disposition des personnels, du bâtiment, des consommables et des interventions techniques. Une subvention exceptionnelle de **22 000 €** a également été accordée.

L'ensemble des aides municipales représentent environ **32%** des produits en 2024 avec une variation positive (**+ 9 257 €**) par rapport à l'année précédente.

Cette variation traduit plusieurs faits :

- L'effort financier de la Ville d'Epinal nous accordant en 2024 une subvention exceptionnelle de **22 000 €**.
- Le maintien par la Ville d'Epinal de la subvention de fonctionnement au même niveau qu'en 2023, alors que le montant de **16 909 €**, correspondant au Bonus Territoire, a été directement versé au Centre par la CAF et a constitué, de ce fait, le manque à gagner pour la Ville.
- Le nouveau soutien de la Ville d'Epinal dans le cadre du CTAI (Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration) s'est élevé à **9 870 €** et a concerné les ateliers FLI-FLE.
- La diminution des contributions volontaires, dont la valorisation de la mise à disposition du bâtiment, des consommables et des interventions techniques (**- 8 188 €**).
- La diminution de la prestation ATE (**- 2 735 €**).

La Participation des adhérents du Centre :

– L'Autofinancement

En ce qui concerne **l'autofinancement** de notre association, les inscriptions, les adhésions et autres participations sont en augmentation (**+10 693 €**).

– Le Bénévolat

Nous constatons une augmentation de la valorisation de bénévolat **(+2 609 €)** correspondant à l'investissement de 133 bénévoles, dont 61 sont intervenus à l'occasion des activités régulières et 72 durant les événements ponctuels.

Ainsi, la participation des adhérents du Centre représente **26%** du financement de l'association.

La CAF des Vosges

Les aides de la CAF comprennent les prestations de services, les subventions accordées pour soutenir les actions, ainsi que les quotes-parts des subventions d'investissement.

En 2024 plusieurs prestations ont été revalorisées, dont le Bonus Territoire qui a atteint **16 909€**. Avant 2023, ce dernier était versé à la Ville d'Epinal qui le restituait au Centre Léo Lagrange via la subvention de fonctionnement. À compter de 2023, ce Bonus est directement versé aux structures organisatrices des accueils de loisirs.

La Prestation Jeunes **(+1 864 €)** a concerné 2 postes d'animateurs jeunesse en 2024. En effet, une convention a été signée dans le cadre de cette PS Jeunes pour 2023 et 2024, en contrepartie du développement d'actions innovantes à l'attention des jeunes, dont les actions itinérantes organisées hors les murs. Cette aide finance 50% des 1.8 ETP soit 0.9 ETP pour 2 animateurs. Le reste est complété par le cofinancement des postes et par des subventions d'action que ces animateurs réalisent.

Parallèlement, en 2024, nous avons noté une augmentation des subventions d'actions à l'attention des jeunes, des familles et des habitants accordées par la CAF **(+8280€)**.

Les aides de la CAF représentent environ **18%** de l'ensemble des produits en 2024. La variation globale par rapport à l'année précédente est de **(+14 267 €)**.

L'Etat

Pour la 4^{ème} année consécutive, nous avons bénéficié du financement de la DRAC concernant le projet « *Festival Jeunesse* ». Nous avons également bénéficié du dispositif *Pass'Culture* pour la 3^{ème} année consécutive.

L'Etat a poursuivi son soutien aux actions réalisées auprès des habitants des quartiers prioritaires, ainsi qu'à l'action d'intégration par l'acquisition de langue française à destination de jeunes migrants.

Les aides versées par l'Etat pour soutenir les emplois ont diminué **(-3 900 €)**. Cette variation correspond à la diminution de temps de présence de deux salariés en contrat Adultes Relais sur l'ensemble de l'année 2024, ainsi qu'aux mouvements RH sur les postes d'apprentis.

Ainsi, en 2024, les différentes administrations de l'Etat ont participé au financement du Centre à hauteur de **8%** avec une variation négative **(-6 420 €)** par rapport à l'année précédente.

Les aides financières de nos autres partenaires :

– Le Conseil Départemental des Vosges

En 2024, ce partenaire a prolongé son aide aux actions de soutien à la parentalité. Il a également soutenu une nouvelle action intergénérationnelle « *Connectons les générations* ».

Le montant des subventions du Conseil Départemental est en hausse **(+7 400 €)** par rapport à l'année précédente en lien avec les actions présentées.

– La MSA Lorraine

L'aide de la MSA est en augmentation de **(+236 €)**. Elle co-finance, aux côtés de la CAF des Vosges, nos ateliers d'accompagnement à la scolarité et nos accueil péri- et extrascolaires.

– L'association Mob'in Grand Est

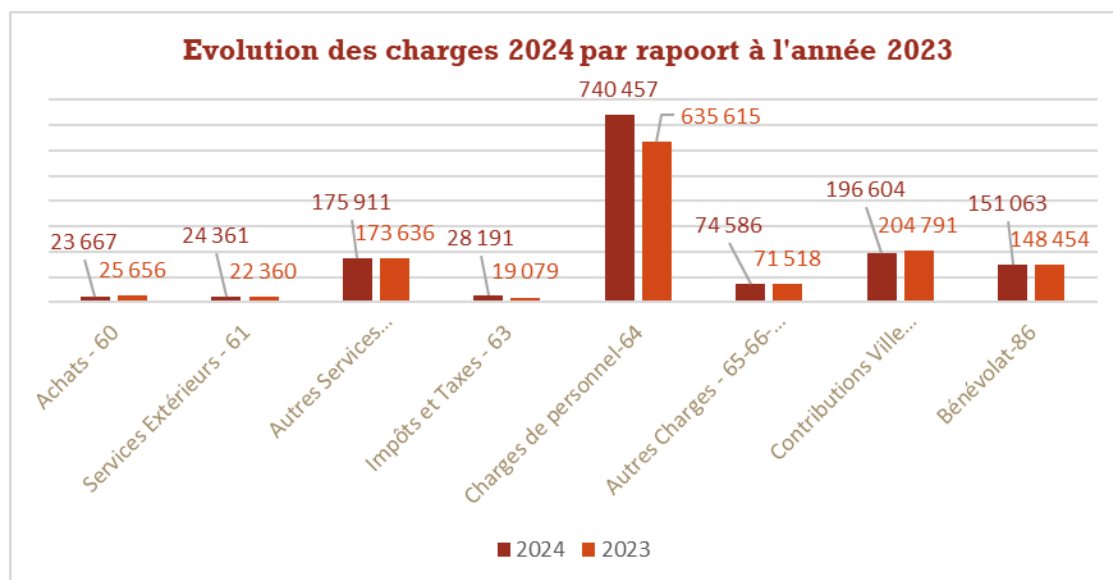
Pour la 4^{ème} année consécutive le Centre Léo Lagrange a été soutenu par l'association Mob'in Grand Est concernant la mise en place de l'atelier INTEGRACODE® co-financé par la DREETS Grand-est. Cette aide est en augmentation **(+1 676 €)** en lien avec un calendrier d'organisation différent de la session 2024 par rapport à l'année précédente.

c. Les Charges :

En 2024, le total des charges s'élève à **1 414 840€**.

Le tableau et les graphiques suivants permettront de constater l'évolution des charges 2024 par rapport à l'année précédente :

Evolution des charges 2024 par rapport à l'année 2023			
Charges	2024	2023	Δ
Achats - 60	23 667	25 656	-1 989
Services Extérieurs - 61	24 361	22 360	2 001
Autres Services Extérieurs -62	175 911	173 636	2 275
Impôts et Taxes - 63	28 191	19 079	9 112
Charges de personnel-64	740 457	635 615	104 842
Autres Charges - 65-66-67-68	74 586	71 518	3 068
Contributions Ville Epinal -86	196 604	204 791	-8 187
Bénévolat-86	151 063	148 454	2 609
Total Charges	1 414 840	1 301 109	113 731



Concernant les « Achats », « Services Extérieurs » et « Autres Services Extérieurs » :

Ces trois groupes de comptes de charges sont en légère augmentation de **(+2 287 €)** par rapport à l'année précédente.

Dans un contexte de l'inflation, l'effort de gestion a été conséquent pour tenir le budget.

Ces trois groupes de charges représentent **16%** du total des charges en 2024.

Concernant les « Impôts et Taxes » :

Ils sont en augmentation par rapport à l'année précédente **(+9 112 €)** et représentent **2%** du total des charges. Cette importante augmentation est consécutive au départ à la retraite de 2 salariées au 31 décembre 2024, en lien avec l'indemnité de retraite.

Il convient également de rappeler que depuis 2014, notre association bénéficie d'une importante réduction qui concerne la taxe sur les salaires dédiée aux entreprises de moins de 20 ETP.

Concernant les « Charges de personnel » :

Elles sont en augmentation de **104 842€**. Cette augmentation résulte de plusieurs faits :

- Indemnités de départ à la retraite de deux salariées : Mme Agnès AUBERT et Mme Marie GARDONI.
- Revalorisations conventionnelles des rémunérations.
- Diminution du montant des Congés Payés Provisionnés, qui représente notre dette auprès des salariés. Ce fait est également en lien avec les départs à la retraite.
- Mouvements RH avec le recrutement des personnels ayant moins d'ancienneté.

Les Charges de Personnel représentent **52 %** du total des charges 2024.

Concernant les comptes « Autres Charges », « Charges Financières », « Charges Exceptionnelles » et « Dotations et Provisions » :

Ces comptes de charges sont en hausse **(+3 068 €)**, ce qui résulte de plusieurs faits :

- La contrepartie du maintien de la subvention de fonctionnement de la Ville d'Epinal, lié au Bonus Territoire, n'apparaît plus dans ce groupe de charges **(-15 523 €)** ;
- L'augmentation du montant des provisions réglementées pour les retraites **(+5 457 €)** ;
- La provision pour risques **(+28 877 €)** correspond, d'une part, au risque de rappel par l'URS-SAF pour un montant de **11 593 €** et, d'autre part, au risque de **17 283.66€** expliqué dans l'article « *Observations relatives à l'exercice 2024* », Annexe - page 5.
- Diminutions de charges exceptionnelles **(- 15 925 €)**

Ce groupe de comptes représente **5%** du total des charges.

Concernant le Bénévolat :

Nous constatons une augmentation de cette valorisation **(+2 609 €)** en lien avec une augmentation d'heures de bénévolat représentant environ **5 ETP**.

3.3.2 Zoom sur le bilan N-1

ACTIF	Brut	Amort.	2024	2023	PASSIF	2024	2023
			Net	Net		Net	Net
Immobilisations incorporelles	6 036	2 854	3 182	4 389	Potentiel	95 448	73 854
Immobilisations corporelles					Résultat	85 538	21 595
Agencement de bâtiment	60 019	60 019			Subventions d'investissement	11 701	15 220
Autres immobilisations corporelles	260 824	239 831	20 993	32 032	Fonds dédiés /sub exploitation	8 135	7 708
Immobilisations financières	0	0	0	16 700	Fonds dédiés /contrib financier		
					Provisions retraites	110 534	182 512
					Provision pour risques	11 593	
TOTAL I	326 879	302 704	24 175	53 121	TOTAL I	322 949	300 889
Produits à recevoir	136 414	17 284	119 130	111 549	Dettes fiscales sociales	117 906	89 759
Autres créances			6 425	18 450	Dettes fournisseurs	23 230	20 564
Bons de caisse			100 000	100 000	Produits constatés d'avance	86 695	90 023
Disponibilités			301 050	218 115			
Charges constatées d'avance							
TOTAL II			526 605	448 114	TOTAL II	227 831	200 346
TOTAL GENERAL			550 780	501 235		550 780	501 235

a. Concernant l'Actif :

En 2024, notre actif immobilisé est en diminution **(-28 946€)** par rapport à l'année dernière. Cette diminution s'explique par :

- Le fait que le Centre Léo Lagrange ait pris la décision de regrouper ses comptes à la banque Crédit Mutuel. L'Association a ainsi cédé les parts qu'elle procédait à la banque Caisse d'Epargne, ce qui a diminué les immobilisations financières de **(- 16 700€)**.
- Les autres immobilisations corporelles sont en diminution en lien avec les sorties des immobilisations des équipements vieillissants.

Notre actif circulant est en hausse **(+ 78 491€)** par rapport à l'année précédente. Cette situation correspond notamment à une augmentation des disponibilités **(+ 82 935€)**, des produits à recevoir **(+7 581)**, ainsi qu'à la diminution des autres créances **(- 12 025€)**.

b. Concernant le Passif :

Nous trouvons dans le passif de notre bilan le résultat de l'exercice 2024 qui est de **(+85 538 €)**. Nous proposons de l'affecter au compte « *Potentiel* ».

Les provisions pour les retraites sont en diminution de **(- 71 978€)** en lien avec les départs à la retraite mises en place au 31 décembre 2024.

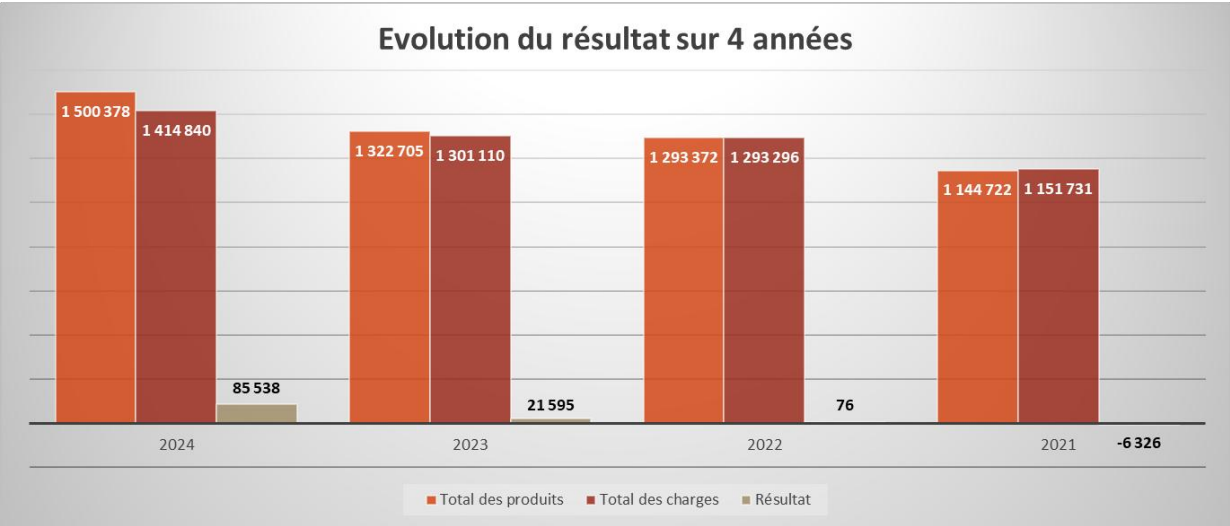
Les dettes fiscales et sociales sont en augmentation de **(+ 28 147€)** ce qui résulte principalement de l'augmentation des charges et des taxes sur les salaires en lien avec les mêmes départs à la retraite.

La diminution des produits constatés d'avance **(- 3 328€)** est consécutive au rythme des inscriptions plus étalé dans le temps. Il est également possible que le nombre d'adhérents et de cotisants enregistrés à compter de septembre 2024 soit en légère baisse. Cette hypothèse pourra être vérifiée à la fin de saison 2024-2025.

Le total général de notre bilan est en augmentation de **(+ 49 545 €)** par rapport à l'année précédente.

3.3.3 Evolution du budget global au cours des 4 dernières années

Evolution du résultat sur 4 années				
	2024	2023	2022	2021
Total des produits	1 500 378	1 322 705	1 293 372	1 144 722
Total des charges	1 414 840	1 301 110	1 293 296	1 151 731
Résultat	85 538	21 595	76	-6 326



3.3.4 Budget N+1 et les perspectives

DEBIT en euros	BP 2026	BP 2025	CR 2024	CREDIT en euros	BP 2026	BP 2025	CR 2024
60 ACHATS	32 600	32 700	23 666,96	70 PRODUITS de Fonctionnement	232 523	223 693	244 404,83
Prestation de service	100	100	0,00	Périscolaire, extrascolaire et accueil ados	20 150	20 150	16 629,68
Carburant	1 700	1 700	1 686,84	CLAS CAF	30 750	30 750	30 746,48
Petit équipement	1 100	1 000	2 173,20	Animation globale CAF	73 900	73 700	73 694,40
Petit équipement multimédia	1 800	1 700	1 158,21	Animation Collective Famille CAF	24 700	24 655	24 655,20
Fournitures	3 750	4 000	2 986,01	Prestation Jeunes CAF	12 900	12 815	27 475,00
Boissons	1 150	1 100	1 036,90	Missions complémentaires CAF	12 000	12 000	12 000,00
Alimentation	10 700	10 600	7 858,18	Bonus Territoire CAF	15 523	15 523	16 909,18
Matériel d'activités	12 300	12 500	6 767,62	Bons Vacances CAF	3 200	3 200	3 200,00
61 SERVICES EXTERIEURS	41 790	34 595	24 360,70	Prestations ATE Ville d'Epinal	13 100	13 100	13 083,24
Location lignes d'eau	2 000	2 000	1 871,00	Mob'in Est	8 500	0	8 458,00
Location	15 600	8 650	0,00	Prestations extérieures	9 600	9 600	9 595,00
Location matériel et photos	1 650	1 650	1 607,97	Recettes spectacles	6 650	6 650	6 648,00
Entretien réparations	800	800	612,17	Recettes bar et restauration	650	650	462,80
Photocopieur	3 900	3 800	3 662,88	Participations adhérents sorties	900	900	847,85
Entretien véhicule	5 200	5 200	5 452,55				
Assurances	12 090	11 945	10 877,63	74 SUBVENTIONS	457 623	451 072	457 954,01
Abonnements	400	400	276,50	FONJEP	21 378	21 378	21 378,00
Documentation	150	150	0,00	Contrat de ville et quartiers d'été - CGET	28 000	28 000	25 500,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	203 275	206 375	175 911,15	DRAC et PassCulture	10 960	10 960	8 480,00
Entrées spectacles et activités	13 000	12 100	12 071,10	DREETS et DRAJES	1 500	1 500	500,00
Intervenants activités	67 000	67 000	64 918,13	DDETSPP	19 000	19 000	19 500,00
Intervenants projets	15 000	17 500	10 856,13	Adulte relais	0	18 250	37 822,56
Honoraires d'artistes	5 000	5 000	1 414,20	MSA	2 750	2 750	2 522,05
Honoraires CAC-CNEA-CEGID-iNoé-Cloé-	24 255	27 255	8 997,21	CAF des Vosges	72 620	52 620	47 234,00
Publicité publications	4 000	5 500	1 980,00	Conseil Départemental des Vosges	56 600	56 600	18 400,00
Pourboires cadeaux divers	770	770	215,13	Conseil Régional Grand Est	0	0	0,00
Déplacements adhérents activités	7 600	7 600	7 565,97	Ville d'Epinal fonctionnement	108 485	108 485	108 485,00
Déplacements intervenants	7 000	7 000	6 694,12	Ville d'Epinal culture et CTAI	13 055	13 055	12 889,00
Hébergements séjours adhérents	8 300	5 600	5 508,39	Ville d'Epinal aide aux postes Animatrice et Directrice	116 475	116 474	129 030,84
Restauration adhérents	20 100	19 800	18 634,28	Ville d'Epinal Subvention Exceptionnelle	0	0	22 000,00
Missions réception salariés	2 200	2 200	1 768,87	Coordination MJC Vosges, FLMJC et OPHAE	6 800	2 000	4 212,56
Réception spectacles, réunions et instances	8 800	8 800	10 968,73	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	214 183	214 179	215 215,38
Frais postaux	1 200	1 200	869,49	Donations, dons, et contributions financières	1 500	1 500	1 794,28
Téléphone Internet	3 500	3 500	3 482,29	Adhésions spinaliennes	19 400	19 400	19 372,00
Frais bancaires et ANCV	1 300	1 300	1 286,67	Adhésions extérieures	5 900	5 900	5 855,00
Adhésions de soutien	700	700	632,66	Adhésions associations partenaires	1 970	1 970	1 968,00
Cotisations fédérales et autres	5 550	5 550	5 528,63	Cotisations d'activités	188 100	188 100	188 361,75
Formations salariés et autres	8 000	8 000	12 519,15	Produits divers de la gestion courante	0	0	37,36
63 IMPOTS ET TAXES	18 665	18 092	28 190,69	Ristournes sur cotisations	-2 687	-2 691	-2 173,01
Taxe sur les salaires	12 995	12 592	21 980,35				
Uniformation et autres	5 670	5 500	6 210,34	79 TRANSFERT DE CHARGES	40 930	35 875	57 100,49
64 CHARGES DE PERSONNEL	681 765	665 954	740 456,84	Ville Epinal logistique	2 200	2 200	2 200,05
Salaires	479 050	469 339	486 871,29	Indemnités sécurité sociale et prévoyance	5 500	5 500	18 246,46
Charges sociales	133 515	131 865	142 735,70	Remboursement Uniformation	4 600	4 600	7 121,25
Congés payés	55 000	54 000	47 576,00	ASP	12 435	10 420	7 499,89
Médecine du travail	2 300	2 300	1 952,68	Indemnités service civique	4 050	4 050	3 926,67
Fonds sociaux	4 150	4 150	3 980,08	Transition Pro	12 145	9 105	0,00
Volontaires et stagiaires	4 300	4 300	4 292,85	Transfère des autres charges d'exploitation	0	0	18 106,17
Primes et indemnités	3 450	0	53 048,24				
65 AUTRES CHARGES	5 500	5 500	5389,15	78 REPRISES	59 265	55 711	150 807,00
SACEM, SACD et cinéma	5 500	5 500	5 323,13	Sur congés payés	54 000	47 576	61 419,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	66,02	Sur provision retraite	0	0	83 047,00
				Utilisation des fonds dédiés	5 265	8 135	7 708,00
				Sur les subventions accordées			-1 367,00
68 DOT. /PROV.	38 420	34 805	64 765,70				
Prov.réglementées (retraite)	9 000	9 000	11 069,00	TOTAL produits d'exploitation	1 004 524	980 530	1 125 481,71
Dotation aux amortissements	20 000	20 540	16 685,04	Résultat d'exploitation déficitaire	0	0	0,00
Report en fonds dédiés sur subvention	9 420	5 265	8 135,00	76 PRODUITS FINANCIERS	4 500	4 500	4 573,04
Provision pour risque	0	0	28 876,66				
TOTAL charges d'exploitation	1 022 015	998 020	1 062 741,19	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 990	15 990	22 655,70
Résultat d'exploitation excédentaire	0	0	62 740,52	Quote-part Subvention Investissement	13 490	13 490	9 181,48
66 CHARGES FINANCIERES	0	0	0,00	Produits sur exercice antérieur	2 500	2 500	13 474,22
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	3 000	4 431,52	Produits cession éléments ACTIF	0	0	0,00
Pénalités URSSAF et autres	0	0	214,00	TOTAL DES PRODUITS	1 025 014	1 001 020	1 152 710,45
Charges sur exercice antérieur	3 000	3 000	4 217,52	Perte	0	0	0,00
TOTAL DES CHARGES	1 025 015	1 001 020	1 067 172,71	87 CONTRIBUTION VILLE ET BENEVOLAT	383 303	365 051	347 667,34
Bénéfice	0	0	85 537,74	Personnels (Financement et Mise à	162 796	155 044	147 660,63
86 CONTRIBUTION VILLE ET	383 303	365 051	347 667,34	Bâtiments, consommables et interv. tech.	53 960	51 391	48 943,71
Personnels (Financement et Mise à	162 796	155 044	147 660,63	Personnel bénévole	166 547	158 616	151 063,00
Bâtiments, consommables et interv. tech.	53 960	51 391	48 943,71	TOTAUX	1 408 317	1 366 071	1 500 377,79
Personnel bénévole	166 547	158 616	151 063,00				
TOTAUX	1 408 318	1 366 071	1 414 840,05				

Plusieurs sujets se refléteront dans les comptes annuels 2026 de notre Association :

Le total de charges et de produits 2026, comprenant les contributions volontaires et le bénévolat, sont envisagés avec une augmentation de 42 246€ par rapport au Budget Prévisionnel ajusté 2025.

a. Produits

Nous prévoyons une hausse de nos produits de fonctionnement de 8 830€ :

En effet, en 2025, notre association a perdu le soutien financier pour la mise en place de l'atelier INTEGRACODE® en partenariat avec l'association MOB IN Grand Est. Cependant, nous constatons une demande importante des personnes issues de l'immigration souhaitant apprendre le vocabulaire du code de la route et de progresser ainsi dans leur projet de mobilité et d'intégration. Nous avons ainsi réaffirmé notre demande de soutien financier pour 2026.

Une hausse des subventions de 6551€ est également envisagée. Celle-ci traduit plusieurs faits et projets :

Nos comptes 2026 refléteront la poursuite de la nouvelle mission relative à la coordination du Réseau des acteurs de la Parentalité sur le Bassin de vie 4, confiée à notre structure par la CAF, le Conseil Départemental, la MSA des Vosges, ainsi que par la Communauté d'Agglomération d'Epinal en 2025.

Une autre nouvelle mission relative à la mise en place de la Maison des Familles est soutenue à compter de 2025 par le Conseil Départemental des Vosges concernant son fonctionnement, ainsi que par la CAF des Vosges en investissement. En 2026, ce deuxième partenaire incontournable sera également sollicité pour soutenir le fonctionnement de cette nouvelle entité.

Le non-renouvellement de notre deuxième conventions Adulte Relais en octobre 2025 explique l'arrêt des aides de l'Etat dans nos comptes prévisionnels 2026. Par ailleurs, cet arrêt du financement des postes de médiateurs complique la poursuite de nos actions hors les murs. Toutefois, nous avons l'espoir de récupérer l'une des 2 conventions AR en 2026, mais par précaution n'enregistrons pas ce fait à venir dans nos comptes.

A compter de 2026, le Centre Léo Lagrange reprendra, à son tour, la coordination des projets collaboratifs des MJC Vosgiennes pour une durée de 2 ans. Ainsi, les aides correspondantes à cette coordination seront réceptionnées par notre association.

Le compte de transfert de charges est prévu avec une augmentation de 5 055€ :

Celle-ci s'explique notamment par notre engagement à accompagner 3 apprentis en 2026, soit un apprenti de plus par rapport à l'année précédente, ce qui nous permet de prévoir une augmentation des aides de l'ASP.

Il s'agit également des remboursements de Transition Pro plus importants en 2026 qu'en 2025, en lien avec un projet de reconversion professionnelle que nous accompagnons durant la saison 2025-2026.

Autres projets qui se reflètent dans les produits 2026 :

En 2026, l'Association poursuivra sa politique d'investissement, en sollicitant le soutien financier auprès de la CAF des Vosges, pour remplacer le mobilier et les équipements d'activités usés.

b. Charges

Nous prévoyons une hausse des Services Extérieurs de 7 195€ :

Celle-ci s'explique essentiellement par les frais de location du local de la nouvelle Maison des Familles, ainsi que d'un véhicule pour assurer l'accompagnement des familles sur tout le territoire du Bassin de vie 4 de la CAE.

Concernant les Autres Services Extérieurs, nous nous attendons à une économie de 3 100€ :

En 2025, la gestion des fiches de paies des salariés de notre association a été transférée à la société AIGA, spécialisée dans l'accompagnement des structures appliquant la Convention collective de l'animation.

Le contrat avec la société CEGID, nous permettant l'accès au logiciel ainsi que l'accompagnement technique pour réaliser les fiches de paies en interne, est en cours de résiliation. Ce changement permettra une économie en 2026.

Les dépenses nécessaires à l'organisation de séjours de nos adhérents seront en augmentation en 2026 en lien avec le portage par le Centre Léo Lagrange d'un séjour à l'attention des jeunes de toutes les MJC des Vosges.

La hausse des charges de personnel avoisinera 15 811€

Les charges de personnel augmenteront en lien avec le recrutement, en août 2025, d'une nouvelle salariée sur le poste de Référente de la Maison des Familles, qui exercera ses fonctions sur l'année complète en 2026.

Les charges de personnel comprendront également les revalorisations indiciaires consécutives à l'augmentation du SMIC.

Les autres groupes de comptes de charges ne subiront pas de changements importants par rapport à 2025.

En conclusion, nous ferons tout notre possible pour que nos comptes reflètent, en premier lieu, notre engagement à poursuivre l'ensemble de nos projets prévus pour 2026. Pour cela, nous comptons sur la confiance et la participation de nos adhérents, sur l'investissement au quotidien de nos salariés et de nos bénévoles, ainsi que sur la continuité du soutien de nos partenaires financiers.

3.4. Moyens matériel et logistique

Afin d'accueillir son public et d'organiser ses activités, le Centre Léo Lagrange bénéficie, par la ville d'Épinal, d'une mise à disposition d'un bâtiment d'environ 1000 m² en plein cœur de son territoire d'intervention. Ce dernier est accessible et bien desservi de par les lignes de bus, sa proximité avec la RN57 et des pistes cyclables.

Ainsi, près de 1600 adhérents viennent se rencontrer chaque année dans les multiples salles d'activités du Centre. Parmi ces salles, nombreuses sont polyvalentes mais quelques-unes sont dédiées à des pratiques bien précises comme notre salle de danse (avec un véritable parquet et des miroirs), notre salle d'expression aménagée pour la pratique du théâtre et des arts de la scène ou encore notre salle multimédia équipée d'ordinateurs. Les adhérents peuvent également profiter du cadre extérieur arboré par la ville d'Épinal, d'une gloriette nouvellement installée et végétalisée par le Centre et les bénévoles, du patio aménagé avec du mobilier de jardin et de la cafeteria du Centre, afin de se détendre, de se rencontrer et de partager des moments conviviaux.

Ce n'est pas moins d'une soixantaine d'activités qui se côtoient dans ces espaces, qui bien que conviviaux, commencent à être étroits et nécessitent parfois un peu d'agilité et de médiation. Afin de pallier ce manque de place, en corrélation avec un développement de plus en plus important de l'Association, deux extensions ont déjà été entreprises (la dernière en 2003). Un nouveau projet avait été imaginé et échangé avec la Mairie en 2019. Puis, à la sortie de la crise sanitaire, le sujet de la rénovation et de l'extension de nos locaux a de nouveau été étudié à l'occasion de nos instances. Le travail d'étude et de planification aux côtés de la Ville d'Épinal et d'un cabinet d'Architecte a été entrepris en 2024. La première tranche de travaux a été envisagée pour 2025 avec la mise en conformité de nos espaces de rangement dont le transfert a été prévu vers un nouveau local à construire aux abords de la salle d'expression.

Nos autres préoccupations demeurent les mêmes, dont les résolutions seront programmées, nous l'espérons, durant les années à venir :

- Une suroccupation des locaux par des activités et des manifestations très diverses et parfois peu compatible (par exemple, percussion et yoga),
- Un environnement contraint, vétuste et parfois insécurisé.

Ainsi, les besoins sont les suivants :

- Rénovation du bâtiment pour être aux normes électriques et thermiques.
- Rénovation de l'espace Petite Enfance en lien avec les préconisations de la PMI.
- Construction d'une nouvelle salle d'activités.
- Installation d'une douche PMR et d'une loge d'artistes.
- Sécurisation et aménagement du parking situé devant le Centre.

Nous gérons également la salle de la Baudenotte, propriété de l'OPHAE. Ce local est utilisé pour nos activités et mis à disposition des associations locales pour l'organisation de réunions, d'activités et/ou de manifestations diverses.

L'ensemble des locaux sont quotidiennement entretenus dans un souci d'hygiène et de sécurité, par les 3 agents mis à disposition par la Ville d'Épinal, avec l'appui de ses services techniques. Les règles de sécurité pour l'accueil du public sont respectées et répondent aux normes des ERP. Par ailleurs, la Commission de sécurité a rendu un nouvel avis favorable en février 2024.

Une signalétique extérieure (panneaux présentant le Centre Léo Lagrange) sur la façade et au dessus de la porte d'entrée a été installée en 2017. Puis, lors de la crise sanitaire en 2020, une signalétique supplémentaire a été installée aux abords du Centre. En effet, entre 2020 et 2023, le Centre a dû faire un choix de restrictions des espaces de convivialité et de circulation en privilégiant les accès autonomes vers chaque salle d'activité depuis l'extérieure. Cette façon de circuler est encore parfois utilisée par les adhérents, notamment en soirée. Aujourd'hui, suite au déménagement de notre espace d'accueil et

par conséquent, du changement de notre porte d'entrée, la rénovation de notre signalétique s'avère de nouveau nécessaire.

En plus des locaux, le Centre Social dispose d'un équipement informatique et téléphonique adapté, d'un photocopieur, d'une cuisine équipée, d'outils de bricolage et de jardinage. Il dispose d'un minibus de 9 places avec un grand coffre pour le transport des adhérents, familles et de matériel. Le Centre dispose également d'un camion pour l'animation itinérante avec du mobilier et des équipements pédagogiques extérieurs. Le Centre possède des jeux et jouets, livres, matériel informatique, de sonorisation et d'éclairage, instruments de musique, costumes, masques, accessoires et décors de théâtre, mobilier, tapis...

Grâce aux subventions d'investissement de la CAF, nous avons pu renouveler beaucoup de matériel dont du matériel administratif (ordinateurs, logiciels, tablettes) et pédagogique (matériel sportif de motricité, instruments de musique, équipements de cuisine, etc.) Un nouvel espace informatique, numérique et gaming a été installé dans la salle d'activité des jeunes. Il comporte 10 ordinateurs, une nouvelle imprimante 3D, un extrudeur, ainsi que l'équipement de la webradio. Une meilleure connexion est désormais disponible dans cet espace.

A compter de septembre 2025, un nouveau local a été loué (39, rue des minimes) au centre-ville d'Épinal pour y installer la Maison de la Parentalité. Il s'agit d'un espace de 50m² environ comportant une salle d'accueil et un espace bureau. Une ouverture au public se prépare dans les semaines à venir.

3.5. Communication

La communication est un outil essentiel d'échange, de partage et de visibilité que le Centre Léo Lagrange utilise pour entretenir et développer un lien avec les habitants de son territoire d'intervention.

C'est ainsi qu'au début de chaque saison, le Centre imprime 7 000 plaquettes afin de les distribuer à ses adhérents et aux habitants des quartiers par voie postale, porte à porte ou encore à l'occasion d'événements spécifiques (journée des associations, ...). Cette plaquette leur permet de retrouver de nombreuses informations concernant le Centre, ses valeurs, son organisation, les activités proposées et la majorité des rendez-vous programmés tout au long de la saison.

Pour être sûr de ne rien rater, chaque événement spécifique en lien avec le Centre Léo Lagrange bénéficie d'une communication supplémentaire par l'affichage et la distribution de nombreux flyers. Ces derniers sont transmis via nos partenaires, la presse et nos actions quotidiennes (dans et hors les murs).

En complément de ces modes de transmission en papier, le Centre Léo Lagrange possède également son propre site internet, mis à jour quotidiennement, afin d'offrir à l'ensemble du public un niveau d'information optimal et complet. Sur notre site, chacun pourra retrouver des informations sur l'organisation de notre Association, une version pdf de nos documents principaux (Statuts, Rapport d'AG, Plaquette d'activité, Projet Social en cours, ...), un calendrier des manifestations à venir et des articles/photos de celles passées. Un espace de commentaire est également ouvert afin que chacun puisse y laisser un avis ou une proposition.

Dans une volonté de réduire de plus en plus l'utilisation du papier, de nombreuses informations sont également envoyées via les adresses mails de nos adhérents. Ces derniers reçoivent des « NewsLetter » qui regroupent l'ensemble des informations importantes qui se dérouleront sur la semaine ou le mois à venir. En fonction des actualités, les adhérents abonnés reçoivent 2 à 3 « NewsLetters » par mois.

Dans une même philosophie, et en cohérence avec les modes de communication les plus plébiscités actuellement (notamment par les jeunes), notre Centre s'est également tourné vers la communication via les réseaux sociaux. Ainsi, Léo communique actuellement via Facebook, Messenger, SnapChat, Insta, WhatsApp, Skype, Discord, Padlet... Autant de réseaux qui permettent d'échanger avec un des publics les plus compliqués à fidéliser : les adolescents et les jeunes adultes.

4ème PARTIE – NOUVEAU PROJET

4.1. Démarche d'élaboration du projet

Pour élaborer le Nouveau Projet Social 2026-2029 et dans une suite logique de la réalisation des étapes précédentes, nous avons opté pour une méthode ludique et visuelle. Nous avons décidé de bâtir 3 maisons – projets, à partir de 3 mots-clés : Jeunesse, Famille et Vivre-Ensemble. Il s'agit de construire, à l'image des « castors », dont le mouvement de constructions collectives qu'a connu notre quartier dans son passée, nous émeut encore aujourd'hui.

Nous avons inscrit dans les fondations de chacune des 3 maisons les conclusions et les éléments importants issus :

- du diagnostic, réalisé sur le territoire d'intervention du Centre,
- de l'évaluation des objectifs opérationnels fixés dans le Projet Social 2022-2025,
- des ressources et compétences disponibles au Centre, ainsi que sur son territoire d'intervention.

Des consultations des habitants à l'aide des questionnaires et des réunions, puis des groupes de travail avec administrateurs, bénévoles, salariés et adhérents ont permis d'enrichir notre réflexion.

Puis 5 réunions ont été nécessaires, afin d'appréhender les éléments saillants du diagnostic et du bilan du Projet Social 2022-2025, ainsi que de rédiger ensemble les objectifs généraux, les objectifs opérationnels et les actions à mettre en place en 2026-2029.

Plusieurs « étages » d'actions ont ainsi finalisé la construction de nos 3 maisons-projet.

4.2. Axes prioritaires, constats, objectifs, actions et indicateurs d'évaluation

AXE STRATEGIQUE 1 : Développer la participation des enfants et des jeunes en leur proposant un environnement accueillant et adapté à leurs centres d'intérêt, leurs besoins d'accompagnement et leurs rythmes
Orientation 1.1 : Responsabiliser et accompagner les jeunes dans leur développement personnel et civique
Constats : - Expérimentation réussie de plusieurs nouveaux projets à destination des jeunes avec un développement de projets visant l'apprentissage de l'autonomie, du sens civique et de la citoyenneté. - Une baisse de motivation et parfois d'assiduité au sein des ateliers d'accompagnement à la scolarité des ados. - Place importante du numérique dans les projets proposés aux jeunes. - Importante participation des adolescents durant les 4 années passées. - Maintien de la gratuité concernant une grande partie de l'offre d'activité à l'attention des ados. - Difficultés à maintenir les activités hors les murs. - Présence, sur le territoire d'intervention, d'un nombre important de jeunes, dont une part importante de jeunes issus de l'immigration. - Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi représentent 33,9%, dont 42.2% part des femmes. - Taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans est deux fois moins élevé qu'à Epinal. - Taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%. - Dynamique partenariale en développement au sein du secteur jeunesse.
Objectifs opérationnels : 1.1.1 Encourager les jeunes à se sentir concernés par les autres et à agir pour le bien commun. 1.1.2 Encourager les jeunes à analyser, réfléchir et questionner de manière constructive. 1.1.3 Promouvoir les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité ainsi que le principe de laïcité.
Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) : - Nombre et diversité des actions collectives ou solidaires menées et co-construites par les jeunes. - Nombre d'enfants et de jeunes ayant participé aux différentes actions proposées. - Témoignage de jeunes sur leur sentiment de responsabilité ou d'autonomie. - Observations des animateurs sur la prise d'initiative par les jeunes. - Nombre de formations suivies par les animateurs. - Nombre et diversité des partenaires institutionnels ou associatifs impliqués, retour des partenaires.
Outils d'évaluation : - Reportings Inoe : statistiques par sexe, âge, adresse. - Fiches de présence. - Réunions d'équipe hebdomadaires. - Bilans des actions rédigés par les animateurs. - Rapport d'activité dans le cadre des AG. - Photos, vidéos, etc. - Publications sur les réseaux sociaux.
Actions à mettre en place : - Utiliser les différents événements et manifestations du Centre pour aborder le sujet des valeurs et des enjeux de société. Par exemple, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. - Organiser les Journées du patrimoine humain : participer à la découverte de parcours de vie porteurs de sens en accueillant des bibliothèques humaines. - Poursuivre l'action « Connectons les générations » permettant la création de lien intergénérationnel. - Promouvoir la mobilité douce en organisant des séjours à vélo et des randonnées pédestres. - Organiser des manifestations visant à récolter des fonds pour une organisation caritative. - Mettre en place des « Chantiers Jeunes » utiles au Quartier, à ses habitants et aux adhérents du Centre. - Sensibiliser les jeunes à la différence (handicap, origine culturelle, etc.). - Sensibiliser les jeunes au bon usage des réseaux sociaux et des dangers du cyberharcèlement, etc. - Organiser des temps de débats avec les enfants et les jeunes animés par les intervenants extérieurs.
Moyens : - Equipe d'animateurs qualifiés, référents jeunesse, intervenants extérieurs, bénévoles impliqués. - Matériels : Espaces jeunesse, matériel pédagogique et numérique, minibus et cerf qui roule, budget dédié - Partenariaux : Ecoles, associations, institutions, ... - Méthodologiques : Ateliers d'expression et de débat, ...

AXE STRATEGIQUE 1 :

Développer la participation des enfants et des jeunes en leur proposant un environnement accueillant et adapté à leurs centres d'intérêt, leurs besoins d'accompagnement et leurs rythmes

Orientation 1.2 : Adapter l'organisation des temps d'accueils et d'ateliers au rythme de l'enfant**Constats :**

- La population est relativement jeune sur le territoire d'intervention du Centre ; Sur le quartier de la Justice, l'indice de jeunesse est 2 fois plus élevé que sur la commune d'Epinal.
- Tout au long de la semaine, le Centre Léo Lagrange propose un nombre important d'activités culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et ludiques à l'attention des enfants. Cette offre d'activités permet aux familles de trouver une mode de garde, ainsi que des parcours d'éveil et d'épanouissement pour leurs enfants. Cependant, nombreux sont les enfants qui enchainent plusieurs activités, notamment les mercredis, avec un impact possible sur leur rythme de vie.
- Accueil réussi de 3 enfants en situation d'handicap à l'occasion des accueils extrascolaires.
- Difficultés à mobiliser les aides pour rémunérer les animateurs recrutés en renfort.
- Baisse de la fréquentation de l'accueil de loisirs du mercredi parmi les enfants de 3 à 6 ans.
- Progrès réalisés dans la prise en compte du rythme de l'enfant dans l'organisation des accueils de loisirs.
- Dynamique partenariale en développement au sein du secteur jeunesse.

Objectifs opérationnels :

- 1.2.1 Explorer les méthodes d'apprentissage différentes et complémentaires à celles de l'école.
- 1.2.2 Encourager les jeux, les activités extérieures et les temps de découvertes plus libres.
- 1.2.3 Organiser des temps calmes pour que les enfants puissent se ressourcer et revenir aux activités avec plus d'énergie.

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

Nombre et répartition par âge des enfants et jeunes ayant participé aux différents accueils proposés.
 Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis.
 Respect du rythme biologique de l'enfant dans l'organisation des activités et des temps calmes.
 Satisfaction et bien-être perçu chez les enfants et les parents.
 Capacité de l'équipe à ajuster l'organisation en fonction des observations.

Outils d'évaluation :

- Reportings Inoe : statistiques par sexe, âge, adresse
- Dossiers d'inscription.
- Fiches de présence.
- Planification des activités / brochures.
- Réunions d'équipe hebdomadaire.
- Questionnaires / Temps d'échange avec les familles.
- Bilans des actions rédigés par les animateurs.
- Rapport d'activité dans le cadre des AG.

Actions à mettre en place :

- Poursuivre les ateliers d'accompagnement à la scolarité (CLAS) avec prise en charge des enfants par l'équipe du centre dès la sortie de l'école pour une aide au travail scolaire et des activités d'ouverture culturelle.
- Renforcer l'accueil de loisir du mercredi, organisé en quatre temps :
 1. le jardin d'enfants (garderie) les mercredis de 7h30 à 9h avec possibilité de prendre le petit-déjeuner sur place, et en fin de journée de 17h30 à 18h30.
 2. en matinée, activités manuelles, sportives, culturelles s'organisant autour de plusieurs thématiques
 3. la pause méridienne avec repas pris en commun puis temps calme en fonction des besoins et envie des enfants (sieste pour les plus petits, lectures ou jeux calmes pour les plus grands).
 4. dans l'après midi, itinéraire découverte avec des activités à choisir à l'année selon l'âge et les créneaux proposés. Le changement d'activité se fait toutes les heures avec un temps de goûter par groupe.
- Organiser des ATE suivant le calendrier scolaire (4 périodes de 9 semaines) organisés autour des thèmes choisis en lien avec les écoles.
- Impulser des expérimentations dans le cadre de ces accueils, dans le respect du rythme de l'enfant et de ses besoins particulier (situation de handicap), facilitant ainsi l'accès aux familles du territoire d'intervention du Centre.

Moyens :

- Humains : Equipe d'animation qualifiée,
- Matériels : Aménagements modulables (coin calme, ...), matériel ludique et pédagogique diversifié, supports adaptés à l'âge et au rythme des enfants
- Partenariaux : Coopération avec les parents, les enseignants et partenaires enfance.
- Méthodologiques : Planification équilibrée entre temps calme, activités dynamiques et moments libres, utilisation d'outils de suivi du rythme des enfants, pédagogie de l'écoute et de l'observation, réunions d'équipe pour ajustements réguliers des temps d'accueil.

AXE STRATEGIQUE 1 :

Développer la participation des enfants et des jeunes en leur proposant un environnement accueillant et adapté à leurs centres d'intérêt, leurs besoins d'accompagnement et leurs rythmes

Orientation 1.3 : Favoriser les nouvelles inscriptions des enfants et des jeunes aux activités proposées par le Centre

Constats :

- Présence, sur le territoire d'intervention, d'un nombre important de jeunes, dont une part importante de jeunes issus de l'immigration.
- La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi représente 33,9% des habitants, dont 42.2% de femmes.
- Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%.
- Des progrès ont été réalisés dans la prise en compte du rythme de l'enfant dans l'organisation des accueils de loisirs.
- Une baisse des inscriptions des enfants de 3 à 6 ans dans l'accueil périscolaire des mercredis du Centre, mise en perspective avec la baisse des effectifs des écoles maternelles de notre quartier. Selon les réponses au questionnaire, le coût de notre accueil des mercredis est trop élevé pour certaines familles du quartier.
- L'arrêt des activités au jardin partagé et des animations hors les murs limite les occasions de rencontrer et d'attirer de nouveaux adhérents

Objectifs opérationnels :

- 1.3.1 Adapter l'offre d'activités aux besoins des familles d'enfants de 3 à 6 ans.
- 1.3.2 Développer la participation des jeunes aux ateliers d'accompagnement à la scolarité et le lien avec les enseignants du Collège St Exupéry.
- 1.3.3 Proposer des projets et activités en lien avec les centres d'intérêt des jeunes.

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Evolution du nombre d'inscriptions d'enfants et de jeunes, par classe d'âge (de 3 à 6 ans et de 6 à 11 ans).
- Diversité des publics accueillis.
- Nombre d'enfants et de jeunes participants aux différents accueils, actions et projets organisés.
- Niveau de satisfaction des familles et des jeunes.
- Pertinence de l'offre par rapport aux besoins exprimés.

Outils d'évaluation :

- Reportings Inoe : statistiques par sexe, âge, adresse, QF.
- Fiches de présence.
- Réunions d'équipe hebdomadaires.
- Bilans des actions rédigés par les animateurs, Rapport d'activité dans le cadre des AG.
- Enquête de satisfaction familles/jeunes.
- Temps de parole ou ateliers d'expression avec les jeunes.

Actions à mettre en place :

- Multiplier les temps d'échanges avec les familles ne fréquentant pas habituellement le Centre.
- Renforcer la communication en direction des parents d'enfants et de jeunes.
- Expérimenter des formats d'accueil des 3-6 ans pour les rendre plus accessibles aux familles.
- Poursuivre et renforcer le CLAS des adolescents en proposant des projets de collectifs en lien avec les intérêts des jeunes et en lien avec le programme scolaire.
- Aller à la rencontre des jeunes dans les collèges et lycées du quartier afin des jeunes qui ne fréquentent pas encore le Centre de bénéficier d'un accompagnement à la scolarité.
- Proposer aux jeunes des accompagnements éducatifs et activités avec le support des équipements numériques innovants : imprimante 3D, salle multimédia, réalité virtuelle, semaine Défi numérique, création de jeux vidéo, etc.
- Poursuivre le Bar Ados permettant aux jeunes de se retrouver dans un environnement bienveillant.
- Mettre en place des activités correspondant aux aspirations des jeunes du quartier (activités sportives, culturelles, séjours à thème, sorties, Festival Jeunesse ; ...).

Moyens :

- Humains : Accueil de qualité par des animateurs référents, présence de personnels à l'écoute des besoins, actions de communication menées par l'équipe jeunesse et enfance, temps de rencontre avec les parents.
- Matériels : Supports de communication attractifs, aménagements accueillants des espaces d'accueil, matériel pédagogique varié et adapté aux différents âges.
- Partenariaux : Collaboration avec les écoles, associations sportives et culturelles, projets co-construits avec les enseignants ou structures jeunesse.
- Méthodologiques : Enquête de besoins auprès des familles et jeunes, analyse des inscriptions, ajustement régulier des propositions d'activités, réunions d'équipe pour concevoir des projets attractifs et participatifs.

AXE STRATEGIQUE 2 :

Renforcer les compétences parentales au sein des familles en les accompagnant dans un environnement rassurant, solidaire et ouvert sur les autres

Orientation 2.1 : Soutenir les parents dans leur fonction parentale**Constats :**

- Dans le QPV Justice - Saut le Cerf, la part des familles monoparentales (33.1%) est trois fois plus importante qu'à Epinal dans son ensemble (11,2%)
- La part de la population étrangère représente 25% dans le QPV Justice-Saut le Cerf.
- La part des allocataires n'ayant pas la nationalité française est en augmentation de 8% à Saut-le-Cerf, de 11% à la Justice et de 6% à Epinal par rapport à 2016, confirmant ainsi le phénomène de migration des populations étrangères.
- Le taux d'emploi sur le QPV Justice – Saut le Cerf est de 37.2%, soit 20 pts plus bas que sur Epinal.
- Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%. Au Saut-le-Cerf, parmi les allocataires de la CAF, 244 familles monoparentales (29%) et 201 couples avec enfant(s) (24%), dont 164 familles nombreuses, sont également dans cette situation.
- Mise en place et développement de l'adhésion familiale au Centre Léo Lagrange depuis 4 saisons.
- Renforcement des actions de soutien à la parentalité durant les 4 dernières saisons.
- Les nouvelles permanences (Assistentes Maternelles, Assistante Sociale, Infirmière Puéricultrice et accueil de l'OPHAE) installées durant la saison 2024-2025 sont un nouvel atout pour rencontrer les familles en difficulté.
- Nécessité de renforcer l'implication des parents dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.
- Nécessité de mieux identifier les temps d'accompagnement individuel à l'attention des familles.

Objectifs opérationnels :

- 2.1.1 Accompagner les familles afin de développer progressivement leur capacité de gérer les défis du quotidien
- 2.1.2 Valoriser l'implication et les compétences des parents à l'occasion des projets individuels et collectifs
- 2.1.3 Impliquer les parents dans l'élaboration d'activités parents-enfants
- 2.1.4 Renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
- 2.1.5 Accompagner les familles dans la préparation et la réalisation de leur projet de départ en vacances

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Nombre de familles participant aux actions de soutien à la parentalité.
- nombre de parents accompagnés ou orientés vers un partenaire par la Maison de la Parentalité.
- Nombre de parents impliqués dans la scolarité de leurs enfants dans le cadre du CLAS.
- Diversité des profils parentaux impliqués.
- Satisfaction globale des familles.
- Nombre de projets coconstruits parents/structure.
- Nombre de réunions plénières et groupes de travail organisés par le réseau parentalité et Nombre de partenaires présents à ces réunions.
- Nombre d'outils de communication mobilisés et fréquence de diffusion par le réseau parentalité.
- Nombre d'actions organisées par le réseau parentalité.
- Nombre d'actions auxquelles le réseau parentalité a participé.

Outils d'évaluation :

- Reportings Inoe : statistiques par sexe, âge, adresse, QF ; Fiches de présence.
- Réunions d'équipe hebdomadaires.
- Bilans des actions rédigés, Rapport d'activité dans le cadre des AG.
- Enquêtes de satisfaction auprès des familles accompagnées.

Actions à mettre en place :

- Organiser des temps à l'intention des familles par le biais de sorties familiales, d'ateliers parents-enfants, ainsi que par l'accompagnement de projets de départs en vacances en famille.
- Poursuivre l'action Pères'fects visant à affirmer la place des papas auprès de leurs enfants au sein des familles avec des temps papa/enfants, des ateliers, des spectacles, des sorties, etc.
- Renforcer l'implication des familles dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.
- Organiser les semaines du Numérique dans le cadre de l'action Défi numérique à l'intention des familles.
- Réinventer l'accueil parents-enfants-enseignants en partenariat avec les écoles maternelles du quartier. Cet accueil offre aux familles des temps d'animation avec leurs enfants, un espace d'échanges avec les enseignants en dehors du cadre scolaire. Il permet également de faire découvrir le Centre Léo Lagrange et sa gamme d'activité à destination des familles.
- Poursuivre l'accompagnement individuel des familles avec la référente famille du Centre Léo Lagrange et au sein de la nouvelle Maison de la Parentalité. Cet accompagnement a pour finalité l'épanouissement des personnes suivies dans leur rôle de parents.
- Installer et développer la Maison de la Parentalité au centre-ville d'Epinal, afin d'apporter des services d'information, d'accompagnement et d'orientation pour les familles du bassin de vie 4 de la CAE.
- Développer et animer le réseau parentalité afin de fédérer les partenaires autour des préoccupations des parents du bassin de vie 4 de la CAE.

Moyens :

- Humains : Equipe de direction, référente famille, référente Maison de la Parentalité, coordinatrice du Réseau Parentalité, animateurs, bénévoles ;
- Matériels : Locaux adaptés, véhicules, supports pédagogiques, outils numériques,
- Partenariaux : CAF, Éducation nationale, REAAP, associations locales
- Méthodologiques : Démarche participative, co-construction, évaluation continue, communication bienveillante

AXE STRATEGIQUE 2 :

Renforcer les compétences parentales au sein des familles en les accompagnant dans un environnement rassurant, solidaire et ouvert sur les autres

Orientation 2.2 : Proposer un accueil inconditionnel et un accompagnement individualisé aux familles et aux habitants

Constats :

- Dans le QPV Justice - Saut le Cerf, la part des familles monoparentales (33.1%) est trois fois plus importante qu'à Epinal dans son ensemble (11,2%)
- La part de la population étrangère représente 25% dans le QPV Justice-Saut le Cerf.
- La part des allocataires n'ayant pas la nationalité française est en augmentation de 8% à Saut-le-Cerf, de 11% à la Justice et de 6% à Epinal par rapport à 2016, confirmant ainsi le phénomène de migration des populations étrangères.
- Le taux d'emploi sur le QPV Justice – Saut le Cerf est de 37.2%, soit 20 pts plus bas que sur Epinal.
- Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%.
- Les nouvelles permanences (Assistants Maternelles, Assistante Sociale, Infirmière Puéricultrice et accueil de l'OPHAE) installées durant la saison 2024-2025 sont un atout pour rencontrer les familles en difficulté.
- Mise en place et développement de l'adhésion familiale au Centre Léo Lagrange depuis 4 saisons.
- Bonne participation des familles durant les 4 saisons passées.

Objectifs opérationnels :

2.2.1 Faire du Centre un lieu d'accueil inconditionnel et proposer un accompagnement individualisé.

2.2.2 Rendre les familles et les habitants du quartier plus autonomes dans leurs démarches administratives.

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Nombre d'accompagnements individuels réalisés par le secteur Familles du Centre Léo Lagrange et la Maison de la Parentalité.
- Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de l'action Défi Numérique.
- Nombre de partenaires ayant organisé des permanences au Centre Léo Lagrange et leur fréquence.
- Nombre d'actions collectives organisées à la Maison de la Parentalité.

Outils d'évaluation :

- Reportings Inoe : statistiques par sexe, âge, adresse, QF ; Fiches de présence.
- Réunions d'équipe hebdomadaires.
- Bilans des actions, Reporting Maison de la Parentalité et Rapport d'activité dans le cadre des AG.
- Enquêtes de satisfaction usagers Centre Léo Lagrange et Maison de la Parentalité.
- Tableau de suivi des accueils Maison de la Parentalité (fréquentation, motifs, typologie des demandes).
- Bilan des partenaires ayant une permanence au Centre Léo Lagrange.

Actions à mettre en place :

- Être à l'écoute, au travers des différents accueils et permanences, des habitants et des familles, notamment des publics prioritaires, afin de comprendre leurs difficultés et besoins afin de les orienter vers les différents professionnels et partenaires du Centre.
- Développer les accompagnements individuels et actions collectives proposés par la Maison de la Parentalité pour répondre aux besoins et préoccupations des familles.
- Renforcer la permanence d'écrivain public assurée par la référente famille afin d'accompagner les familles dans la réalisation de leurs démarches administratives ou en cas de situation d'urgence.
- Dans le cadre de l'action Défi Numérique, poursuivre les ateliers informatique (niveaux débutants et initiés) et le service de dépannage informatique sur rendez-vous, afin de permettre aux habitants du quartier et aux familles de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives.
- Maintenir les permanences des partenaires afin d'offrir aux familles un accès facilité aux différents services.

Moyens :

- Humains : animateurs socioculturels, médiateurs, référente familles, coordinateur de projets, bénévoles et habitants moteurs dans les initiatives locales. Artistes, intervenants culturels, traducteurs/interprètes bénévoles.
- Matériels : Espaces conviviaux (salles communes, jardin partagé, espaces extérieurs), matériel d'animation, audiovisuel et de création artistique, moyens logistiques pour la mobilité (transport, sorties, visites culturelles), supports de communication accessibles à tous.
- Partenariaux : Structures culturelles locales (médiathèque, théâtre, musées, MJC), associations de quartier, centres culturels, écoles et structures jeunesse, partenaires linguistiques et d'intégration et Institutions publiques (Ville d'Épinal, CAF, Département, DRAC, réseau Léo Lagrange).
- Méthodologiques : Co-construction d'activités entre habitants et professionnels, organisation de temps festifs et conviviaux (fêtes de quartier, repas partagés, cafés interculturels), mise en place de groupes d'expression, d'ateliers linguistiques et d'échanges de savoirs. Démarche participative favorisant l'inclusion et la valorisation de la diversité. Suivi et évaluation partagée avec les habitants pour renforcer le pouvoir d'agir collectif.

AXE STRATEGIQUE 2 :

Renforcer les compétences parentales au sein des familles en les accompagnant dans un environnement rassurant, solidaire et ouvert sur les autres

Orientations : Favoriser les liens sociaux, de solidarité et d'ouverture socioculturelle mobilisant les familles et les habitants

Constats :

- Dans le QPV Justice - Saut le Cerf, la part des familles monoparentales (33.1%) est trois fois plus importante qu'à Epinal dans son ensemble (11,2%).
- La part de la population étrangère représente 25% dans le QPV Justice-Saut le Cerf.
- La part des allocataires n'ayant pas la nationalité française est en augmentation de 8% à Saut-le-Cerf, de 11% à la Justice et de 6% à Epinal par rapport à 2016, confirmant ainsi le phénomène de migration des populations étrangères.
- Le taux d'emploi sur le QPV Justice – Saut le Cerf est de 37.2%, soit 20 points plus bas que dans l'ensemble de la ville d'Epinal.
- Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%.
- Développement des actions d'intégration via l'apprentissage de la langue française.
- Difficultés à maintenir les actions hors les murs à l'attention des familles.

Objectifs opérationnels :

- 2.3.1 Développer des liens sociaux, extrafamiliaux et d'entraide.
- 2.3.2 Développer les lieux d'expression, d'échange de savoirs et de solidarité.
- 2.3.3 Favoriser l'implication des parents malgré la barrière de la langue.
- 2.3.4 Permettre aux familles de devenir actrices de leurs loisirs en favorisant leur ouverture socioculturelle.

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Nombre d'actions favorisant la rencontre, l'entraide et les découvertes interculturelles.
- Nombre d'habitants et de familles participant aux activités collectives et événements autour des savoirs partagés.
- Nombre de participants aux ateliers d'apprentissage du français (FLI, coup de pouce en français, LudiFle, Intégracode).
- Retours qualitatifs des participants.

Outils d'évaluation :

- Reportings Inoe : statistiques par sexe, âge, adresse, QF ; Fiches de présence.
- Réunions d'équipe hebdomadaires.
- Bilans des actions rédigés, Rapport d'activité dans le cadre des AG.
- Echanges informels avec les participants.

Actions à mettre en place :

- Poursuivre les ateliers d'échanges de savoir-faire : Cuisine du monde (partage de recettes au sein du Groupe et apprentissage de leur confection par le biais de tutoriels, réalisation du repas pour le festival Rembobinage), couture (aide à la confection de costumes pour les enfants de la Batuc'kids, confection de tenues pour défilés ou expositions), randonnée pour apprendre à se servir de cartes et de boussoles.
- Organiser les « Fêtes des savoirs partagés » avec ateliers cuisine, danse et petit artisanat.
- Apprentissage du français par le biais de cours de FLI (Français Langue d'Intégration), action « Coup de pouce en français » pour les enfants allophones, Action LudiFLE, Intégracode (pour préparer le passage du code).

Moyens :

- Humains : Animateurs socioculturels, médiateurs, référents familles, coordinateur de projets, bénévoles et habitants moteurs dans les initiatives locales. Artistes, intervenants culturels, traducteurs/interprètes bénévoles.
- Matériels : Espaces conviviaux (salles communes, jardin partagé, espaces extérieurs), matériel d'animation, audiovisuel et de création artistique, moyens logistiques pour la mobilité (transport, sorties, visites culturelles), supports de communication accessibles à tous.
- Partenariaux : Structures culturelles locales (médiathèque, théâtre, musées, MJC), associations de quartier, centres culturels, écoles et structures jeunesse, partenaires linguistiques et d'intégration et Institutions publiques (Ville d'Épinal, CAF, Département, DRAC, réseau Léo Lagrange).
- Méthodologiques : Co-construction d'activités entre habitants et professionnels, organisation de temps festifs et conviviaux (fêtes de quartier, repas partagés, cafés interculturels), mise en place de groupes d'expression, d'ateliers linguistiques et d'échanges de savoirs. Démarche participative favorisant l'inclusion et la valorisation de la diversité. Suivi et évaluation partagée avec les habitants pour renforcer le pouvoir d'agir collectif.

AXE STRATEGIQUE 3 :

Animer la « Maison Léo » comme un lieu de proximité convivial et ouvert à tous, favorisant la participation et l'engagement bénévole, où les habitants se sentent accueillis et valorisés.

Orientation 3.1 :

Concevoir l'accueil, dans toutes ses dimensions, comme la porte d'entrée de la « Maison Léo », lieu de proximité et de convivialité ouvert à tous.

Constats :

- Le phénomène de l'isolement social progresse et concerne 42% des ménages dans le QPV Justice-Saut le Cerf.
- Sur le quartier Saut le Cerf, parmi les ménages vivant sous le seuil de bas revenus, 344 sont les ménages d'une personne, soit 42%. Les hommes sont d'avantages concernés par cette situation que les femmes.
- La part des femmes parmi les ménages d'une personne de 60 à 74 ans est de 70% (celle des 75 ans et plus est de 74.5%).
- Présence sur le quartier des familles monoparentales, des familles nombreuses, ainsi que des familles issues de l'immigration. Ces catégories de familles sont d'avantage concernées par les difficultés liées à la précarité et à l'accès à l'emploi.
- Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%.
- Accueil réussi de 3 enfants en situation d'handicap à l'occasion des accueils extrascolaires. Difficultés à mobiliser les aides pour rémunérer les animateurs recrutés en renfort.
- En 2024, le nombre de bénéficiaire de l'AAH sur le quartier Saut le Cerf est en augmentation par rapport au 2016 (+32/+1.6%).
- **Nécessité de poursuivre l'amélioration de notre accueil ainsi que du processus des inscriptions.**

Objectifs opérationnels :

- 3.1.1 Assurer un accueil physique inconditionnel, accessible et chaleureux avec des horaires adaptés aux besoins des usagers et des adhérents.
- 3.1.2 Optimiser l'accueil téléphonique afin que chacun puisse contacter le centre facilement.
- 3.1.3 Aménager un espace d'accueil clair, spacieux et lumineux pour faciliter l'accès et l'accueil des usagers du centre.
- 3.1.4 Faciliter les démarches d'inscription.

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Nombre de formations suivies par les salariés chargés de l'accueil.
- Evolution du nombre d'inscriptions.
- Nombre et typologie des aménagements réalisés dans le bureau d'accueil.
- Plages d'ouverture effective de l'accueil.
- Satisfaction des usagers concernant l'accueil et la démarche d'inscription (fluidité, facilité, accompagnement).
- Maintien d'un état général fonctionnel de l'espace d'accueil dans la durée.

Outils d'évaluation :

- Formations (internes / externes) reçues par l'équipe accueil du Centre Léo Lagrange.
- Reporting Inoé : Nombre d'inscriptions (par sexe, âge, QF, adresse...).
- Reporting périodiques sur l'évolution des inscriptions (Rapports AG, statistiques pour les CA, etc.).
- Réalisation effective des aménagements de l'accueil.
- Analyse de l'accessibilité effective de l'accueil (horaires, signalétique, espace physique).
- Questionnaires de satisfaction et retours des usagers.
- Observations et audits internes de l'accueil.
- Fiches de suivi des inscriptions et des contacts téléphoniques.

Actions à mettre en place :

- Renforcer la qualité de l'accueil du Centre Léo Lagrange en développant les compétences individuelles et collectives des agents d'accueil et la culture de l'entraide, portée par l'ensemble des salariés, autour de la mission d'accueil.
- Repenser le bureau d'accueil : aménagement, signalisation, accessibilité afin d'en faire un point d'accueil chaleureux pour les usagers du centre, tout en mettant l'accent sur la confidentialité des données (respect RGPD) et le bien-être au travail des agents d'accueil (luminosité, température, sécurité...).
- Optimiser les horaires d'ouverture de l'accueil pour les usagers et adhérents du Centre et leur diffusion (panneaux d'affichage, site internet, répondeur téléphonique, etc.).
- Améliorer l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur du Centre.
- Mettre en place d'un répondeur vocal automatique permettant d'orienter les appels vers les bons services.
- Repenser la gestion des inscriptions afin de faciliter cette démarche pour les adhérents et fluidifier la période de la rentrée.

Moyens :

- Humains : Personnel d'accueil formé à l'accueil bienveillant et à l'orientation des publics, bénévoles relais pour appuyer l'information et l'accompagnement, encadrement et coordinateur pour la supervision et l'organisation des espaces.
- Matériels : Aménagement d'un espace d'accueil clair, lumineux et ergonomique. Mobilier adapté pour l'attente et l'orientation des usagers. Matériel de communication (téléphone, ordinateur, outils numériques). Signalétique visible et lisible pour faciliter l'accès aux services.
- Méthodologiques : Organisation d'un accueil inconditionnel et chaleureux. Mise en place de procédures claires pour l'inscription et le contact téléphonique. Évaluation continue et ajustement des horaires et des espaces selon les besoins des publics. Communication inclusive et adaptée aux différents publics (multilingue, visuel, numérique). Implication de l'équipe dans l'amélioration continue de l'expérience d'accueil.

AXE STRATEGIQUE 3 :

Animer la « Maison Léo » comme un lieu de proximité convivial et ouvert à tous, favorisant la participation et l'engagement bénévole, où les habitants se sentent accueillis et valorisés.

Orientation 3.2 : Renforcer le lien social en favorisant les rencontres, les échanges et la participation des habitants**Constats :**

- Le phénomène de l'isolement social progresse et concerne 42% des ménages dans le QPV Justice-Saut le Cerf.
- Sur le quartier Saut le Cerf, parmi les ménages vivant sous le seuil de bas revenus, 344 sont les ménages d'une personne, soit 42%. Les hommes sont d'avantages concernés par cette situation que les femmes.
- La part des femmes parmi les ménages d'une personne de 60 à 74 ans est de 70% (celle des 75 ans et plus est de 74.5%).
- Présence sur le quartier des familles monoparentales, des familles nombreuses, ainsi que des familles issues de l'immigration. Ces catégories de familles sont d'avantage concernées par les difficultés liées à la précarité et à l'accès à l'emploi.
- Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%.
- L'offre d'activité et de projets important pour tous les âges, accessibles avec les tarifs adaptés en fonction du Quotient Familial.
- L'expérimentation réussie d'une nouvelle action « connectons les génération ».

Objectifs opérationnels :

- 3.2.1 Maintenir et s'appuyer sur les événements existants du Centre pour renforcer les liens entre les habitants.
- 3.2.2 Relancer notre jardin partagé comme espace de convivialité et de participation des habitants.
- 3.2.3 Expérimenter des manifestations culturelles, sportives, familiales qui rassemblent et qui renforcent le vivre ensemble.

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Nombre de participants aux événements festifs, cafés Léo et temps de restitution d'ateliers.
- Nombre de sessions de l'action « connectons les générations » et nombre de participants (jeunes / seniors).
- Nombre d'ateliers de jardinage et d'interventions hors les murs.
- Nombre d'événements et manifestations organisés.
- Retours qualitatifs des usagers et partenaires.

Outils d'évaluation :

- Tableaux de suivi des événements et nombre de participants.
- Plaquette annuelle d'activités.
- Réunions d'équipe hebdomadaires.
- Bilans des actions, Rapport d'activité dans le cadre des AG.
- Questionnaires de satisfaction auprès des participants.
- Retours et témoignages des participants et partenaires.

Actions à mettre en place :

- Maintenir les moments festifs organisés par le Centre : Fête à Léo, Fête du sapin ; ainsi que ceux organisés en partenariat : Fête de la musique, Fêtes des voisins, Fête de la diversité, Journées du Patrimoine humain, etc.
- Réinventer les supports d'animation autour du jardinage collectif et du développement durable.
- Poursuivre l'action « connectons les générations » pour sensibiliser les adolescents au vieillissement et lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- Poursuivre l'organisation de temps de valorisation des ateliers et d'autres manifestations de façon à proposer une programmation tout au long de l'année.
- Organiser des ateliers, événements et représentation hors les murs ou en plein air tels que : représentations théâtre, fanfare, batucada, marionnettes, ateliers et temps conviviaux à destination des habitants.
- Continuer à animer le Café Léo auprès des habitants du quartier de la Baudenotte.

Moyens :

- Humains : Animateurs socioculturels, médiateurs, coordinateur de projets. Bénévoles et habitants impliqués dans l'organisation et l'animation. Intervenants extérieurs (artistes, sportifs, éducateurs).
- Matériels : Espaces de convivialité (salles, jardin partagé, terrains extérieurs). Matériel d'animation (sportif, ludique, culturel). Supports de communication (affiches, réseaux sociaux, newsletters), Équipements pour manifestations ponctuelles (scène, sonorisation, mobilier).
- Méthodologiques : Maintien et valorisation des événements existants pour renforcer le lien social. Organisation participative et coconstruite avec les habitants. Relance et animation du jardin partagé comme lieu fédérateur. Programmation régulière d'activités culturelles, sportives et familiales. Suivi et évaluation continue de la participation et de l'impact social.

AXE STRATEGIQUE 3 :

Animer la « Maison Léo » comme un lieu de proximité convivial et ouvert à tous, favorisant la participation et l'engagement bénévole, où les habitants se sentent accueillis et valorisés.

Orientation 3.3 : Valoriser et développer l'engagement bénévole et la vie associative**Constats :**

Complexification croissante des exigences réglementaires demandant une quasi-professionnalisation des bénévoles ;

L'investissement bénévole représente environ 5 ETP (bénévolat régulier ou ponctuel impliqué dans les activités, investissement des bénévoles administrateurs) ;

Nécessité de soutenir la vie associative, le bénévolat et affirmer les valeurs permettant le vivre ensemble.

Objectifs opérationnels :

3.3.1 Maintenir, développer et valoriser le bénévolat au sein des activités et des projets

3.3.2 Inciter, soutenir et renforcer le bénévolat institutionnel

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Nombre de bénévoles réguliers et ponctuels et diversité des profils (sexe, âge, etc.).
- Nombre de bénévoles ayant suivi une formation.
- Nombre de bénévoles institutionnels et de bénévoles d'activités.
- Taux de fidélisation / Renouvellement des bénévoles.
- Satisfaction et reconnaissance ressenties par les bénévoles.
- Nombre et qualité des projets proposés par les bénévoles, soutenus et/ou coconstruits avec le Centre.
- Nombre de temps de convivialités auxquels participent bénévoles.
- Nombre d'actions de communication faisant appel à de nouveaux bénévoles ou valorisant le bénévolat.

Outils d'évaluation :

- Tableau de suivi des bénévoles (nombre d'heures de bénévolat, activités encadrées).
- Feuilles de présence formation.
- Bilans annuels des actions, Rapports d'activités pour l'Assemblée Générale.
- Comptes rendus des instances.
- Entretiens ou questionnaires de satisfaction des bénévoles.
- Bilans réalisés avec participation de bénévoles.
- Réunion de rentrée, réunions de secteur (FLE, CLAS, familles) et réunions d'équipe hebdomadaires.
- Outils de communication (plaquette, site internet, newsletter, etc.).

Actions à mettre en place :

- Valoriser l'engagement bénévole à l'occasion des Assemblées Générales.
- Poursuivre les formations à l'intention des bénévoles d'activité et des bénévoles administrateurs.
- Renforcer et professionnaliser l'équipe administrative du Centre pour apporter des compétences et supports techniques supplémentaires aux bénévoles administrateurs.
- Renforcer la communication visant à mobiliser de nouveaux bénévoles (plaquette, newsletter, site internet, panneaux d'affichages, France bénévolat, etc.).
- Organiser des temps conviviaux et de valorisation avec les bénévoles.
- Expérimenter d'autres moyens de mobilisation, fidélisation et valorisation des bénévoles tels que : passeport bénévoles, alimentation du compte d'engagement citoyen, etc.

Moyens :

- Humains : Référent bénévolat et coordinateur de projets, animateurs et encadrants formés à l'accompagnement et à la valorisation des bénévoles, bénévoles expérimentés pour mentorat et accompagnement des nouveaux arrivants.
- Matériels : Supports d'information et de communication pour le bénévolat (plaquettes, affiches, réseaux sociaux). Espaces dédiés aux réunions, formations et rencontres bénévoles. Matériel pour l'organisation des activités et projets associatifs.
- Méthodologiques : Valorisation régulière des bénévoles (remerciements, mise en avant, formations). Organisation de rencontres et temps d'échanges pour favoriser la cohésion du groupe. Accompagnement dans la co-construction des projets et activités. Suivi régulier des missions et ajustements selon les disponibilités et compétences. Développement d'initiatives pour recruter et fidéliser de nouveaux bénévoles.

AXE STRATEGIQUE 3 :

Animer la « Maison Léo » comme un lieu de proximité convivial et ouvert à tous, favorisant la participation et l'engagement bénévole, où les habitants se sentent accueillis et valorisés.

Orientation 3.4 : Renforcer les partenariats pour mieux répondre aux besoins spécifiques du territoire**Constats :**

- Le phénomène de l'isolement social progresse et concerne 42% des ménages dans le QPV Justice-Saut le Cerf.
- Sur le quartier Saut le Cerf, parmi les ménages vivant sous le seuil de bas revenus, 344 sont les ménages d'une personne, soit 42%. Les hommes sont d'avantages concernés par cette situation que les femmes.
- La part des femmes parmi les ménages d'une personne de 60 à 74 ans est de 70% (de 75 ans et plus est de 74.5%).
- Présence sur le quartier des familles monoparentales, des familles nombreuses, ainsi que des familles issues de l'immigration. Ces catégories de familles sont d'avantage concernées par les difficultés liées à la précarité et à l'accès à l'emploi.
- Le taux de pauvreté dans le QPV Justice-Saut le Cerf est de 55%.
- En 2024, le nombre de bénéficiaire de l'AAH sur le quartier Saut le Cerf est en augmentation par rapport au 2016 (+32/+1.6%).
- L'offre d'activités et de projets est importante pour tous les âges, accessible avec les tarifs adaptés en fonction du Quotient Familial.

Objectifs opérationnels :

- 3.4.1 Assurer la coordination du réseau des acteurs du soutien à la parentalité sur le bassin de vie 4 de la CAE.
- 3.4.2 Reprendre le flambeau de la coordination des actions collaboratives en partenariat avec les MJC Vosgiennes.
- 3.4.3 Renforcer les partenariats pour accompagner les habitants du QPV Justice – Saut le cerf de façon plus coordonnées, efficace et lisible.

Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) :

- Nombre de rencontres en face à face avec les acteurs du réseau (réunions, entretiens physiques ou téléphoniques) et avec les autres réseaux parentalité.
- Nombre de réunions plénières et de groupes de travail du réseau Parentalité.
- Nombre d'actions / d'événements co-organisés au sein du réseau Parentalité.
- Nombre d'actions inter-MJC co-organisées par le Centre Léo Lagrange et les autres MJC des Vosges.
- Nombre d'actions du réseau des centres sociaux et des MJC auxquelles le Centre Léo Lagrange a participé.
- Nombre d'actions et d'accueils réalisées en partenariat avec les structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Nombre de réunions organisées par les structures territoriales auxquelles le Centre Léo Lagrange a participé.
- Nombre de nouveaux partenaires.

Outils d'évaluation :

- Tableaux de suivi des partenariats et des actions coordonnées.
- Répertoire des acteurs du Réseau Parentalité.
- Newsletters et Comptes rendus de réunions du réseau Parentalité.
- Évaluations des projets menés en partenariat (inter MJC, etc.).
- Questionnaires de satisfaction auprès des partenaires.
- Bilans annuels et rapports d'Assemblée Générale.

Actions à mettre en place :

- Dans le cadre du réseau du soutien à la parentalité sur le bassin de vie 4 de la CAE, développer l'interconnaissance des acteurs, intégrer de nouvelles structures dans le réseau et faire émerger des actions en faveur de la parentalité sur le territoire concerné.
- Echanger les bonnes pratiques entre les réseaux parentalité des autres territoires.
- Coordonner la vie du réseau inter-MJC sur le département des Vosges et ses actions communes. Le Centre effectuera ce pilotage sur la période 2026-2027 dans le cadre d'une coordination tournante organisée par tranche de 2 ans. Chaque MJC de ville disposant de personnel salarié effectuera l'accompagnement d'une MJC des champs fonctionnant avec du personnel bénévole. Dans ce cadre, le Centre Léo Lagrange accompagnera la MLC de Rupt sur Moselle.
- Enrichir le travail du réseau des centres sociaux sur le département des Vosges (SENACS, Réunion des directeurs, des référents famille, des référents jeunesse et des agents accueils).
- Enrichir le travail du réseau des MJC de Lorraine et des MJC de France (Formation des directeurs, etc.).
- Renforcer le lien avec le Pôle Ressources Handicap des Francas, la MDPH, et autres structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- S'investir au sein des différents COPIL et réseaux du territoire d'intervention du Centre Léo Lagrange : CTG, CTAI, Cité Educative, Politique de la Ville, PEDT, PRE, Réunion des acteurs Justice/ Saut Le Cerf, etc.
- Cultiver et diversifier les partenariats pour enrichir les actions et projets du Centre Léo Lagrange.

Moyens :

- Humains : Equipe de direction, responsables de secteurs et coordinateurs d'actions.
- Matériels : Outils de communication et de coordination (mailing, plateformes collaboratives, visioconférence). Salles de réunion et espaces partagés pour les rencontres de partenaires. Supports documentaires et outils de suivi commun.
- Méthodologiques : Mise en place d'un réseau structuré de partenaires avec réunions régulières. Coordination et suivi des actions collaboratives et projets conjoints. Cartographie des besoins et priorisation des interventions. Communication claire et partagée avec les habitants sur les dispositifs disponibles. Évaluation régulière de la pertinence et de l'efficacité des partenariats.

CONCLUSION

Ancré au cœur des quartiers Justice – Saut-le-Cerf, le Centre Social Léo Lagrange d'Épinal réaffirme, à travers ce nouveau projet social, sa vocation première : être un acteur de proximité, un lieu de vie, de solidarité et d'émancipation pour tous les habitants. Construit à partir d'un diagnostic partagé et de l'écoute active des familles, des jeunes et des partenaires, ce projet répond à la volonté collective de renforcer le pouvoir d'agir des habitants et d'accompagner les transformations sociales, culturelles et économiques du territoire.

Les trois axes stratégiques définis viennent structurer cette ambition. Ce projet repose sur une démarche participative, inclusive et partenariale, où chaque acteur — habitant, bénévole, professionnel ou institution — contribue à la construction d'un territoire engagé et dynamique. Il s'appuie sur les valeurs d'éducation populaire : la solidarité, la dignité humaine et la démocratie, ainsi que sur les valeurs républicaines où la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que le principe de laïcité guident chacune de nos actions et garantissent un accueil inconditionnel de tous.

Dans un contexte marqué par les inégalités sociales, la précarité et parfois l'isolement, le Centre Social Léo Lagrange d'Épinal se positionne plus que jamais comme un lieu ressource où l'on apprend, où l'on agit, et où l'on construit ensemble un avenir plus juste et plus humain. Ce projet est un engagement collectif : celui de poursuivre, avec détermination et créativité, la mission de service à la population qui fonde l'identité du Centre Léo Lagrange depuis ses origines.

BIBLIOGRAPHIE

1. Statuts du Centre Léo Lagrange, dont l'article 2 est commun à toutes les Maisons des Jeunes et de la Culture de France ;
2. Circulaire CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale ;
3. Rapports des Assemblées Générales du Centre Léo Lagrange réalisées durant la période 2021-2024 ;
4. Projet Social, Centre Léo Lagrange, 2022-2025 ;
5. Analyse des Besoins Sociaux, CCAS d'Épinal, avril 2024 ;
7. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES, Communauté d'Agglomération d'Épinal, 1er renouvellement 2025-2029 ;
8. Département des Vosges, Schéma Départemental des Services aux Familles, 2021-2026 ;
9. Quartiers 2030 - Contrat de Ville, Communauté d'Agglomération d'Épinal, juin 2024 ;
10. Avenants au Contrat de Ville, Communauté d'Agglomération d'Épinal, 2021-2022 et 2023 ;
11. Evaluation finale du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, ORIV, Réunion du 13.12.22 ;
12. Diagnostic Jeunesse, LE PLAN VOSGES AMBITIONS 2027, Conseil Départemental des Vosges, février 2022 ;
13. « Les jeunes de quartier - Le pouvoir des mots », Un abécédaire participatif, Collectif Pop-Part coordonnée par Marie-Hélène Bacqué et Jeanne Demoulin, C&F éditions, 2021 ;
14. CAF des Vosges, données statistiques quartier La Justice 2023 et quartier Saut le Cerf 2024
15. <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/ON08802M>
16. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/000067670>
17. <https://www.oriv.org/politique-de-la-ville-en-grand-est/contrat-de-ville-depinal/>
18. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200068757>
19. <https://college-lycee.com/>
20. <https://www.education.gouv.fr/l-education-prioritaire-3140>
21. <https://www.tourisme-epinal.com/>
22. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-Contrats-territoriaux-d-accueil-et-d-integration>
23. <https://annuaire-education.fr/>
24. <https://annuaire.action-sociale.org/>
25. <https://www.agglo-epinal.fr/>
26. <https://www.mobin-solutions.fr/adherents/regions/Grand%20Est>
27. <https://www.wimoov.org/>
28. <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-vosges/accueil>
29. http://www.kelquartier.com/lorraine_vosges_epinal_quartier_saut_le_cerf_88000-q101070/revenu_moyen.html
30. <https://www.metiers-foret-bois.org/etablissement/ecole-nationale-superieure-destechnologies-et-industries-du-bois>

LISTE DES ABREVIATIONS

AAH - Allocation Adulte Handicapé
 ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement
 AG - Assemblée Générale
 AGIR - Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés
 AMAP - Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
 APF - Association des Paralysés de France
 ARS - Agence Régionale de la Santé
 ATE - Aménagement du Temps de l'Enfant
 AVIP - A Vocation d'Insertion Professionnelle
 BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
 BAFD - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
 BIJ - Bureau Information Jeunesse
 BMI - Bibliothèque Multimédia Intercommunale
 BPJEP - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
 BTS DART - Brevet de technicien supérieur - Développement, animation des territoires ruraux
 BTS ESF - Brevet de technicien supérieur - Économie sociale et familiale
 CA - Conseil d'Administration
 CAE - Communauté d'Agglomération d'Epinal
 CAF - Caisse d'Allocations Familiales
 CCAS - Centre Communal d'Action Sociale
 CIQ - Comité d'Intérêt du Quartier du Saut le Cerf
 CLAS - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
 CLSH - Centres de Loisirs Sans Hébergement
 CMJ - Conseil Municipal des Jeunes
 CNAF - Caisse Nationale d'Allocations Familiales
 CSP - Catégorie Socio-professionnelle
 CTAI - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
 CTG - Convention Territoriale Globale
 DRAJES Grand Est - Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la région Grand Est
 EHPAD - Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
 EAJE - Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
 EJE - Educateur(-trice) de Jeunes Enfants
 EREA - Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
 ESAL - École Supérieure d'Art de Lorraine
 ESAT - Etablissement et Service d'Aide par le Travail
 ETP - Equivalent Temps Plein
 FFMJC - Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture
 FJT - Foyer de Jeunes Travailleurs
 FLE - Français Langue Etrangère
 FMS - Fédération Médico-Sociale
 FRMJC - Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture
 ENSTIB - École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois
 LANA France - Local Area Network Association
 MJC - Maison des Jeunes et de la Culture
 Mob'In - Association des acteurs de la Mobilité Inclusive, initiatrice du programme de formation « Intégracode »
 OPHAE - Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal
 PIAL - Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue
 PIJ - Point Information Jeunesse
 PRE - Programme de Réussite Educative
 PRH - Pôle Ressources Handicap
 PS - Prestation Jeunes
 QF - Quotient Familial
 REAAP - Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
 RSA - Revenu de solidarité Active
 REP+ - Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé
 QPV - Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
 SACD - Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
 SACEM - Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique
 SENACS - Système d'Echanges National des Centres Sociaux
 SIG Ville - Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville (édité par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes)
 ZAC - Zone d'Aménagement Concerté

ANNEXES

1. Statuts du centre Léo Lagrange
2. Résultats de l'enquête « Léo Lagrange d'aujourd'hui »
 - a. Enquête Sortie des écoles
 - b. Enquête Petite Enfance – Accueil de loisirs
 - c. Enquête Petite enfance – Vacances d'été
3. Résultats de l'enquête « Que veulent les jeunes » ?
4. Fiche de poste « Directrice »
5. Fiche de poste « Référente Famille »
6. Fiche de poste « Accueil »

Annexe 1 : Statuts du Centre Léo Lagrange

STATUTS
DE L'ASSOCIATION CENTRE LEO LAGRANGE
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
CENTRE SOCIAL
CENTRE LEO LAGRANGE
6 avenue Salvador Allende - 88000 EPINAL
Tel : 03.29.31.38.97

Statuts votés en assemblée générale extraordinaire le 22 juin 2021

TITRE 1 : Dénomination, durée, siège, objet, valeurs, moyens, affiliations

Article 1 : Dénomination

Il est créé à Epinal, au quartier du Saut-Le-Cerf –ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), une association d'éducation populaire régie par la loi du 1 juillet 1901. Cette association dénommée Centre Léo Lagrange gère une Maison des Jeunes et de la Culture et un centre social soumis à l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Article 2 : Durée

Sa durée est illimitée

Article 3 : Siège

L'association Centre Léo Lagrange a son siège social fixé au 6 avenue Salvador Allende 88000 EPINAL. Il pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : Objet

Cette association a pour buts la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture et la mise en œuvre d'actions éducatives d'un centre social.

L'association Centre Léo Lagrange, constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : agglomération, ville, communauté de communes, commune, village, quartier..., offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de se rencontrer, de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité, de devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Dans cet esprit, elle a une vocation sociale et vise notamment à soutenir le rôle parental ; à favoriser l'insertion et la cohésion sociale. A ce titre, elle bénéficie d'un agrément centre social. Par ailleurs, l'association assure la gestion et le contrôle de la structure.

L'association élabore un projet pédagogique adapté à la population du quartier et plus particulièrement aux enfants.

Article 5 : Valeurs

L'association Centre Léo Lagrange est laïque et s'interdit toute attache avec un parti politique ou une confession. Elle promeut les valeurs d'Education Populaire et s'ouvre à toute personne ou association qui accepte les présents statuts.

Article 6 : Moyens

Dans ce cadre, elle peut mettre à la disposition de la population :

- Des directeurs(trices) de Maison des Jeunes et de la Culture, animateurs(trices) permanents et autres professionnels (les) du travail social et bénévoles qui proposent des activités

récréatives, éducatives, sportives et culturelles variées liées aux objectifs sociaux de l'association.

- Des salles d'animations sportives, ludiques, spectacles, cuisine peuvent être mise à la disposition des associations partenaires adhérentes, à l'exception de toutes réunions à caractère politique ou religieux.

Article 7 : Affiliation

Elle peut s'affilier ou adhérer à toute association nationale ou régionale d'éducation populaire dans le respect de ses statuts, de ses missions et de ses valeurs sur simple décision du Conseil d'Administration.

Titre 2 - Composition, admission, démission, radiation

Article 8 : Composition des membres de l'association

L'association est ouverte à tous à titre individuel ainsi qu'aux associations

Les membres de l'association sont répartis comme suit :

8.1 - Les membres de droit

- Le Maire d'EPINAL,
- Le(La) Président(e) de la Caisse d'Allocation Familiales des Vosges,
- Le(La) Président(e) ou son(sa) représentant(e) d'une association issue de l'article 7
- Le (La) Directeur(trice) du Centre Léo Lagrange.

8.2 – Les membres associés

- Des élus de la ville d'EPINAL
- Des représentant(e)s des associations adhérentes,
- Des représentant(e)s d'associations adhérentes d'éducation populaire ou sociale de la ville d'Epinal.

8.3 - Les membres actifs

- Personnes physiques
- Personnes morales.

8.4 - Les membres d'honneur

Article 9 : Admission

9.1 - Les membres de droit et les membres associés élus de la ville

Les membres de droit et les membres associés élus de la ville ne sont pas tenus de s'acquitter de l'adhésion.

9.2 - Les associations

Les associations souhaitant adhérer au Centre Léo Lagrange, devront fournir :

- Leurs statuts,
- Leur candidature motivée,
- Leur récépissé d'enregistrement en préfecture.

Toute demande sera présentée au bureau ou au Conseil d'Administration qui rendra sa décision au regard de l'adéquation des valeurs et de la complémentarité des missions de l'association candidate vis-à-vis de celles portées par le Centre Léo Lagrange. Une fois admises, les associations candidates devront s'acquitter de leur adhésion annuelle.

9.3 – Les membres actifs

Sont membres actifs, les adhérents à jour de leur adhésion annuelle et qui s'engagent à respecter les statuts ainsi que le règlement intérieur du Centre.

9.4- Membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de participer à l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une adhésion.

Article 10 - Démission, radiation : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- Par démission adressée par lettre recommandée au Président(e).
- Par non renouvellement de son adhésion.
- Suite à un décès.
- Par radiation pour tout comportement qui serait manifestement contraire aux buts poursuivis par l'association.

Le membre concerné a la possibilité d'adresser un écrit au Conseil d'administration avant sa prise de décision. Cette exclusion sera prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun recours pour les adhésions et cotisations versées.

Titre 3 - Fonctionnement de l'association

Article 11 - Composition de l'Assemblée Générale ordinaire.

11.1 Sont membres de l'Assemblée Générale

- Les membres actifs à jour de leur adhésion trois mois avant la date de l'Assemblée Générale avec voix délibérative.
- Les associations membres
- Les membres associés.
- Les membres de droit avec voix délibérative (définis à l'article 14)

11.2 Participent également à l'Assemblée Générale

- Les membres d'honneur avec voix consultative (définis à l'article 14).
- Les membres de droit avec voix consultative (définis à l'article 14).
- Toute personne qualifiée invitée par le Président(e).

11.3 Pouvoirs

Lors de ces assemblées, le nombre de pouvoirs est limité à 2 par membre ayant voix délibérative.

Article 12 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale ordinaire

12.1 Tenue

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du(de la) Président(e) ou de son représentant(e).

Sont électeurs les membres âgés de 16 ans révolus au moment de l'Assemblée et à jour de leur adhésion depuis trois mois.

12.2 L'ordre du jour

Il est fixé par le Conseil d'Administration. Il est adressé aux membres de l'association au plus tard quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale par courrier postal ou numérique.

12.3 Pouvoirs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale désigne :

- Les membres élus au conseil d'administration et les membres associés. Ce vote se déroulera à scrutin secret s'il est demandé par au moins un membre de l'Assemblée Générale parmi les adhérents. L'Assemblée Générale peut révoquer les élus si la question figure à l'ordre du jour.
- Le Commissaire aux Comptes selon les dispositions légales.

L'Assemblée Générale :

- a pour mission de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour par le conseil d'administration, et notamment sur le rapport moral et financier.
- Approuve les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice suivant et fixe le montant annuel des adhésions des membres adhérents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés ; chaque membre (personne physique ou morale) ne dispose que d'une seule voix. Chaque personne physique, présente à l'Assemblée Générale, peut disposer en outre de 2 pouvoirs au plus de membres représentés. Les décisions ne sont valables que sur les questions préalablement mises à l'ordre du jour.

En cas de partage des voix, celle du(de la) Président(e) est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal de l'Assemblée Générale. Il est signé par le président et le secrétaire en exercice, il est établi sans blancs ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Article 13 - Assemblée Générale Extraordinaire

13.1 Composition

Les dispositions de l'article relatif à la composition de l'Assemblée Générale ordinaire s'appliquent à l'Assemblée Générale Extraordinaire (article 11).

13.2 Convocation

Les formalités de convocation sont identiques à celles de l'Assemblée Générale ordinaire. Toutefois, les projets de modification des statuts doivent obligatoirement être joints à la convocation.

13.3 Pouvoirs

L'Assemblée Générale extraordinaire est seule compétente pour se prononcer sur :

- La modification des statuts
- La dissolution de l'association
- La nomination des liquidateurs
- La dévolution des biens

Les décisions sont prises à la majorité des :

- 2/3 des membres actifs présents ou représentés ayant donné pouvoir pour la modification des statuts.
- 2/3 de ses membres pour tout ce qui a trait à la dissolution.
-

13.4 Fonctionnement de l'Assemblée Générale extraordinaire

Les modalités de convocation, de représentation et de délibération sont identiques à celles de l'Assemblée Générale ordinaire.

Article 14 - Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 à 31 membres répartis en trois collèges comme suit :

14.1 Collège 1 : les Membres de Droits

- Le(La) Maire d'EPINAL ou son représentant(e).
- Le(La) Président(e) de la Caisse d'Allocation Familiales des Vosges ou ses représentant(e)s à titre consultatif.
- Le(La) Président(e) ou son(sa) représentant(e) d'une association issue de l'article 7
- Le(La) Directeur(trice) du centre à titre consultatif

14.2 Collège 2 : les 8 Membres Associés

- 4 représentant(e)s de la municipalité
- De 2 à 3 représentant(e)s d'associations adhérentes
- De 1 à 2 représentant(e)s d'associations adhérentes d'éducation populaire ou sociale de la ville d'Epinal.
- 1 représentant(e) du personnel à titre consultatif

14.3 Collèges 3 : les membres actifs élus par l'Assemblée Générale

- 11 à 18 élu(e)s membres actifs
Les membres actifs sont élus par l'Assemblée Générale pour trois ans renouvelables par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles. Les membres actifs ont voix délibérative.
- Le nombre des membres élus doit être au moins égal à celui des membres de droit et associés désignés aux 1^{er} et 2^e paragraphes précédents, plus un.

Pour l'élection des membres adhérents élus au conseil d'administration, l'Assemblée Générale doit veiller :

- A rechercher une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes,
- A promouvoir la prise de responsabilité au sein de l'Association des jeunes dès 16 ans.

14.4 Personne qualifiée

Le Président(e) peut inviter à participer à ses travaux toute personne dite qualifiée y compris les salariés de l'association susceptibles d'apporter un éclairage, sur tout ou partie des points mis à l'ordre du jour.

14.5 Cooptation

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes des membres actifs du Conseil d'Administration, il sera pourvu à leur remplacement par cooptation, à titre provisoire, par le Conseil d'Administration. Le remplacement définitif de ces membres ne peut intervenir qu'après ratification ou nouvelle élection adoptée par la première Assemblée Générale qui suit. Les fonctions des membres ainsi élus cessent au moment où devait, normalement, expirer le mandat des membres remplacés.

Article 14.6 - Demission, radiation : Perte de la qualité d'administrateur

La qualité de membre se perd :

- Par démission adressée par lettre recommandée au (à la) Président(e).
- Par non renouvellement de son adhésion.
- Suite à un décès.

- Par radiation pour tout comportement qui serait manifestement contraire aux buts poursuivis par l'association. Le membre concerné a la possibilité d'adresser un écrit au Conseil d'administration avant sa prise de décision. Cette exclusion sera prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun recours pour les adhésions et cotisations versées.

Article 15 - Rôle du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est responsable de la marche générale de l'association. En particulier :

- Il est le collectif employeur des salariés appointés par l'association. A ce titre il décide sur tous les aspects du contrat de travail qui le lie à ses salariés. Il donne son accord pour la nomination de salariés mis à disposition par d'autres organismes ou collectivités. Il peut, en outre, décider de leur remise à disposition auprès de leur collectivité employeur dans le cadre des conventions signées avec elle.
- Il décide des conventions ou des contrats signés avec une tierce partie. Il peut le cas échéant les dénoncer.
- Il est responsable de la mise en œuvre des orientations votées par l'Assemblée Générale.
- Il arrête le budget, établit les demandes de subventions et à réception, il les utilise selon les règles en vigueur et se donne les moyens d'en rendre compte.
- Il décide du montant de la participation des adhérents aux activités et services.
- Il approuve le compte de résultat, le bilan et le rapport financier à proposer à l'Assemblée Générale annuelle.
- Il approuve le rapport moral et fixe les orientations à soumettre à l'Assemblée Générale annuelle.
- Il élabore, décide et évalue, les actions et les activités pédagogiques de l'association.
- Il désigne ses représentant(e)s à toutes fédérations ou associations auxquelles l'association serait affiliée.
- Il est tenu procès-verbal des séances, les procès-verbaux sont signés par le ou la président(e) et le ou la secrétaire, après approbation de ceux-ci par l'instance suivante. Ils sont établis sans blancs ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf ans, aliénation des biens dépendant du fonds de réserve et emprunts, doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Tous les autres actes permis à l'association sont de la compétence du conseil d'administration.

Article 16 - Fonctionnement du Conseil d'Administration

16.1 Réunions, convocations, décisions

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation électronique de son Président(e) ou à la demande de la moitié de ses membres. Sauf urgence, les convocations sont adressées aux administrateurs au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

La présence physique du tiers au moins des membres du Conseil est nécessaire à la validité des délibérations. Chaque administrateur peut être porteur de trois pouvoirs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président(e) est prépondérante.

16.2 Gestion courante

Le Conseil d'Administration confie au Bureau la gestion courante de l'Association.

Article 17- Le bureau du Conseil d'Administration

17.1 Désignation, Composition

Le Conseil d'Administration désigne parmi ces membres, les membres du Bureau, conformément à l'article 13, composé d'au moins six membres dont :

- 1 Président(e)
- 1 Vice-Président(e)
- 1 Trésorier(ière)
- 1 Trésorier(ière) Adjoint(e)
- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire Adjoint(e)
- 1 ou plusieurs membres

17.2 Empêchement

En cas d'empêchement du(de la) Président(e), Le(a) Vice-Président(e) assure cette responsabilité. En cas de décès ou démission du Président(e), le Bureau procède à une nouvelle élection avant sa ratification par le Conseil d'administration. Ce mandat court jusqu'au terme du mandat de l'ancien(ne) Président(e).

17.3 Rôle

Le bureau prépare les travaux du conseil d'administration et veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Article 18 – Rémunération

Les membres du conseil d'administration et du bureau ne peuvent recevoir aucune rétribution pour les fonctions qu'ils exercent. Toutefois, il(elle)s peuvent être indemnisé(e)s de leurs frais de missions ou de déplacements ou de représentations, ou demander un reçu fiscal.

Article 19- Le(a) Président(e)

Le(a) Président(e) convoque et préside l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

Il(elle):

- Représente l'association dans tous les actes de sa vie civile,
- Représente l'association en justice et peut être remplacé par un mandataire agissant par délégation.

Le(a) Président(e) est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne relèvent ni de l'Assemblée Générale ni du Conseil d'administration.

Le(a) Président(e) rend compte au Conseil d'Administration des travaux du Bureau.

Article 20 – Le (a) Vice Président(e)

Le(a) Vice-Président(e) assiste le(a) Président(e) dans ses différentes fonctions. Il(elle) peut être chargé de missions particulières soit à titre permanent, soit à titre occasionnel. Il(elle) peut être amené à représenter le Président(e) dans certaines de ses fonctions.

En cas de démission, décès, empêchement du (de la) Président(e), le (a) Vice-Président(e) dans l'ordre du tableau assurera les attributions du Président(e) jusqu'à l'élection du (de la) nouveau(elle) Président(e) le cas échéant.

Article 21- Le(la) Trésorier(rière) et le(la) Trésorier(rière) Adjoint(e)

Il(elle) présente le budget prévisionnel au bureau, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Il(elle) veille à la cohérence des dépenses par rapport au budget voté à l'Assemblée Générale, à cet effet des situations intermédiaires lui sont communiqués par Le(a) Directeur(trice).

En cas d'empêchement du (de la) Trésorier(ière) titulaire, le(a) Trésorier(ière) Adjoint assure les mêmes fonctions.

Il(elle) est autorisé à engager des dépenses de fonctionnement.

Article 22 – Le (a) Secrétaire et le(a) Secrétaire Adjoint(e)

Il(elle)s assure de la tenue des comptes rendus et de leur transcription dans les registres tenus à cet effet. Il tient la liste des présents et veille à la validité des délibérations ainsi qu'à l'accomplissement des formalités légales.

En cas d'empêchement du (de la) Secrétaire, le(a) Secrétaire adjoint(e) assure les mêmes fonctions.

Article 23 - Le(a) Directeur(trice)

Le(a) Directeur(trice) assure le fonctionnement du centre, sous l'autorité du Président(e).

Il(elle) met en action le projet associatif.

Il(elle) met en œuvre au quotidien la politique du Conseil d'administration. A ce titre, il prépare et met en œuvre le projet social.

Il(elle) a autorité sur le personnel et fixe l'organisation du travail dans les services.

Il(elle) veille à la mise en œuvre économique de l'association, demandes de subventions, réalisations des dépenses, organisations des investissements, selon les recommandations du conseil d'administration.

Il(elle) est autorisé à engager des dépenses de fonctionnement, le montant de ces dépenses est fixé par document unique de délégation soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Il(elle) prépare en concertation avec le bureau, le rapport de l'assemblée générale.

Titre 4 - Les ressources de l'Association

Article 24 - Les ressources de l'Association

Elles se composent :

- Des adhésions des membres actifs de l'Association dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration,
- Des cotisations versées dans le cadre des activités du Centre,
- Des subventions de toutes natures versées à l'Association,
- Du produit des prestations fournies par l'Association,
- Des dons manuels notamment dans le cadre du mécénat,
- Des legs, du revenu de ses biens et valeurs,
- De toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires,

Il est tenu une comptabilité selon les normes du Plan Comptable Général et les règles comptables spécifiques demandées par les instances compétentes, faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Article 25 - Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale nomme un Commissaire aux comptes. Il a pour mission la certification des comptes et de présenter tout rapport exigé par la loi.

Titre 5 - Dissolution de l'Association

Article 26 - Dissolution de l'Association

En cas de dissolution de l'Association décidée en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux modalités prévues à l'article 13, celle-ci désigne une ou plusieurs personnes chargées de la liquidation. L'attribution des fonds restants devra privilégier les associations partageant les valeurs de l'association Centre Léo Lagrange.

Titre 6 - Règlement intérieur

Article 27 - Règlement intérieur

Les présents statuts sont complétés éventuellement par un règlement intérieur voté par le Conseil d'Administration.

Tout pouvoir est donné au porteur des présents statuts pour effectuer les formalités.

Titre 7 – Contrôle des autorités publiques

Article 28 – Contrôle des autorités publiques

Le(a) président(e) doit faire connaître dans le mois suivant, à toutes associations/fédérations pour lesquelles l'association est affiliée, à la Préfecture du département, et à tout organisme en lien avec l'association, tous les changements survenus dans l'administration ou dans la direction de l'association.

Il doit être tenu, au siège social, un registre spécial coté et paraphé sur chaque feuille. Sur ce registre doivent être inscrits, de suite et sans blanc, les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, avec mention de la date des récépissés.

Les registres de l'association et les pièces de comptabilité sont présentés sur place sur toute réquisition du Ministre de l'intérieur, et ou du Ministre ayant en charge la jeunesse et l'éducation populaire, du Préfet et du président de la Chambre Régionale des Comptes, à eux-mêmes ou à leurs délégués, ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le Président

Justin FOURNIER



Centre Léo Lagrange
191, rue de la République - 93100 La Courneuve
6, avenue du Général de Gaulle - 93100 La Courneuve
Téléphone: 03 29 34 26 97
accueil@centrileoлагrange.fr
www.centrileoлагrange.fr

a. Enquête « Sortie d'école »

Léo Lagrange d'aujourd'hui

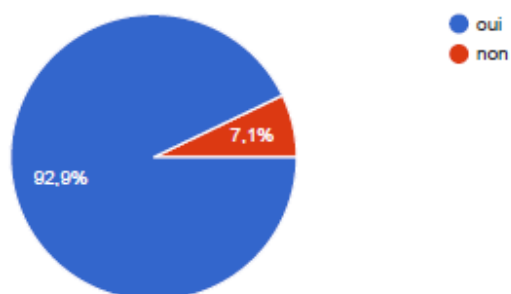
14 réponses

[Publier les données analytiques](#)

Connaissez-vous le Centre Léo Lagrange ?

[Copier](#)

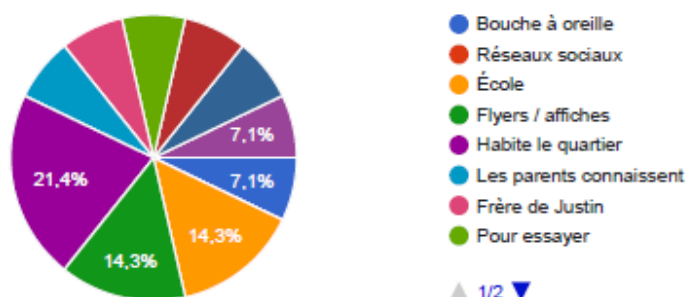
14 réponses



Si oui, comment en avez-vous entendu parler ?

[Copier](#)

14 réponses

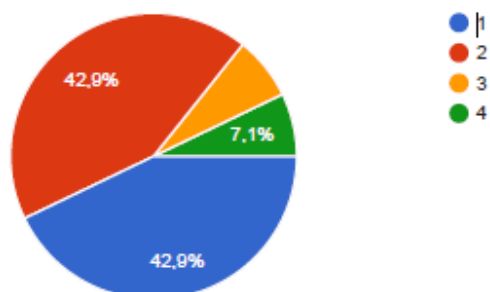


▲ 1/2 ▼

Combien d'enfants avez-vous ?

[Copier](#)

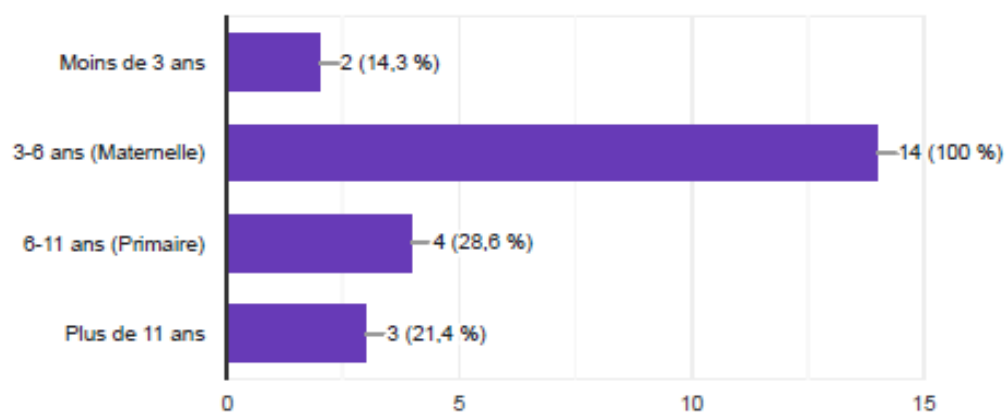
14 réponses



Âge(s) de vos enfants :

[Copier](#)

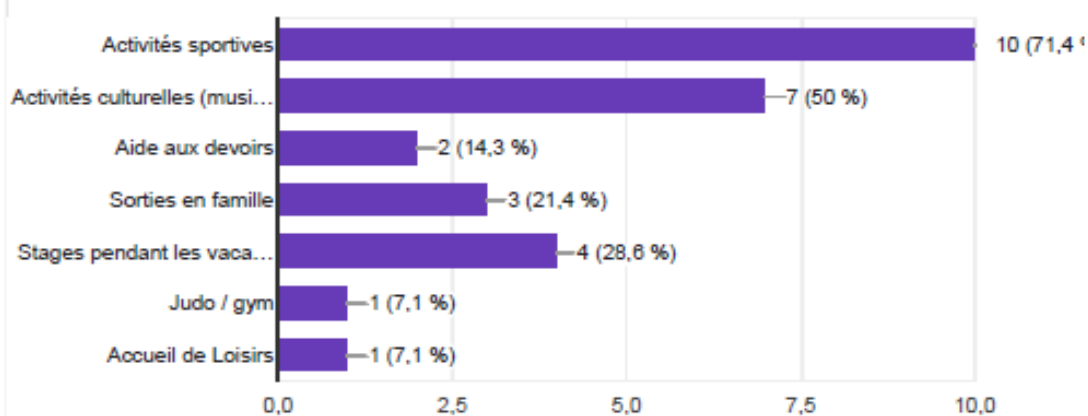
14 réponses



Quels types d'activités vous intéressent pour vos enfants ?

[Copier](#)

14 réponses



Vous pouvez préciser les activités

4 réponses

Musique

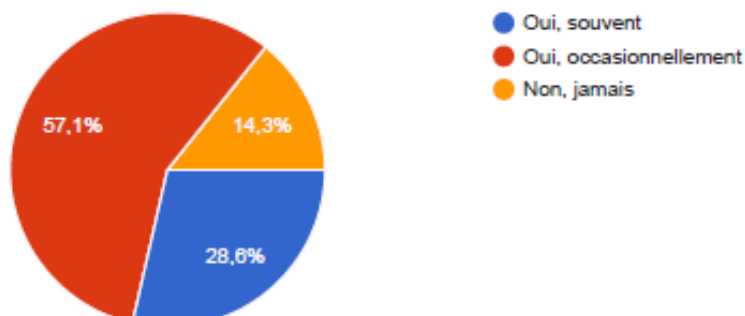
Athlétisme

Musée

Votre / Vos enfant(s) ont ils déjà participé à une activité ou un service proposé par le Centre Léo Lagrange ?

[Copier](#)

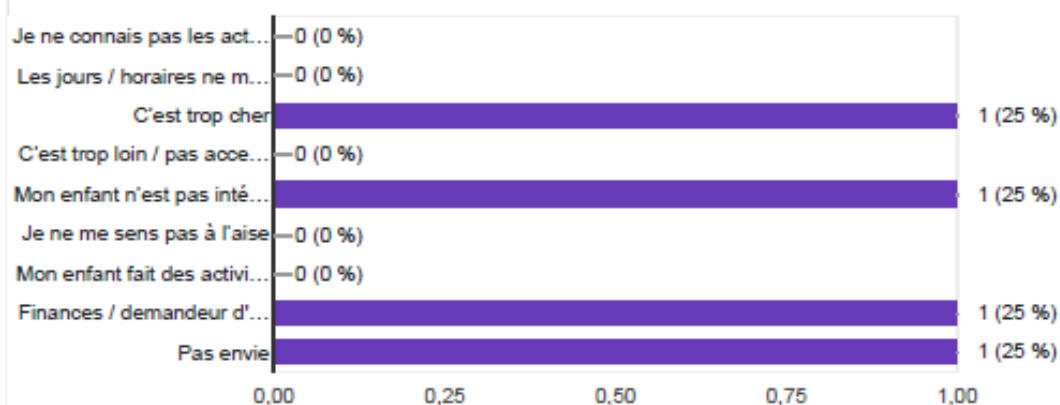
14 réponses



Si non, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

[Copier](#)

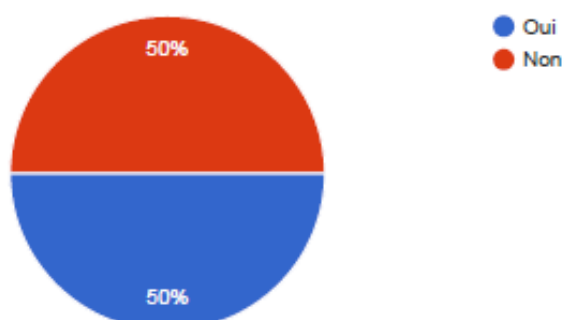
4 réponses



Si oui, viennent-ils encore au centre.

[Copier](#)

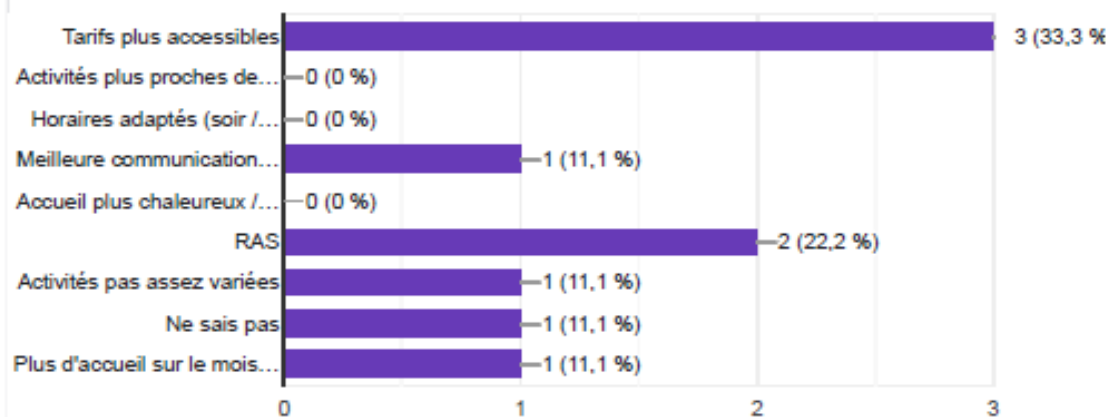
12 réponses



Quelles seraient, selon vous, les améliorations à apporter pour que vous participiez plus facilement ?

 Copier

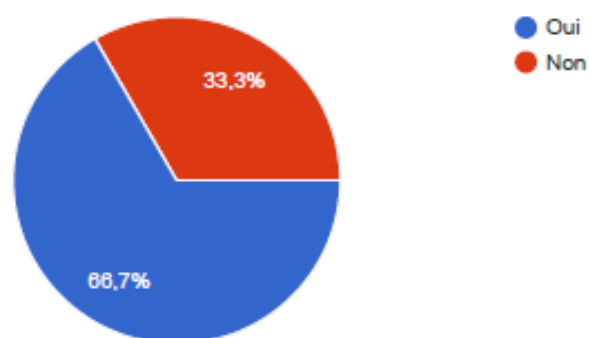
9 réponses



Aimeriez-vous être informé-e des prochaines activités ?

 Copier

12 réponses



b. Enquête « Petite Enfance – Accueil de loisirs »

Léo Lagrange d'aujourd'hui

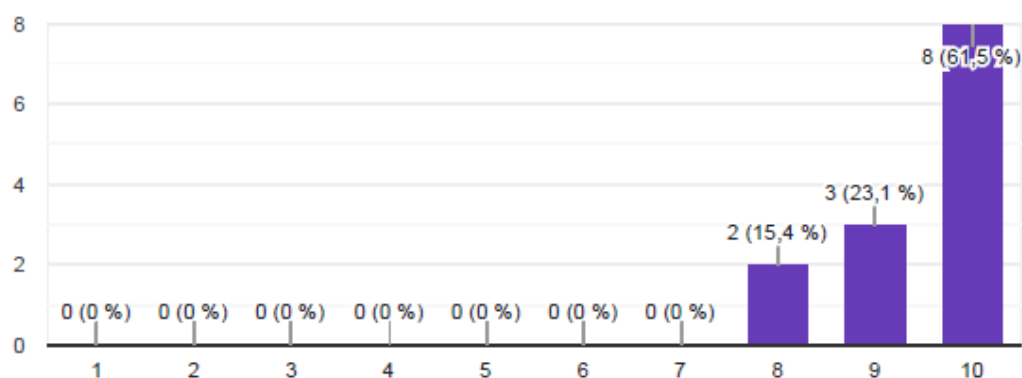
13 réponses

[Publier les données analytiques](#)

Vous avez inscrit votre enfant au Centre Léo Lagrange pour la journée du mercredi, sur une échelle de 1 à 10 comment noteriez vous l'accueil mis en place pour cette journée.

 Copier

13 réponses



Votre commentaire

5 réponses

+ flexibilité de l'équipe

mon enfant est très bien accueilli

horaires décalés possibles. (souplesse sur la matinée)

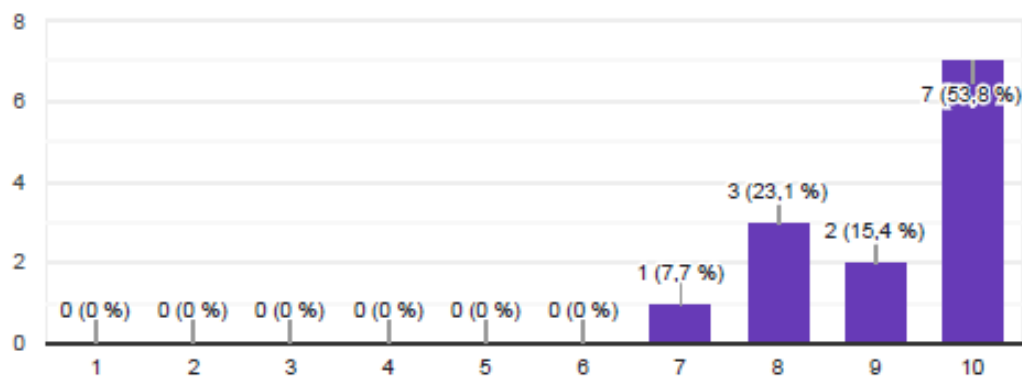
cours de danse très agréables

Personnel au top s'occupe très bien des enfants respect des horaires

Comment évalueriez vous le rapport coût/bénéfice de cette journée pour vous ?

 Copier

13 réponses



Votre commentaire

4 réponses

correct par rapport au matériel et besoin humain

le prix est satisfaisant

absences prévues et remplacées

cours récupérés

gala --> finalité

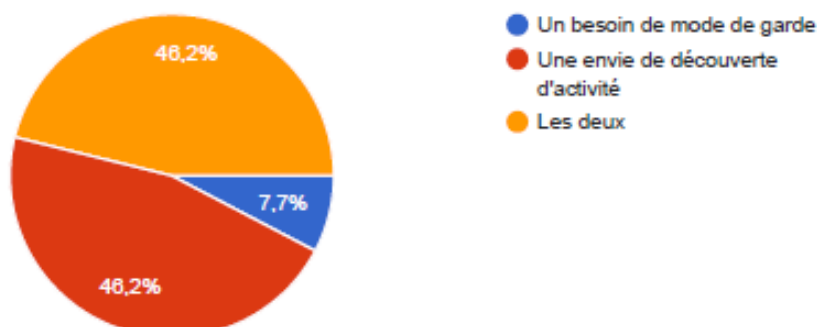
permet aux parents d'avoir un peu de temps libre

Léo Lagrange de demain

L'accueil des enfants les mercredis, c'est pour vous :

 Copier

13 réponses



Votre commentaire

7 réponses

Léo Lagrange car acc- possible sur 1 journée entière / son emplacement sur le quartier (multiculturalisme) EJE dans l'équipe

anglais

je travaille et j'ai besoin d'inscrire mon enfant à des activités qui lui plait

activités le mercredi apres midi -> facilitateur pour accéder aux activité lorsque les parents travaillent

découverte d'autres langues

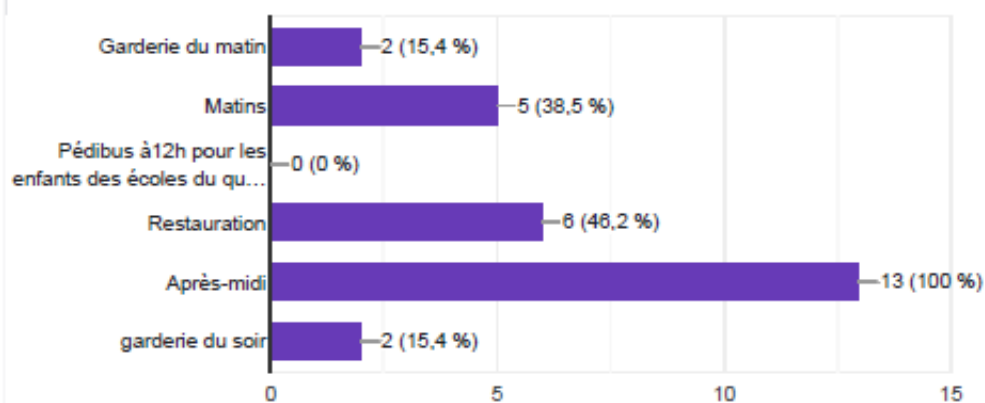
plus une activité découvertes pour mes enfants afin qu'ils puissent être à l'aise avec les autres enfants

Besoin de collectivité pour mon enfant

De quel temps d'accueil de vos enfants avez vous besoin sur la journée du mercredi

 Copier

13 réponses



Votre commentaire

2 réponses

horaire de garderie + début des accueils loisirs (1 peu hard pour les parents qui travaillent) donc obligé à prendre de la garderie

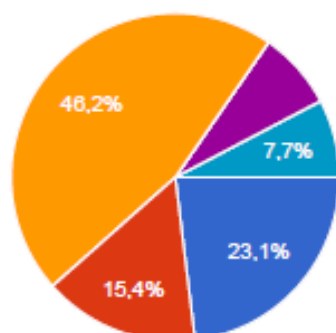
le matin il est à l'école, l'après midi au centre



Et les mercredis après midi qui respecteraient au mieux le rythme de votre enfant, pour vous ce serait ...

 Copier

13 réponses



- ... une activité au choix (à l'année)
- ... deux activités au choix (à l'année)
- ... trois activités au choix (à l'année)
- ... une activité au choix suivi d'un accueil loisirs (à l'année)
- ... un accueil de loisirs multi a...
- ... des activités au choix par s...

Votre commentaire

4 réponses

l'alternance par semestre proposerait une flexibilité pour les enfants (lassitude du l'année)

le fonctionnement actuel convient

faire plusieurs activités aux enfants comme théâtre - puzzle - chant - danse - jeux collectif - etc

deux ou trois activités au choix à l'année + un accueil de loisirs multi activité à l'année + des activités au choix par semestre

c. Enquête Petite enfance - « Vacances d'été »

Léo Lagrange d'aujourd'hui

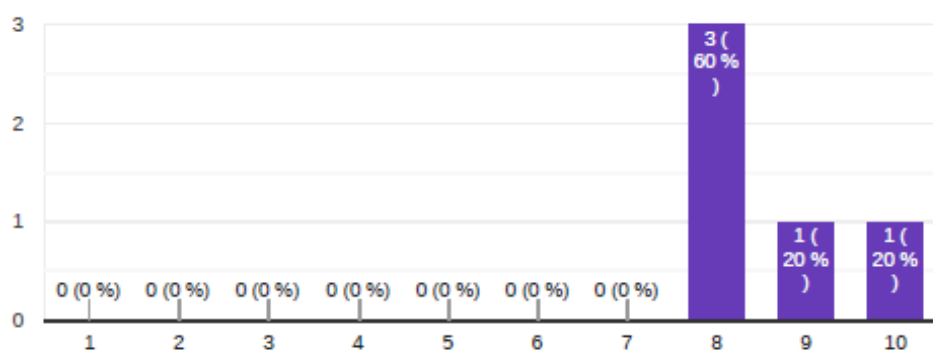
5 réponses

[Publier les données analytiques](#)

Vous avez inscrit votre enfant au Centre Léo Lagrange pour une ou plusieurs semaine(s) de vacances d'été, sur une échelle de 1 à 10 comment noteriez vous l'accueil mis en place.

[Copier](#)

5 réponses



Votre commentaire

2 réponses

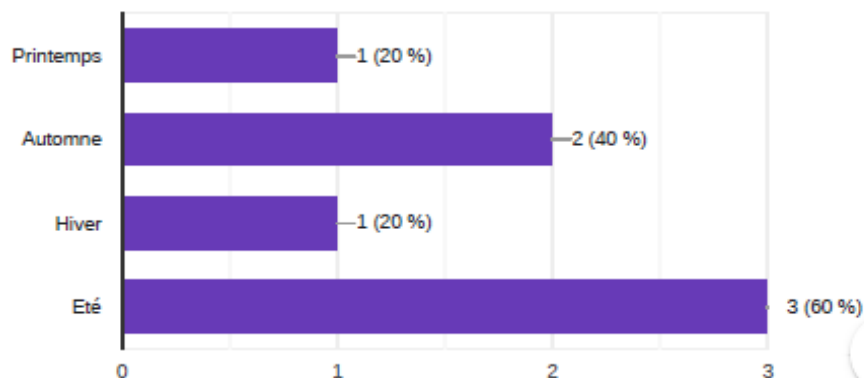
L'accueil est tout à fait satisfaisant, les personnes sont souriantes.

Équipe très agréable, activités variées

Vous envisagez de réinscrire votre enfant au Centre Léo Lagrange pour les prochains accueils ?

[Copier](#)

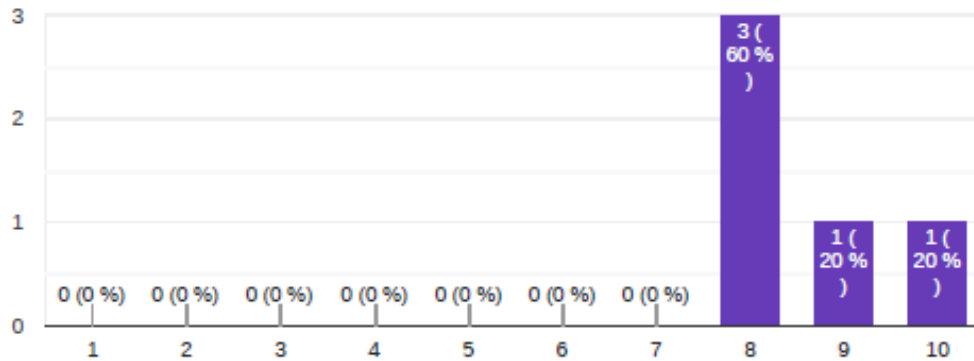
5 réponses



Comment évalueriez vous le rapport coût/bénéfice de cet accueil pour vous ?

 Copier

5 réponses



Votre commentaire

Une réponse

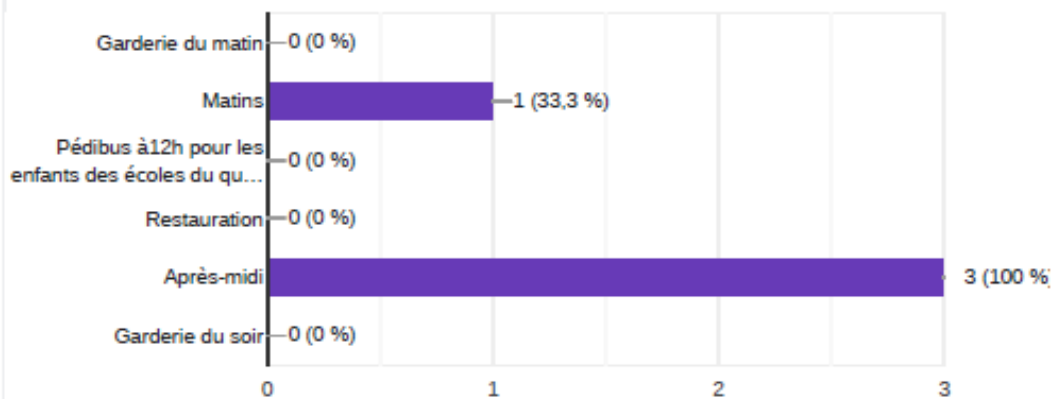
Le coût du centre aéré est assez élevé. Les personnes qui n'ont pas les bons caf ne peuvent pas toujours inscrire leurs enfants à cause de l'aspect financier.

Léo Lagrange de demain

Si vous planifiez d'inscrire vos enfants, de quel temps d'accueil avez vous besoin sur la journée du mercredi

 Copier

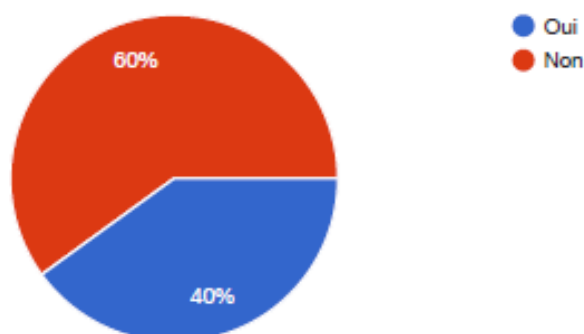
3 réponses



Connaissez vous l'accueil des mercredis au Centre Léo Lagrange ?

[Copier](#)

5 réponses



Votre commentaire

3 réponses

J'habitais aux jonquilles, je ramenaient mes enfants au centre Denise Louis. Je découvre seulement Léo Lagrange

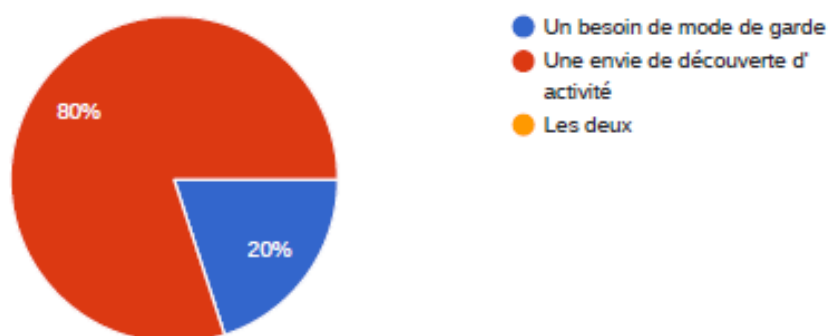
Temps partiel de la mère permettant la garde le mercredi

Nous n'avons pas besoin pour le mercredi, car je ne travaille pas ce jour là

L'accueil des enfants les mercredis, c'est pour vous :

[Copier](#)

5 réponses



Votre commentaire

2 réponses

Je ne travaille pas. Les activités manuelles ou sportives m'intéresse pour les mercredis après midi.

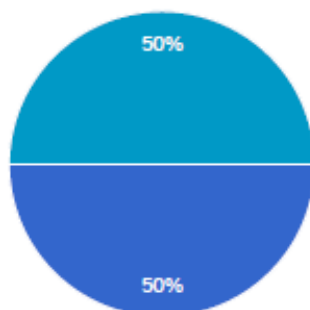
Temps partiel de la maman, pas besoin du mercredi



Et les mercredis après midi qui respecteraient au mieux le rythme de votre enfant, pour vous ce serait ...

 Copier

4 réponses



- ... une activité au choix (à l'année)
- ... deux activités au choix (à l'année)
- ... trois activités au choix (à l'année)
- ... une activité au choix suivi d'un accueil loisirs (à l'année)
- ... un accueil de loisirs multi a...
- ... des activités au choix par s...

Votre commentaire

Une réponse

Les enfants sont vite lasses par les activités, changer assez souvent pourrait être une solution et aussi diversifier les séances.

Espace d'expression libre

2 réponses

Il y a souvent beaucoup d'attente à l'accueil

On a du mal à vous joindre par téléphone

On a des foyer à l'école où on a des activités proposées mais les activités n'intéressent pas toujours les enfants

Merci

Annexe 3 : Résultats de l'enquête « Que veulent les jeunes » ?

Réunion « Que veulent les jeunes »

15 jeunes ont participé à la réunion et 5 jeunes ont répondu aux questions en dehors de la réunion.

1. Ce que les jeunes trouvent "cool"

Au collège

- Avoir des amis, l'ambiance
- Le sport
- Les profs
- Le français

Interprétation :

Les jeunes valorisent les relations sociales et certaines matières quand elles sont bien comprises. L'ambiance scolaire semble perçue positivement quand elle favorise les échanges.

À la maison

- Liberté ("on peut tout faire")
- Loisirs numériques : séries, jeux vidéo, réseaux sociaux
- Temps passé en famille
- Activités de détente : temps de repas, regarder la télé

Interprétation :

L'espace familial est un lieu de confort, de liberté, de création de liens familiaux et d'activités numériques.

À l'extérieur

- Activités sportives (foot, basket)
- Lieux de socialisation : foyer, Jeunesse & Culture
- Prendre l'air, ambiance entre amis

Interprétation :

L'extérieur est apprécié quand il propose des lieux ou des activités précises, notamment encadrées ou collectives.

2. Ce que les jeunes trouvent "moyennement cool"

Au collège

- L'anglais, les contrôles, les devoirs
- Les retenues
- Peu de réponses motivées

Interprétation :

Des difficultés scolaires récurrentes (langues, évaluation), un manque d'intérêt, mais pas de rejet massif induisant la possibilité d'utiliser des ludo-éducatifs comme leviers de motivation.

À la maison

- Les tâches ménagères
- Fratrie conflictuelle
- Ennui / sentiment de passivité

Interprétation :

Ils sont moins investis dans la vie domestique et perçoivent les obligations comme négatives. La fratrie est aussi source de tensions.

À l'extérieur

- Disputes, bagarres, manque d'activités
- Joueurs de basket perçus comme "nuls"

Interprétation :

Une frustration ou un manque d'encadrement dans l'espace public. Ils attendent des activités de qualité et un cadre sécurisé.

3. Ce que les jeunes ne trouvent « pas cool du tout »

Au collège

- Les bagarres
- Les devoirs, les maths, l'anglais
- Les horaires (8h)

Interprétation :

Les jeunes sont sensibles à la violence scolaire et peinent dans les matières fondamentales. Le début des cours dès 8h est vécu comme une contrainte.

À la maison

- Ennui
- Conflits familiaux
- Tâches obligatoires, se lever tôt

Interprétation :

La maison peut être perçue comme étouffante, en raison de conflits ou manque de stimulation. Besoin d'espaces de respiration hors du cadre familial.

À l'extérieur

- Les bagarres
- Le mauvais temps, l'ennui
- Racisme, critiques

Interprétation :

Une partie de l'espace public est perçue comme hostile ou insécurisée. Il y a un vrai besoin de sécurisation et de bienveillance dans les espaces partagés.

4. Idées pour un “Quartier 2.0”

- Bassin d'été / piscine extérieure
- Stade de basket amélioré
- Terrain de pétanque remis en forme
- Trampoline public
- Paniers de basket plus hauts

Interprétation :

Les jeunes souhaitent des équipements sportifs modernes, des espaces aquatiques, et des lieux de loisirs accessibles gratuitement. Il y a une vraie attente sur le jeu libre et le collectif.

5. Idées autour du numérique & des réseaux

- Écran de score au stade
- Écran numérique sur le stade
- Une boîte de nuit pour les jeunes
- Diverses activités numériques souhaitées

Interprétation :

Ils sont très réceptifs aux usages numériques intégrés dans les lieux de vie. Le numérique est pour eux un levier d'attractivité et d'engagement. Les expériences type gaming et événements festifs sont à valoriser.

6. Réseaux sociaux utilisés

- TikTok, Instagram, Snapchat, Telegram, Reddit, WhatsApp

Interprétation :

Ces plateformes sont des canaux essentiels pour la communication des jeunes. Elles peuvent être utilisées pour diffuser des informations, mobiliser, ou proposer des contenus ludiques ou citoyens.

7. Ce qu'ils voudraient au pied des immeubles

- Un vrai city-stade à la ZAC
- Camion de glace, goûters, jeux vidéo mobiles (Cerf qui Roule)
- Bancs supplémentaires

Interprétation :

Les jeunes demandent des lieux de vie accessibles sans aller loin : sport, détente, socialisation et jeux. Ces espaces de proximité jouent un rôle clé dans le lien social.

8. Envie de projets collectifs

- Goûters géants, matchs, tournois de foot
- Séjours : ski, char à voile, Disneyland, Futuroscope, Europa Park
- Escape game, bowling, olympiades, "Vendredi tout est permis"

Interprétation :

Forte envie de vivre des expériences collectives, souvent hors du cadre habituel. Les jeunes aspirent à s'évader, se challenger, découvrir. Les séjours et événements ponctuels ont une valeur forte.

Idées d'actions

- Ateliers ludo-éducatifs de soutien en anglais & mathématiques, médiation sur les conflits scolaires, sensibilisation aux émotions (initié avec le CLAS) ;
- Ateliers de médiation familiale, espace "cool" hors maison type tiers-lieu jeunesse, accompagnement à la parentalité (initié avec le Bar ados / Café Léo) ;
- Tournois réguliers, ouverture élargie du foyer ;
- Organisation de tournois e-sport, création d'un écran d'info interactif, mini-studio vidéo (TikTok, podcast) ;
- Créer un compte Instagram ou Snapchat dédié au quartier, poster les actus et projets en stories, faire participer les jeunes

Annexe 4 : Fiche de poste « Directeur »

Centre Léo Lagrange
FICHE DE POSTE

Emploi repère
 Directeur

Qualifications
 Niveau II à I

Temps de Travail
 37H00/semaine

Relations hiérarchiques
 Ascendantes avec le Conseil d'Administration
 Descendantes avec les salariés de la MJC.

Relations internes
 Salariés, Bénévoles et Intervenants

Relations externes
 L'ensemble des structures et partenaires nécessaires à la mise en œuvre du projet social.

DIRECTEUR

Missions

Mettre en œuvre sur le territoire d'intervention du Centre, le projet global d'animation socioculturelle en concertation avec les habitants et les partenaires.

Diriger la Maison des Jeunes et de la Culture « Centre Léo Lagrange » par délégation du Conseil d'Administration

Activités principales

1/Participer à la définition des orientations

Analyser les évolutions socio-économiques de l'environnement
 Recenser et analyser les besoins de la population locale
 Assurer une fonction de veille et de conseil aux élus associatifs

2/Assurer le pilotage stratégique du projet d'animation globale

Traduire les orientations politiques en projet global social et culturel
 Mettre en œuvre des projets visant à une meilleure intégration et au renforcement des liens sociaux

3/Développer et animer le réseau des partenariats

Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
 Construire et animer des projets à finalité sociale et culturelle

4/Développer la participation des habitants du territoire

Elaborer et animer un dispositif d'accueil des publics
 Garantir la qualité d'accueil, l'accès aux droits et le respect des usagers
 Développer des dispositifs de concertation avec les publics

5 /Gérer l'équipement

Elaborer le règlement de l'équipement et veiller à son application
 Définir les besoins en matériels ou équipements
 Planifier la gestion des locaux
 Assurer la gestion financière de la structure
 Rechercher de nouveaux financements

6/Assurer la communication et la promotion de l'équipement

Définir une stratégie de communication
 Développer des partenariats et des relations avec les médias
 Concevoir, budgéter et organiser des événements

7/Evaluer le projet global de l'équipement

Comparer les effets (et impacts) au regard des objectifs et critères de résultats définis en amont
 Exploiter les résultats de l'évaluation pour les projets futurs

Conditions de Travail
Travail seul et en
équipe, avec
déplacements fréquents
sur le territoire

Horaires de travail :
Régulièrement du lundi
au vendredi
Horaires irréguliers,
avec amplitude variable
en fonction des
obligations

8/Gérer les ressources humaines

Assurer les fonctions de chef de personnel de la MJC en lien avec les élus associatifs
Veiller à l'application du droit de travail et de la convention collective de l'animation
Assurer le suivi et le tutorat des contrats précaires

Responsabilité

Assumer la responsabilité générale de la structure par délégation du Conseil d'Administration
Garantir le fonctionnement démocratique et participatif de la MJC et coanimer avec le Président les instances associatives

Savoir

Connaître les problématiques sociales et économiques de son territoire,
Maîtriser la méthodologie de projet, du diagnostic à l'évaluation,
Connaître les champs de compétence, missions, positionnements, modes d'intervention des acteurs locaux,
Connaître le fonctionnement de la vie associative,
Connaître les principes de gestion RH, législation sociale et conventionnelle et des principaux dispositifs de formation,
Connaître les principes et obligations légales de gestion administrative, comptable et budgétaire,

Savoir-faire

Être en capacité de :
Être à l'écoute des besoins de la population, rechercher et analyser les informations pour développer les actions du projet,
Rédiger et synthétiser un contrat de projet, un bilan d'activité, ...
Contribuer au rôle de veille sociale sur son territoire,
Participer à la conception d'outils spécifiques d'évaluation des actions menées,
Participe à la coordination des différents acteurs de la vie associative locale,
Amener l'équipe à avoir une posture favorable à la participation, à la construction collective,
Manager les équipes,
Elaborer un budget et suivre l'exécution budgétaire dans le respect des décisions prises par les instances,
Avoir une vision prospective.

Savoir-être relationnels

Savoir écouter, analyser, comprendre - expliquer, synthétiser et argumenter à l'oral et à l'écrit,
Savoir respecter les échéances et les engagements pris,
Faire preuve d'analyse et de synthèse dans une démarche concertée,
Savoir déléguer,
Promouvoir la coopération et la co-construction au sein de son équipe,

Le profil de poste est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des missions du service

Annexe 5 : Fiche de poste « Référent Famille »

MJC Centre Social « Léo Lagrange »

FICHE DE POSTE

ANIMATEUR(TRICE) REFERENT FAMILLES

Emploi repère

Animateur -
coordinateur

Qualifications

Diplôme Conseiller(ère)
en économie sociale et
familiale ou autre
diplôme de travail social
de niveau III

Temps de Travail

35H00/semaine

Relations

hiérarchiques

Ascendantes avec la
direction de la MJC
Descendantes avec les
animateurs et
intervenants du secteur
familles

Relations internes

Avec les autres salariés,
bénévoles et
intervenants des
différents secteurs de la
MJC.

Relations externes

CAF des Vosges
Services sociaux
Etablissements
scolaires
Services de la Ville
d'Epinal
L'ensemble des
structures d'Education
Populaire du
Département

Missions

Dans le cadre du Projet Social de l'association, du diagnostic du territoire et de son évolution, animer le secteur familles du Centre. Développer des actions et services de soutien à la parentalité et les mettre en cohérence avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Activités principales

1/ Accueil et accompagnement social des familles

Assurer l'accueil individuel des familles, leur accompagnement et si nécessaire leur orientation vers un réseau de partenaires du territoire. (*Ecrivain public, accompagnement dans les démarches administratives sur le Net, etc.*) ;

2/ Soutien à la parentalité

A partir des demandes individuelles informelles des familles proposer des actions et services collectifs répondant aux besoins des familles. (*Café des parents à thèmes, accompagnement des familles dans la préparation de leur départ en vacances, activités impliquant les parents et leurs enfants, etc.*) ;

Participer avec les familles du Centre aux actions de soutien à la parentalité élaborées avec les partenaires du réseau local REAAP ;

3/ Coordination et animation des actions du secteur Famille

Fédérer et coordonner le réseau d'animateurs, bénévoles, intervenants et partenaires impliqués dans le secteur famille ; En s'appuyant sur les animateurs référents du secteur Famille concevoir, réaliser et coordonner les actions et dispositifs du secteur : *Ateliers de soutien à la scolarité, Ateliers sociolinguistiques et d'intégration, Animations itinérantes au pied des immeubles, Sorties familiales, Atelier d'échanges réciproques de savoirs, Activités de loisirs contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants ; etc.*

4/ Gestion administrative, matérielle et financière

Assurer la gestion administrative, les différentes rédactions, le suivi, l'évaluation ainsi que la gestion des moyens matériels et financiers affectés aux actions du secteur famille ;

5/ Communication

Concevoir les outils d'information adaptés et assurer la communication auprès des familles et les partenaires.

Conditions de Travail
Travail en autonomie et en équipe.

Horaires de travail :
Régulièrement du Lundi au vendredi.

Les plages horaires sont variables en fonction des réunions en soirée.
Travail ponctuel les week-ends et les jours fériés.

Autres compétences
Permis B exigé

Responsabilité

Financière

Gestion du budget vacances familiales, participation à la recherche des subventions pour les actions du secteur famille ;
Gestion des budgets des activités et sorties.

Humaine

Salariés, bénévoles, intervenants et stagiaires du secteur.

Sécurité

Appliquer et faire respecter la réglementation relative aux lieux d'accueil, sorties, matériels ;
Appliquer et faire respecter les règles liées à la sécurité physique et morales des participants.

Activités ponctuelles

Réaliser et participer aux manifestations organisées par le Centre ;
Participer aux manifestations événementielles sur la commune ;
Organiser une manifestation type Débat/ Expositions ;
Remplacer un animateur absent.

Savoirs

Connaître les problématiques liées à la famille, à la parentalité ;
Connaître les données sociales et économiques du territoire ;
Connaître les missions, projets, dispositifs, les modes de financement, ainsi que les obligations légales et administratives de son champ d'intervention ;
Maîtriser la méthodologie de projet, du diagnostic à l'évaluation ;
Connaître les principes de la gestion comptable et budgétaire ;

Savoir-faire : Être en capacité de

Recueillir et analyser les données sociales et économiques de son territoire ;
Inscrire les actions du secteur famille dans le projet social ;
Animer/coconstruire des projets en impliquant l'ensemble des acteurs concernés ; dynamiser la participation des habitants ;
Disposer de compétences rédactionnelles et de synthèse ;
Maîtriser les techniques d'animation de réunion ;
Anticiper, prévoir et organiser les moyens humains et logistiques nécessaires au portage du projet famille ;

Savoir-être relationnels :

Savoir écouter son interlocuteur, comprendre et analyser sa demande afin d'apporter une réponse adaptée ;
Savoir gérer et animer les groupes ;
Entretenir et ou faire évoluer les partenariats existants ;
Être capable de s'adapter à une situation et à son interlocuteur ;

Le profil de poste est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des missions du service

Annexe 6 : Fiche de poste « Agent d'Accueil »

Centre « Léo Lagrange »
FICHE DE POSTE

AGENT D'ACCUEIL

Emploi repère

Agent d'Accueil/
Secrétaire

Qualifications

Niveau III dans le
domaine administratif

Temps de Travail

35H00/semaine

Relations**hiérarchiques**

Ascendantes avec la
direction, transversales
avec les salariés de la
structure.

Relations internes

Salariés, bénévoles,
intervenants, adhérents.

Relations externes

Services de la Ville
d'Epinal ;
Partenaires culturels du
territoire ;
Structures d'Education
Populaire ;
Etablissements
scolaires ;
Etablissements du
secteur médico-social ;
Etc.

Missions

Dans le cadre du Projet Social de l'association, du diagnostic du territoire et de son évolution, mettre en œuvre le projet d'accueil en veillant à l'implication du public dans la vie du Centre ;
Réaliser les tâches administratives liées à la fonction de l'association ;

Effectuer des opérations de transmission et de traitement des informations nécessaires à la bonne marche de l'association et à ses relations internes et externes.

Activités principales**1/ Accueil et diagnostic**

Assurer l'accueil physique et téléphonique des publics ;
Être à l'écoute des habitants du quartier, notamment des publics prioritaires (jeunes 12-25 ans, populations issues de l'immigration, familles monoparentales, personnes en situation de précarité ou d'exclusion), afin de comprendre leurs difficultés et les orienter vers les différents professionnels du Centre.

2/ Gestion et suivi des inscriptions

Gérer les inscriptions et le suivi des présences sur le logiciel i-Noé ;
Assurer les encaissements des adhésions, cotisations et autres participations des adhérents ;
Effectuer les relevés des présences des publics pour les partenaires institutionnels ;
Remonter les différentes données statistiques à la demande de la direction ;
Contribuer à la coordination quotidienne des activités proposées au Centre pour les différents publics.

3/ Effectuer les tâches de secrétariat auprès de la direction

Réaliser les courriers, attestations, comptes rendus, notes, rapports, etc. ;
Effectuer les opérations de traitement de texte et de mise en page ;
Gérer la messagerie électronique de l'association ;
Suivre le classement et l'archivage.

4/ Communication

Utiliser les différents moyens de communication afin de faire connaître et valoriser les activités et projets du Centre ;
Assurer la communication transversale, contribuant à la bonne circulation des informations au sein de l'équipement.

Conditions de Travail
Travail en autonomie et en équipe

Horaires de travail :
Régulièrement du Lundi au vendredi ;
Travail ponctuel en soirée et durant les week-ends.

Autres compétences
PSC1 exigé ;
Qualités rédactionnelles exigées ;
Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels exigée.

Responsabilité

Assumer la responsabilité des missions confiées par la direction.

Activités ponctuelles

Participer aux manifestations événementielles au Centre et sur la commune ;
Remplacer un collègue absent.

Compétences

Avoir le sens de la communication et des contacts humains ;
Capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
Être accueillant, disponible et rigoureux ;
Grande capacité d'organiser, planifier et anticiper ses activités ;
Discrétion, confidentialité ;
Diplomatie, psychologie ;
Polyvalence ;
Savoir travailler en autonomie ;
Sens du travail en équipe ;
Être capable d'analyser sa pratique.

Connaissances

Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels Word, Excel, Powerpoint, publipostage, etc. ;
Connaissances spécifiques : Maîtrise du logiciel i-Noé (une formation sera organisée pour une prise en main) ;
Qualités rédactionnelles ;
Maîtrise de l'expression orale ;
Connaissance du fonctionnement associatif ;
Connaissance du fonctionnement de la structure, de son organisation, de son territoire d'intervention et de ses partenaires.

Le profil de poste est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des missions du service